

COMMUNE  
DE  
VILLENEUVE-  
LA-GARENNE  
92390

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 35  
Membres présents : 21  
Membres représentés : 8  
Membres absents : 6  
Membres votants : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le vendredi 29 mars 2024 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle du Conseil municipal de la Ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

M. Frédéric RARCHAERT, M. Arnaud PERICARD, Mme Léila LARIK, M. Alain-Xavier FRANÇOIS, Mme Fatima AAZIZ, M. Bachir HADDOUCHE, Mme Sandrine HERTIG, Mme Zoubida KATTHALA, M. Lahcen BAYLAL Maires-adjoints.

Mme. Monique LABORNE, M. Mohamed AMAGHAR, Mme. Mirtha HENRIOL, Mme. Fatma SERIR, M. Salah KOBBI, M. Larbi OUHAMMOU, Conseillers municipaux délégués.

Mme. Eduarda PINTO-RODRIGUEZ, M. Éric PELEAU, Mme. Mariam KANTE, M. Gabriel MASSOU, Mme Eve NIELBIEN, Conseillers municipaux.

### POUVOIRS :

Mme Carine BANSEDE, Maire-adjointe, donne pouvoir à M. Salah KOBBI,

Mme Khady FOFANA, Maire-adjointe, donne pouvoir à Mme Leila LARIK,

M. Kiran GURUNG, Maire-adjoint, donne pouvoir à Mme Fatma SERIR,

M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Conseiller municipal délégué, donne pouvoir à M. Salah KOBBI,

Mme Joanna MOHAMED, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Zoubida KATTHALA,

M. Gaoussou KEITA, Conseiller municipal, donne pouvoir à M Lahcen BAYLAL, jusqu'à 18H39,

Mme Rolande CHAVANNNE, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Mirtha HENRIOL,

Jérémie LAGARDE, Conseiller municipal, donne pouvoir Eric PELEAU,

### ABSENTS :

Monsieur Christophe DOUAY, Conseiller municipal,

Madame Yaël LEVY, Conseillère municipale,

Monsieur Abderrahim AIT OMAR, Conseiller Municipal,

Madame Sandrine PAYET, Conseillère municipale,

Monsieur Abdelaziz BENTAJ, Conseiller Municipal,

Madame Emmanuelle RASSABY, Conseillère municipale,

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Fatma SERIR, Conseillère municipale déléguée, désignée en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT POUR LA JOURNÉE NATIONALE CONTRE LE CANCER  
» DU DIMANCHE 28 AVRIL 2024 EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION « COMITE DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER » AVEC LA COMMUNE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

Accusé de réception en préfecture

092-219200789-20240404-2024-04-04-01-DE

Date de dépôt en préfecture : 22/04/2024

## **MONSIEUR HADDOUCHE EXPOSE AU CONSEIL**

Que chaque année, l'association « comité départemental des Hauts-de-Seine de la ligue contre le cancer » sollicite la ville de Villeneuve-la-Garenne pour participer à l'événement annuel « nager contre le cancer ». Il consiste à sensibiliser et lutter contre la maladie, d'apporter par un geste de solidarité à savoir le versement de fonds pour aider à la recherche, aux traitements de la maladie et au soutien fait auprès des malades,

Que pour la 38ème année consécutive, « le comité des Hauts-de-Seine de la ligue contre le cancer » organise la journée départementale nager contre le cancer » le dimanche 28 avril 2024 au profit de ses actions de lutte contre le cancer,

Que comme les années précédentes, il est proposé que l'intégralité de la recette de cette journée soit offerte à l'association « comité départementale des Hauts-de-Seine de la ligue contre le cancer », et que pour chaque commune des représentants de l'association tiennent un stand d'information et de vente d'objets au profit de celle-ci,

Qu'avec la collaboration de la municipalité, l'association « comité départemental des Hauts-de-Seine de la ligue contre le cancer » souhaite pour 2024 que toutes les communes s'associent à la lutte contre le cancer,

Qu'il est proposé au Conseil municipal de participer à la nouvelle édition de la journée « nager contre le cancer » du dimanche 28 avril 2024. L'objectif de cette convention subventionnement de 500 euros pour cette journée est de verser celle-ci à l'association comité départemental des Hauts-de-Seine de la Ligue contre le Cancer,

Que de plus, la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République oblige les associations et les fondations à souscrire un contrat d'engagement républicain dès lors qu'elles souhaitent obtenir un agrément d'Etat, une subvention publique ou accueillir un jeune en service civique,

Qu'aux termes de ce contrat, les associations devront s'engager à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité, à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République et à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public,

Qu'à ce titre, toutes les associations recevant des subventions numériques ou en natures de toutes organisations publiques devront s'engager, en souscrivant un contrat d'engagement républicain, à respecter les engagements suivants :

- Respect des lois de la République
- Liberté de conscience
- Liberté des membres de l'association
- Egalité et non-discrimination
- Fraternité et prévention de la violence
- Respect de la dignité de la personne humaine
- Respect des symboles de la République,

## **LE CONSEIL,**

Vu la loi n° 2014-873 en date du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et notamment ses articles 61 et 77,

Vu le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), et notamment les articles L.2311-1-2 et D.2311-16,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 2 avril 2024,

Où les explications complètes de Monsieur HADDOUCHE,

Et après en avoir délibéré.

### **APPROUVE**

La convention de subventionnement de 500 euros pour la journée « nager contre le Cancer » du dimanche 28 avril 2024 en faveur de « l'association Comité départemental de la Ligue contre le Cancer ».

### **AUTORISE**

Le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à la présente délibération.

### **DIT**

Que la convention correspondante est jointe à la présente délibération.

### **PRECISE**

Que le montant est inscrit au budget.

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M, le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L.411-7 CRPA).

Que la présente délibération municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télérécurse citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.



Pascal PELAIN

Maire de Villeneuve-la-Garenne  
Conseiller régional d'Ile-de-France  
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris

092-219200789-20240404-2024-04-04-01-DE  
Date de réception préfecture : 22/04/2024



Vie associative

**CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT POUR LA JOURNEE**  
**« NAGER CONTRE LE CANCER » DU DIMANCHE 28 AVRIL 2024**  
**POUR L'ANNÉE 2024**

**Avec l'association Comité départemental  
des Hauts-de-Seine de la Ligue contre le Cancer**

*Convention passée en application de l'art. 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001-495 du 06 juin 2001 qui fixe à 23 000 € le montant de subvention à un organisme de droit privé à partir duquel le conventionnement est obligatoire.*

**Entre**

**la commune de Villeneuve-la-Garenne** (Hauts-de-Seine),

représentée par son Maire, **Monsieur Pascal PELAIN**,

agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 4 avril 2024,

ci-après désignée « la commune »,

**d'une part,**

**Et**

**l'association dénommée « Comité départemental des Hauts-de-Seine de la Ligue contre le Cancer »,**

association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901,

enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n°240/92,

(déclaration rendue publique par insertion au Journal Officiel en 1920)

n° SIRET 785 415 407 00044,

dont le siège est 3-5-7 avenue Paul Doumer Rueil Malmaison 92500 représentée par sa Présidente, Madame Muriel DEHAY,

ci-après désignée « l'association »,

**d'autre part,**

**Il a été convenu ce qui suit.**

**PREAMBULE**

Les actions de la Ligue contre le Cancer répondant à ces objectifs de solidarité et d'entre aide, la commune de Villeneuve-la-Garenne a la volonté d'apporter son soutien, par une subvention financière, à l'action menée par l'association en considération de l'intérêt public local qu'elle reconnaît aux objectifs généraux poursuivis par ladite association.

« Association créée en 1918 et reconnue d'utilité publique depuis 1920, La Ligue nationale contre le cancer, fédère 104 Comités départementaux répartis sur l'ensemble du territoire. Le Comité des Hauts de Seine déploie ses missions sociales et la lutte sans concessions contre le cancer :

- Informer, sensibiliser et éduquer pour dépister et prévenir la maladie
- Financer et contribuer à la recherche

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20240404-2024-04-04-01-DE  
Date de réception préfecture : 22/04/2024

- Améliorer le parcours de soin, de santé et de vie des personnes malades et de leurs proches
  - Porter la voix des personnes malades et de leurs aidants, assurer la défense de leurs droits.
- Nos engagements se traduisent par la sensibilisation d'un public large et particulièrement dans le département, le lancement d'actions indépendantes de tout pouvoir politique ou économique, la solidarité dans le respect de la dignité des personnes et l'expression de la voix des malades. »

### Article Premier – MONTANT DE LA SUBVENTION

Par délibérations **du 4 avril 2024**, le Conseil municipal a décidé, dans le cadre du budget primitif, d'attribuer à l'association une subvention dans le cadre de la journée « nager contre le Cancer » du dimanche 28 avril 2024 » de **500 € (cinq cents euros) SUR L'EXERCICE 2024**

Sauf convention contraire, cette subvention est cumulative, le cas échéant, avec toute subvention financière communale attribuée ultérieurement au cours du même exercice, et à laquelle la présente convention viendrait, de ce fait, à s'appliquer de plein droit.

Tel serait le cas, en particulier, de toute subvention versée dans le cadre du dispositif de cofinancement des actions relevant de la « politique de la ville », tant au titre de la participation financière de la commune sur ses ressources propres, qu'au titre du reversement des contributions d'institutions parties à ce dispositif.

### Article 2 – OBJET DE LA SUBVENTION

Cette subvention a pour objet d'apporter une aide financière au travers de la journée « nager contre le Cancer » selon le tableau ci-dessous :

<i>PROJET</i>	<i>MONTANT</i>
<b>JOURNEE « NAGER CONTRE LE CANCER » DU DIMANCHE 28 AVRIL 2024</b>	<b>500 €</b>

### Article 3 – CONDITIONS D'UTILISATION

L'association s'engage à utiliser la subvention visée à l'article premier selon le tableau supra à savoir :

- 500 € pour le financement des activités pour combattre la maladie du Cancer

### Article 4 – CONDITION DE VERSEMENT

Les fonds seront versés au compte ouvert au nom de l'association dont les références suivent :

#### Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque 10278

Guichet 06018

N° compte 00020012201

Clé 97

Devise EUR CME PARIS LA DEFENSE

#### Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)

FR76 1027 8060 1800 0200 1220 197

BIC (Bank Identifier Code)

CMCIFR2A

## **Titulaire du compte (Account Owner)**

COMITE DEPARTEMENTAL  
DES HAUTS DE SEINE DE LA  
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER  
3 AVENUE PAUL DOUMER  
92500 RUEIL MALMAISON

## **Article 5 – ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION**

L'association devra s'engager, en souscrivant un contrat d'engagement républicain, à respecter les engagements suivants :

- Respect des lois de la république
- Liberté de conscience
- Liberté des membres de l'association
- Egalité et non-discrimination
- Fraternité et prévention de la violence
- Respect de la dignité de la personne humaine
- Respect des symboles de la république

## **Article 6 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend fin au terme de l'exercice budgétaire courant, soit au 31 décembre de l'année en cours. Une nouvelle convention pourra être conclue dans les mêmes termes pour l'exercice ultérieur.

## **Article 7 – RAPPORT D'ACTIVITÉ**

Au terme de la convention, l'association remet dans un délai de six mois le rapport d'activité évaluant la portée de l'action menée durant la période à laquelle se rapporte la présente convention.

Ce rapport fait apparaître tous les éléments de nature à apprécier la bonne utilisation de la subvention allouée au regard de l'objet de celle-ci ainsi que de ses conditions d'utilisation tels que définis aux articles 2 et 3 de la présente convention.

A cette fin, ce rapport détaille la nature des opérations conduites ou des activités organisées, en précisant notamment pour chacune, le nom de la personne responsable au sein de l'association, le public touché (en nombre et classe d'âge), le calendrier précis de réalisation, la durée, la participation financière demandée au public, usagers ou participants.

## **Article 8 – REDDITIONS DES COMPTES – CONTRÔLE DE LA COMMUNE**

L'association s'engage :

- à justifier à tout moment, sur la demande de la commune, de l'utilisation des subventions perçues ; elle tiendra sa comptabilité à sa disposition à cet effet ;
- à communiquer le compte rendu financier relatif à chacun des projets ou actions tels que définis aux articles 2 et 3, signé par le Président ou toute personne habilitée, avant le 1<sup>er</sup> juillet au plus tard de l'année suivante ;
- à fournir un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel en date du 8 avril 1999, et à fournir lesdits comptes annuels dans les six mois suivant la clôture de l'exercice ;
- dans le cas où l'association reçoit de la commune une subvention supérieure à 75 000 € ou correspondant à plus de 50% de son budget, à transmettre son bilan comptable au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant l'attribution de la subvention ;

L'association, qui est soumise à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un (ou plusieurs) commissaire(s) ou qui fait appel volontairement à un contrôle exercé par un commissaire aux comptes, s'engage à transmettre à l'administration tout rapport produit par celui-ci ou ceux-ci dans les délais utiles.

## Article 9 – INFORMATION DU PUBLIC

L'association s'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, le soutien apporté par la commune, et ce, dans des conditions de forme agréées au cas par cas par le Maire.

Dans ces conditions, l'association pourra bénéficier de concours des services municipaux à la réalisation des supports de communication concernés.

Fait à Villeneuve-la-Garenne en deux exemplaires, le

Pour la commune  
de Villeneuve-la-Garenne,

**Le Maire**

*Conseiller Régional d'Ile-de-France  
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris*



Pascal PELAIN

Pour l'association,

**La Présidente**

Muriel DEHAY

COMMUNE  
DE  
VILLENEUVE-  
LA-GARENNE  
92390

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 35  
Membres présents : 21  
Membres représentés : 8  
Membres absents : 6  
Membres votants : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le vendredi 29 mars 2024 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle du Conseil municipal de la Ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

M. Frédéric RARCHAERT, M. Arnaud PERICARD, Mme Léila LARIK, M. Alain-Xavier FRANÇOIS, Mme Fatima AAZIZ, M. Bachir HADDOUCHE, Mme Sandrine HERTIG, Mme Zoubida KATTHALA, M. Lahcen BAYLAL Maires-adjoints.

Mme. Monique LABORNE, M. Mohamed AMAGHAR, Mme. Mirtha HENRIOL, Mme. Fatma SERIR, M. Salah KOBBI, M. Larbi OUHAMMOU, Conseillers municipaux délégués.

Mme. Eduarda PINTO-RODRIGUEZ, M. Éric PELEAU, Mme. Mariam KANTE, M. Gabriel MASSOU, Mme Eve NIELBIEN, Conseillers municipaux.

### POUVOIRS :

Mme Carine BANSEDE, Maire-adjointe, donne pouvoir à M. Salah KOBBI,

Mme Khady FOFANA, Maire-adjointe, donne pouvoir à Mme Leila LARIK,

M. Kiran GURUNG, Maire-adjoint, donne pouvoir à Mme Fatma SERIR,

M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Conseiller municipal délégué, donne pouvoir à M. Salah KOBBI,

Mme Joanna MOHAMED, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Zoubida KATTHALA,

M. Gaoussou KEITA, Conseiller municipal, donne pouvoir à M Lahcen BAYLAL, jusqu'à 18H39,

Mme Rolande CHAVANNNE, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Mirtha HENRIOL,

Jérémie LAGARDE, Conseiller municipal, donne pouvoir Eric PELEAU,

### ABSENTS :

Monsieur Christophe DOUAY, Conseiller municipal,

Madame Yaël LEVY, Conseillère municipale,

Monsieur Abderrahim AIT OMAR, Conseiller Municipal,

Madame Sandrine PAYET, Conseillère municipale,

Monsieur Abdelaziz BENTAJ, Conseiller Municipal,

Madame Emmanuelle RASSABY, Conseillère municipale,

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Fatma SERIR, Conseillère municipale déléguée, désignée en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).



## MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE AU CONSEIL

Que dans le cadre de la mise en place de la Métropole du Grand Paris, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (Loi NOTRe) prévoit la création d'établissements publics territoriaux (EPT), qui regroupent l'ensemble des communes de la métropole à l'exception de Paris, et assurent des fonctions de proximité. Les EPT exercent également les compétences que les communes avaient transférées aux intercommunalités supprimées,

Que l'EPT Boucle Nord de Seine créé par un décret du 11 décembre 2015, regroupe 6 communes du nord du département des Hauts-de-Seine jusqu'alors isolées et Argenteuil dans le Val-d'Oise, antérieurement membre de la Communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons,

Que l'établissement public territorial exerce en propre des compétences dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5219-5 en matière de :

- Politique de la ville,
- Gouvernance des attributions de logement social,
- Elaboration du Plan local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI),
- Elaboration du Plan Climat Air Energie territorial (PCAET),
- Eau potable et assainissement,
- Gestion des déchets ménagers et assimilés,
- Equipements et action sociale d'intérêt territorial,
- Plan local de mobilités,

Que l'EPT exerce de façon partagée avec la Métropole du Grand Paris des compétences en matière de :

- Développement économique,
- Aménagement,
- Habitat,

Qu'en application de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T), le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement,

Que le compte administratif de l'établissement public Boucle Nord Est retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Les comptes de la section d'investissement sont arrêtés le 31 décembre de l'exercice et ceux de la section de fonctionnement le 31 janvier de l'année N+1 dans le cadre de la journée complémentaire,

Qu'en 2022, les recettes réelles, toutes sections confondues, perçues par l'établissement sont d'un montant de 147 412 491,25 euros. La répartition par section de ces recettes est la suivante :

- 133 660 128,55 euros en fonctionnement,
- 13 752 362,70 euros en investissement,

Que les dépenses réelles, toutes sections confondues, sont de 142 173 288,66 euros. La répartition par section de ces dépenses est la suivante :

- 121 723 408,54 euros de charges de fonctionnement,
- 20 449 880,12 euros de dépenses d'investissement,

Que le rapport d'activité est décliné en cinq thématiques :

- Les compétences exercées à l'échelle territoriale pour améliorer les équilibres sociaux et Territoriaux,
- Un plan d'action pour le soutien au développement économique et une forte mobilisation en matière de planification stratégique à l'échelle locale, métropolitaine et régionale notamment dans le cadre des opérations du Centre-Ville » de Villeneuve-la-Garenne et la Caravelle,
- La validation d'objectifs et de cadres d'action partenariaux, pour faciliter l'accès au logement, l'amélioration de l'habitat et la cohésion sociale notamment la mise en œuvre de la cotation territoriale pour les demandes de logements sociaux ou l'Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées, le guichet unique d'amélioration de l'habitat, les permis de louer ou de diviser, le plan départemental de lutte contre l'habitat indigne, la convention cadre NPNRU, contractualisation et programmation au titre de la politique de la ville,
- Des engagements pour coordonner l'action publique au bénéfice de l'atteinte des objectifs de transition écologique et de lutte contre le changement climatique avec l'approbation du plan climat air énergie territorial (PCAET) 2022-2027, son contrat de relance et de transition écologique, son Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) et a rendu un avis sur le projet de SCoT arrêté par la Métropole du Grand Paris, l'élaboration de son PLUi et de son schéma directeur d'assainissement,
- La consolidation de l'organisation et la mobilisation autour des outils de gestion du budget avec notamment le déploiement du logiciel pour suivre le budget par compétences, poursuite de la dématérialisation et développement de la cyber-sécurité,

Que le rapport d'activité a été présenté au Conseil de territoire le 7 décembre 2023 et le compte administratif de l'exercice 2022 a été approuvé par le Conseil de territoire le 25 mai 2023.

## **LE CONSEIL,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-39 relatif à la démocratisation et à la transparence des actions portées par les établissements publics de coopération intercommunale,

Vu le rapport d'activités de l'établissement Boucle Nord de Seine pour l'exercice 2022,

Vu l'avis favorable de la commission technique en date du 2 avril 2024,

Où l'exposé de Monsieur Le Maire,

Et après en avoir délibéré.

## PREND ACTE

De la communication du rapport d'activité et du compte administratif de l'exercice 2022 de l'établissement public Boucle Nord de Seine joints à la présente délibération.

## DIT

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7CRPA).

Que la présente délibération municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télerecours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.



Pascal PELAIN

Maire de Villeneuve-la-Garenne  
Conseiller Régional d'Île-de-France  
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris

# 2022

## Rapport d'activité

Argenteuil

Asnières-sur-Seine

Bois-Colombes

Clichy-la-Garenne

Colombes

Gennevilliers

Villeneuve-la-Garenne



## SOMMAIRE

- I- Des compétences exercées à l'échelle territoriale pour améliorer les équilibres sociaux et territoriaux.
- II- Un plan d'action pour le soutien au développement économique et une forte mobilisation en matière de planification stratégique à l'échelle locale, métropolitaine et régionale.
- III- La validation d'objectifs et de cadres d'action partenariaux, pour faciliter l'accès au logement, l'amélioration de l'habitat et la cohésion sociale.
- IV- Des engagements pour coordonner l'action publique au bénéfice de l'atteinte des objectifs de transition écologique et de lutte contre le changement climatique.
- V- La consolidation de l'organisation et la mobilisation autour des outils de gestion du budget .



I- Des compétences exercées à l'échelle territoriale pour améliorer les équilibres sociaux et territoriaux.

- Le rappel des compétences de l'Etablissement
- Les chiffres clés du territoire
- Les élus
- La gouvernance du territoire

Au titre de la Loi « NOTRe » du 7 août 2015, l'établissement public territorial exerce trois types de compétences transférées progressivement de 2016 à 2019, qui sont des leviers pour accompagner et maîtriser les évolutions urbaines et socio-économiques du territoire Boucle Nord de Seine.

- **Compétences partagées avec la Métropole du Grand Paris**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AMENAGEMENT

AMELIORATION HABITAT



- **Compétences propres exercées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016**

POLITIQUE DE LA VILLE

CONVENTION INTERCOMMUNALE ATTRIBUTION



LOGEMENT SOCIAL

URBANISME/PLUi

PCAET

EAU-ASSAINISSEMENT

GESTION DECHETS



Le rappel des compétences exercées par l'Etablissement public territorial Boucle Nord de Seine

- **Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 en application de La Loi d'Orientation des mobilités du 24 décembre 2019**

- **PLAN LOCAL DE MOBILITES**



- **Compétences partagées avec les communes, soumises à la définition d'un intérêt territorial**

- **EQUIPEMENTS ET ACTION SOCIALE D'INTERET TERRITORIAL**



## Le rappel des compétences partagées avec la Métropole du Grand Paris

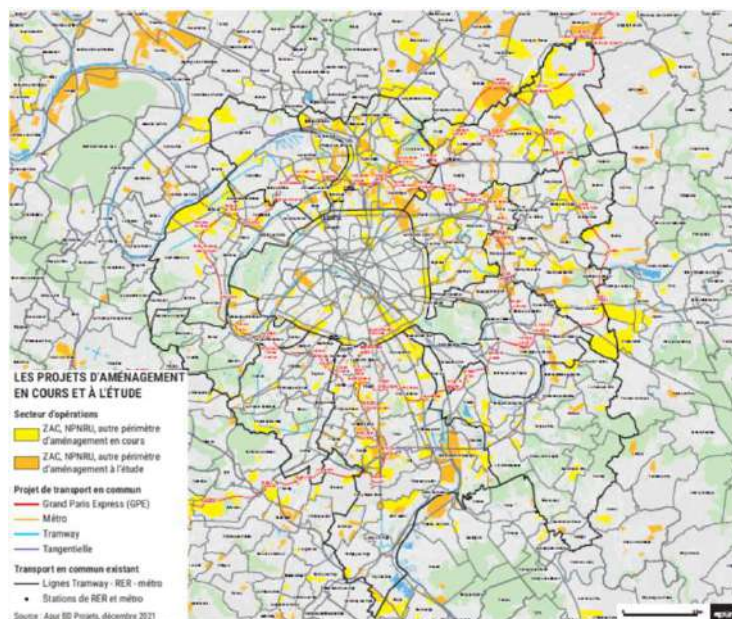
L'EPT exerce de façon partagée avec la Métropole du Grand Paris des compétences en matière de :

- Développement économique,
- Aménagement,
- Habitat.

Ces compétences partagées sont exercées dans les cadres rappelés ci-après :

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la **compétence en matière de développement et d'aménagement économique**; le Conseil métropolitain a défini les actions pouvant relever de l'intérêt métropolitain le 8 décembre 2017. Il est à noter que l'EPT exerçait depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 sur Argenteuil la compétence développement économique issue de l'ancienne Communauté d'agglomération dissoute à cette même date;
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la **compétence aménagement de l'espace urbain portant sur la définition, le financement et la mise en œuvre des projets d'aménagement et de restructuration urbaine**; des opérations sont susceptibles d'être reconnues « d'intérêt métropolitain » sous condition de répondre aux critères adoptés par le Conseil métropolitain qui a délibéré le 8 décembre 2017 sur la définition et la reconnaissance des opérations d'intérêt métropolitain. Pour Boucle Nord de Seine, le conseil métropolitain a délibéré le 12 novembre 2018 pour déclarer l'intérêt métropolitain du projet de Villeneuve-La-Garenne concerné par l'enfouissement des lignes à haute tension; **l'exercice du droit de préemption urbain est également attaché à la mise en œuvre de cette compétence.**
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la compétence en matière d'**amélioration du parc immobilier bâti et la réhabilitation ou la résorption de l'habitat insalubre**; le Conseil métropolitain a délibéré le 7 décembre 2018 sur la définition de « l'intérêt métropolitain ». Il est à noter que pour la ville d'Argenteuil, l'EPT est compétent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, cette compétence ayant été précédemment exercée par la Communauté d'Agglomération Argenteuil Bezons dissoute à cette même date.

Les projets ne relevant pas de « l'intérêt métropolitain » sont de la compétence des établissements publics territoriaux qui doivent définir, financer, et mettre en œuvre les politiques publiques afférentes aux compétences précitées.





Le rappel des  
compétences propres  
exercées par le territoire  
et celles partagées avec  
les communes

L'établissement public territorial exerce en propre des compétences dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5219-5 en matière de :

- Politique de la ville,
- Gouvernance des attributions de logement social,
- Elaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) et du Règlement local de publicité intercommunal (RLPI),
- Elaboration du Plan Climat Air Energie territorial (PCAET),
- Eau potable et assainissement,
- Gestion des déchets ménagers et assimilés.

Politique de la ville et gouvernance des attributions en matière de logement social, l'exercice de ces compétence comprend :

- a) Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- b) Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- c) Programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;
- d) Signature de la convention intercommunale d'attribution de logements (CIA) mentionnée à l'article 8 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, création de la Conférence intercommunale d'attribution et définition des orientations de la CIA, dont l'élaboration et la mise en œuvre relèvent de la compétence de l'EPT au titre des lois ALUR, NOTRe, Egalité Citoyenneté, tel que précisé dans l'article L441-1-5 du CCH modifié par la loi ELAN du 23 novembre 2018;

**Elaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) :** ce dernier devra être compatible avec le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) métropolitain approuvé le 13 juillet 2023. L'exercice de cette compétence concerne également les modifications des PLU en vigueur, la conclusion des projets urbains partenariaux (PUP) et l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal (RLPI).

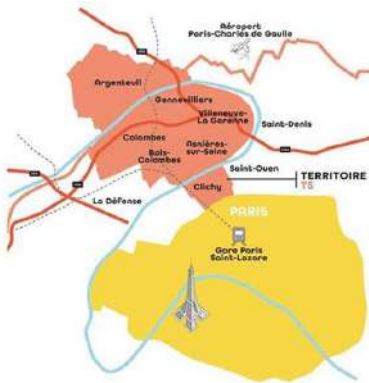
**L'élaboration du plan climat-air-énergie territorial (PCAET)** doit assurer la compatibilité avec le plan climat-air-énergie métropolitain adopté le 12 novembre 2018;

L'Etablissement exerce par ailleurs des compétences partagées avec les communes, pour lesquelles un intérêt territorial a été défini par le Conseil de territoire :

**1° Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements** culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs: seul l'entretien et le fonctionnement de grands équipements culturels et sportifs accueillant plus de 5000 personnes, n'existant pas encore sur le territoire, ont été définis d'intérêt territorial par le Conseil de Territoire du 27 janvier 2016.

**2° Action sociale :** seule la définition d'une analyse des besoins sociaux a été définie d'intérêt territorial par le Conseil de territoire du 13 décembre 2017.

Depuis le 1er janvier 2021, en application de la Loi d'Orientation des mobilités du 24 décembre 2019, les EPCL franciliens (hors communautés de communes): soit la Ville de Paris, les 11 EPT de la Métropole du Grand Paris, les communautés d'agglomération, la communauté urbaine GPSEO, doivent élaborer des Plans Locaux de Mobilité (PLM).



## Les chiffres clés du territoire Boucle Nord de Seine

### Une population qui se renouvelle rapidement Enjeux: accompagnement des parcours résidentiels et ancrage des populations

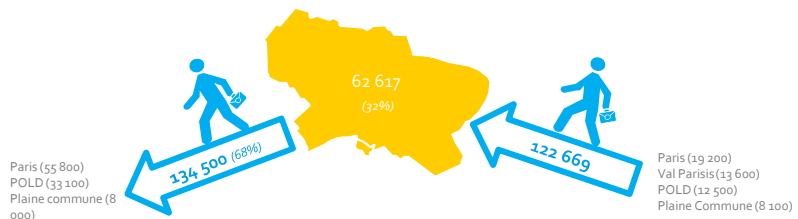
- 449 272 habitants en 2019, 6,3 % des habitants de la MGP
- 183 800 ménages en 2018
- 202 000 logements en 2018, dont 63 900 logements sociaux
- Une croissance annuelle de la population de 0,5%/an entre 2013/2018
- 34 % des ménages ont emménagé depuis moins de 4 ans
- Un solde migratoire négatif depuis 60 ans
- Un solde naturel très fort, qui porte la croissance démographique
- Un objectif réglementaire de 2900 logements autorisés par an, atteint
- Des politiques à l'œuvre pour lutter contre la concentration des populations précarisées et la déqualification du parc

### Le 5<sup>ème</sup> pôle d'emploi de la Métropole du Grand Paris Enjeux : maintien et développement des activités économiques

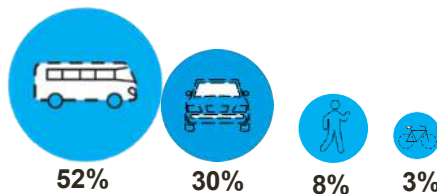
- 41 414 établissements (2018) dont 25% ayant au moins un salarié
- 184 322 emplois en 2019
- Une évolution annuelle de 0,5 % du nombre d'emploi
- 12,6 % d'emplois industriels
- 226 596 actifs résidents en 2019
- 194 228 actifs occupés en 2019
- Taux d'emploi : 86% en 2019
- Taux de chômage : 14,3 % en 2019

### Des mobilités pendulaires importantes, Enjeux: rapprochement entre habitat et emploi

- 10 gares - 4 stations de métro – 4 futures gares GPE, 2 tramways



PART MODALE DES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL EN 2019  
Source : INSEE, RP 2019



### Des espaces verts à préserver et conforter Enjeux: qualité du cadre de vie et adaptation au changement climatique

- Près de 8 m<sup>2</sup> d'espace vert par habitant
- 67 % de la population habite à moins de 300m d'un espace vert public
- 35 % d'espaces perméables



Les membres du Bureau  
de l'établissement et leurs  
délégations

## Le Président



**André MANCIPOZ**  
Premier Adjoint au Maire  
d'Asnières-sur-Seine,  
Président de l'Etablissement  
Public Territorial Boucle Nord  
de Seine

## Les Vice-Présidents



**Yves REVILLON**  
Maire de Bois-Colombes,  
1<sup>er</sup> Vice-Président, en  
charge des  
**déplacements et  
de l'intermodalité.**



**Sylvie MARIAUD**  
Adjointe au Maire de Bois-Colombes,  
9<sup>ème</sup> Vice-Présidente, en charge des  
**nouvelles mobilités  
urbaines.**



**Georges MOTHON**  
Maire d'Argenteuil,  
2<sup>ème</sup> Vice-Président en charge  
de la **stratégie  
économique**



**Camille GICQUEL**  
Adjointe au Maire d'Argenteuil,  
7<sup>ème</sup> Vice-Présidente, en charge de  
**l'attractivité économique  
et de l'accompagnement  
des entreprises.**



**Stéphane COCHÉPAIN,**  
Premier Adjoint au Maire de Clichy  
3<sup>ème</sup> Vice-Président, en charge de la  
**stratégie et la  
communication financière.**



**Josette DE MARVAL**  
Adjointe au Maire de Clichy-  
10<sup>ème</sup> Vice-Présidente, en charge de  
**la gestion comptable,  
budgétaire et financière.**



**Patrick CHAIMOVITCH**  
Maire de Colombes,  
4<sup>ème</sup> Vice-Président, en charge de la  
**mutualisation des services  
publics et des activités  
d'intérêt territorial, de  
l'économie circulaire et de  
l'action sociale.**



**Fatoumata SOW**  
Adjointe au Maire de Colombes,  
11<sup>ème</sup> Vice-Présidente, en charge du  
**suivi des jeux olympiques et  
paralympiques et des  
aménagement ou  
événements associés.**



**Patrice LECLERC**  
Maire de Gennevilliers,  
5<sup>ème</sup> Vice-Président, en charge de  
la **stratégie et  
planification urbaine et  
de l'agriculture urbaine.**



**Anne-Laure PEREZ**  
Adjointe au Maire de Gennevilliers,  
12<sup>ème</sup> Vice-Présidente, en charge de  
**l'aménagement urbain.**



**Pascal PELAIN**  
Maire de Villeneuve-la-  
Garenne,  
6<sup>ème</sup> Vice-Président, en charge  
de **l'habitat et de la  
rénovation urbaine.**



**Leila LARIK**  
Adjointe au Maire de Villeneuve-  
la-Garenne,  
13<sup>ème</sup> Vice-Présidente, en charge  
de la **Politique de la Ville.**



**Marie-Do AESCHLIMANN**  
Adjointe au Maire d'Asnières,  
8<sup>ème</sup> Vice-Présidente, en charge du  
**développement durable,  
du plan climat air énergie  
territorial et de la  
biodiversité.**



## Les 66 conseillers territoriaux

- **ARGENTEUIL** : Fatiha BACHA / Fabien BENEDIC / Nicolas BOUGEARD / Marine CHAILLOUX / Céline CHARAIX / Tania DE AZEVADO / Khaled EL HADDAD / Abdelkader HAMIDA / Véronique LAUGIER / Marie-France LE NAGARD / Ouissam MECHRIA / Xavier PERICAT / Jean-François PLOTEAU / Sandra RYADI / Gilles SAVRY / Nadir SLIFI / France-Lise VALIER / Damien WALKER.
- **ASNIERES-SUR-SEINE** : Manuel AESCHLIMANN / Angéline BOURDIER-CHAREF / Rita CHRIQUI-MENGEOT / Catherine COSTA / Josiane FISCHER / Laurent GUILLARD / Christophe GUILLLOT-NOEL / Isabelle KAPLAN / Armand KHOURY / Thierry LE GAC / Valérie LETIERCE / Guillaume MARE / May RAHAL / Frédéric SITBON.
- **BOIS-COLOMBES** : Gaël BARBIER / Eric ISABEY / Anne-Christine JAUFFRET
- **CLICHY-LA-GARENNE** : Hicham DAD / Agnès DELACROIX / Evelyne LAUER / Alice LE MOAL / Luc MERCIER / Rémi MUZEAU / Patrice PINARD / Sébastien RENAULT / Naïma SELLAM.
- **COLOMBES** : Boumédienne AGOUMALLAH / Claire ARNOULD / Alexis BACHELAY / Julien BEAUSSIER / Adda BEKKOUCHE / Maxime CHARRIERE / Amélie DELATTRE / Samia GASMI / Hervé HEMONET / Valérie MESTRES / Michel MOME / Dounia MOUMNI / Valentin NARBONNAIS / Perrine TRICARD.
- **GENNEVILLIERS** : Chaouki ABSSI / M'hamed BINAKDANE / Carole LAFON / Sofia MANSERI / Laurent NOEL / Délia TOUMI.
- **VILLENEUVE-LA-GARENNE** : Abdelaziz BENTAJ / Bachir HADDOUCHE.



## La gouvernance de l'établissement en 2022

Le président de l'établissement Public Boucle Nord de Seine a été élu le 3 février 2022, ainsi que les 13 Vice-Présidents .

Le Conseil de territoire du 3 février 2022 a également approuvé les délégations au Président.

En 2022, le Conseil de territoire s'est réuni 7 fois et a délibéré sur 232 délibérations. Le Bureau du territoire s'est réuni 7 fois , 24 délibérations y ont été adoptées.

La **conférence des Maires** de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine créée le 10 juillet 2020 s'est réunie 4 fois en 2022.

La **commission d'appel d'offres (CAO)** permanente de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine s'est réunie 6 fois en 2022.

La **commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT)** de l'établissement s'est réunie une fois en 2022, le 22 novembre 2022.

La **commission consultative des services publics locaux (CCSPL)** de l'établissement s'est réunie une fois en 2022, le 23 novembre 2022.

La **commission de contrôle financier des contrats de délégation de service public (DSP)** de l'EPT Boucle Nord de Seine s'est réunie une fois en 2022, le 23 novembre 2022.

La **commission territoriale urbanisme, aménagement urbain et agriculture urbaine** s'est réunie 7 fois en 2022. La **Commission habitat, rénovation urbaine et politique de la ville** s'est réunie 3 fois.

Le conseil de territoire le 8 décembre 2022 a pris acte :

- du rapport 2022 concernant la situation de l'Etablissement en matière de développement durable,
- du rapport d'activité de l'Etablissement en 2021,
- du rapport annuel 2022 en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.
- Du rapport d'activité 2022 du référent laïcité de l'EPT Boucle Nord de Seine.

Par délégation du conseil de territoire du 3 février 2022, Monsieur le Président de l'EPT a pris 59 décisions territoriales en 2022.

En matière de **coopération intercommunale**, on notera en 2022 les approbations suivantes par le Conseil de territoire (CT) :

- L'arrêt du projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine
- L'approbation du plan climat air énergie territorial (PCAET) 2022-2027 de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.
- L'approbation du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) à conclure entre l'Etat et l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine
- ORCOD du quartier du Val d'Argent à Argenteuil - Approbation de la convention entre les partenaires publics
- ORCOD du quartier du Val d'Argent à Argenteuil - Approbation de la convention entre la Métropole du Grand Paris et l'EPT Boucle Nord de Seine relative à la mise en œuvre et au pilotage de l'ORCOD du Val d'Argent
- L'approbation du contrat de relance du logement de Boucle Nord de Seine.
- Approbation du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Boucle Nord de Seine
- Avis de l'EPT Boucle Nord de Seine sur le projet de SCoT arrêté par la Métropole du Grand Paris

II-Un plan d'action pour le soutien au développement économique et une forte mobilisation en matière de planification stratégique à l'échelle locale, métropolitaine et régionale.

- La compétence développement économique
- La compétence urbanisme
- La compétence aménagement



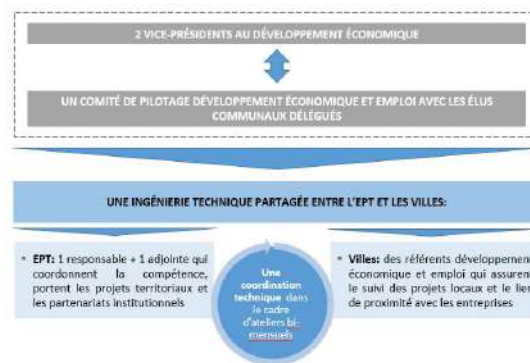
## La compétence développement économique

### Le cadre d'exercice de la compétence

La compétence développement économique est exercée à l'échelle territoriale en référence aux principaux enjeux identifiés dans la stratégie territoriale de Boucle Nord de Seine adoptée en juin 2018 par le Conseil de territoire, visant à :

- Accueillir un écosystème diversifié,
- Développer une offre généraliste de qualité,
- Valoriser les signes distinctifs du territoire,
- Favoriser l'insertion urbaine de l'activité économique.

La gouvernance de la compétence développement économique de Boucle Nord de Seine est collégiale et illustre la volonté d'une action territoriale collective, complémentaire de celle des villes, pour rendre le territoire plus visible et attractif :



### Sur le plan économique, Boucle Nord de Seine est un territoire d'exception au sein de la Métropole du Grand Paris avec des marqueurs identitaires forts :

- Une position stratégique dans le nord-ouest métropolitain entre la Défense, La Plaine Saint-Denis et Paris
- A cheval entre les départements du 92 et du 95, trait d'union entre le Val d'Oise et la Métropole du Grand Paris
- Fortement connecté grâce aux réseaux de transport existants (métro, tramways, Transilien, RER et autoroutes A15/A86) et futurs (RGPE, ...)
- La Seine qui irrigue tout le territoire
- Le Port de Gennevilliers, 2<sup>ème</sup> plateforme portuaire d'Ile-de-France qui relie Le Havre et Paris
- L'un des 2 "Territoires d'industrie" de la Métropole du Grand Paris
- Une offre foncière et immobilière importante et diversifiée en zone dense (Sites industriels clés en main, pôles tertiaires)
- Terre de jeux JOP 2024 avec le stade Yves du Manoir à Colombes qui accueillera les compétitions de hockey sur gazon.

### Ces atouts ont permis le développement d'un tissu économique diversifié et dynamique, que le territoire souhaite préserver et renforcer :

- 5<sup>ème</sup> pôle d'emploi francilien et 1<sup>er</sup> pôle d'emplois industriels de la Métropole du Grand Paris, contribuant pleinement aux enjeux de revitalisation industrielle de l'Ile-de-France
- Le dynamisme des filières innovantes comme l'agro-alimentaire, la chimie/cosmétique, l'énergie, la revalorisation des déchets ou encore la mécatronique
- Une trentaine de parcs tertiaires et d'activités répartis sur 500 hectares (hors Port de Gennevilliers)
- Un taux de création d'entreprises supérieur à la moyenne régionale (21% sur Boucle Nord de Seine contre 16% en Ile-de-France) qui illustre une réelle vitalité entrepreneuriale

Dans un contexte de transformation de l'économie et face à une concurrence toujours plus forte à l'échelle métropolitaine, nationale et internationale, il n'est pas question pour les villes et le territoire de Boucle Nord de Seine de se satisfaire de cette situation favorable

### L'intercommunalité souhaite jouer un rôle déterminant dans le maintien et le développement des activités économiques, par sa capacité à créer un écosystème favorable aux investisseurs

A la différence d'autres territoires, Boucle Nord de Seine a décidé de faire de l'essor économique un axe prioritaire de sa politique de développement afin de rester le premier territoire (hors Paris) en nombre d'emplois par habitant à l'échelle métropolitaine.



## La compétence développement économique

### Le plan d'actions

Un plan d'actions développement économique territorial en 7 axes a été approuvé par le Comité de pilotage développement économique et emploi et le Bureau de l'établissement à l'été 2021:

Axe 1 : Faire connaître le territoire et ses atouts.

Axe 2 : Favoriser l'animation économique locale.

Axe 3 : Soutenir et accompagner les entreprises.

Axe 4 : Développer et qualifier l'offre d'accueil des entreprises.

Axe 5 : Renforcer le secteur industriel (Territoire d'industrie).

Axe 6 : Développer l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et l'économie circulaire.

Axe 7 : Faciliter l'accès à l'emploi et à la formation en lien avec les besoins des entreprises.

L'année 2022 a permis la poursuite de la mise en œuvre de ce plan d'actions initiée en septembre 2021.

### La mise en œuvre des actions en faveur de l'accompagnement des entreprises en 2022

Entre 2016 et 2021, le territoire a connu une hausse du nombre d'entreprises supérieure à la hausse régionale (28,8% sur contre 24,3% pour l'Île-de-France). Les créations d'entreprises en 2021 sont ressorties à un niveau supérieur à celui de 2019. Toutefois, les entreprises créées étaient en majorité des entreprises individuelles et ce à un niveau plus élevé que la moyenne métropolitaine.

En 2022, la priorité pour l'accompagnement des entreprises a consisté au soutien à la création d'entreprises et à la croissance des entreprises endogènes avec comme enjeu le maintien et la régénération du tissu économique du territoire, notamment industriel, et la conservation de la spécificité de « Territoires d'industrie »:

- **Favoriser l'animation économique locale**
  - ✓ Mise en place d'un programme de rencontres annuel avec les dirigeants des clubs d'entreprises du territoire
- **Soutenir et accompagner la création d'entreprises**
  - ✓ Diagnostic de l'organisation territoriale de l'accompagnement à la création d'entreprises
- **Soutien à la filière cosmétique:**
  - ✓ Convention de partenariat avec le pôle de compétitivité Cosmetic Valley
  - ✓ Accueil du Congrès Olfaction et perspectives à Clichy en mars 2022
  - ✓ Organisation d'un déjeuner des dirigeants de la cosmétique en avril 2022
  - ✓ Participation à la Cosmetic Week en octobre 2022 (journée de présentation du territoire au Global Cosmetics Cluster et participation au pavillon « AI for cosmetics in Paris Region » organisé par Choose Paris Region sur le salon Cosmetic 360)
- **Développer et qualifier l'offre d'accueil des entreprises**
  - ✓ Contributions aux travaux du PLUi
  - ✓ Concertation pour le lancement de l'élaboration du Schéma d'Accueil des Entreprises
- **Développer l'économie circulaire**
  - ✓ Concertation pour le lancement de l'étude pour élaborer une démarche d'économie circulaire territoriale





La compétence  
développement  
économique

## La mise en œuvre des actions en faveur de l'attractivité économique en 2022

Bien que 5<sup>ème</sup> territoire d'emploi régional, Boucle Nord de Seine arrive en 16<sup>ème</sup> position en 2021 pour l'accueil de projets d'investissements à capitaux étrangers.

En 2022, les enjeux d'attractivité économique pour le territoire étaient donc importants aussi bien :

- Pour exister dans l'environnement régional fortement concurrentiel de la Région Ile-de-France;
- Mais également pour faire bénéficier les villes et leurs habitants du potentiel d'attractivité que représente la Région Capitale du pays. La Région Ile-de-France, dont fait partie Boucle Nord de Seine, est l'une des plus attractives d'Europe et arrive en 5<sup>ème</sup> position pour l'accueil des investissements internationaux notamment.

- **Faire connaître les atouts de la filière cosmétique du territoire**
  - ✓ Accueil du salon Olfaction & Perspectives en mars
  - ✓ Accueil du Global Cosmetic Cluster en octobre en coopération avec le pôle de compétitivité Cosmetic Valley et Choose Paris Region
- **Valoriser notre écosystème industriel**
  - ✓ Participation au salon Global Industrie en mai 2022
- **Collaboration avec Choose Paris Region**
  - ✓ Recensement des sites économiques disponibles sur Boucle Nord de Seine pour intégration dans la base de données de l'agence
  - ✓ Organisation de journées de découverte de Boucle Nord de Seine pour les équipes de l'agence
  - ✓ Co-construction d'une offre territoriale
- **Lancement de l'élaboration de la démarche de marketing économique:**
  - ✓ Objectifs de la démarche:
    1. Définir un positionnement économique du territoire, compétitif et distinctif, et construire les argumentaires qui s'y rapportent
    2. Elaborer des outils partagés de promotion de Boucle Nord de Seine auprès des clients économiques potentiels (partenaires institutionnels, entreprises, investisseurs, universitaires, scientifiques, prescripteurs, talents, actifs, demandeurs d'emplois...)
  - ✓ Une vingtaine de partenaires impliqués: (CCI/ CEEVO/ Clubs d'entreprises/ Choose Paris Region/ CMQ Sécurité/ EM Normandie/ Etat/ Pôle emploi/ Medef/ Haropa Port/ Région)
- **Animation des cadres de travail avec l'Etat et la Région:**
  - ✓ Réunion du Comité de pilotage du bassin d'emploi en février
  - ✓ Réunion du Comité de pilotage « Territoires d'industrie » en mars



Comité de pilotage  
« Territoires d'industrie »



Accueil des clusters  
internationaux de la  
cosmétique en Octobre  
2022



La compétence  
développement  
économique

## La mise en œuvre des actions en faveur de l'insertion, de l'emploi et de la formation en 2022

Avec la reprise post-covid, les entreprises du territoire ont fait face à de très fortes difficultés de recrutement notamment au dernier trimestre de l'année 2021. Parallèlement, le taux de chômage restait encore trop élevé par rapport à la moyenne nationale notamment dans les quartiers QPV.

L'enjeu en 2022 a donc consisté à travailler à une meilleure adéquation entre la demande des entreprises et le marché du travail local.

- **Soutenir l'ESS et développer l'insertion par l'activité économique**
  - ✓ Organisation de formations ESS 2024 pour les structures ESS du territoire
  - ✓ Diagnostic de l'organisation territoriale de l'insertion
- **Renforcer l'offre de formation**
  - ✓ Cartographie des besoins en compétences et formations du bassin
  - ✓ Travail à l'implantation d'une école de production sur l'usinage à Argenteuil
  - ✓ Accompagnement du développement de nouveaux organismes de formation pour favoriser leur ancrage territorial (CMQ Sécurité/ EM Normandie...)
- **Valoriser les métiers industriels auprès des demandeurs d'emploi et des familles**
  - ✓ Programmation territoriale pour la semaine de l'industrie
- **Faciliter l'accès à l'emploi en lien avec les besoins des entreprises locales**
  - ✓ Organisation d'un forum emploi territorial en novembre à Villeneuve-la-Garenne



Formations ESS 2024



Forum emploi territorial

Pour réaliser toutes ces actions, l'atelier développement économique a été particulièrement actif en 2022 avec la tenue d'ateliers de travail bimensuels.

Pour suivre l'avancée des projets de la feuille de route territoriale, le Comité de pilotage avec les élus communaux en charge du développement économique et de l'emploi s'est réuni à deux reprises. Un premier comité de pilotage s'est tenu en juin 2022. Il a permis de faire état des démarches et projets engagés et à engager. Le deuxième comité de pilotage en décembre 2022 a travaillé plus particulièrement sur le positionnement du territoire dans le cadre de la démarche de marketing économique.



La compétence  
urbanisme

## L'élaboration du PLUi

L'élaboration du PLUi a été engagée en 2021 via l'adoption par le Conseil de territoire du 15 avril 2021 d'une délibération approuvant, les objectifs et les modalités de concertation et de collaboration entre les villes et l'EPT. Le futur PLUi devra à la fois poser le diagnostic territorial, définir les grandes orientations pour le territoire à l'horizon de 10-15 ans et traduire réglementairement ces objectifs. Il constituera l'outil de mise en œuvre des projets publics et privés.

Suite à la désignation en début d'année 2022 des titulaires du marché d'élaboration du PLUi, le diagnostic du PLUi, ainsi que l'Etat initial du site et de son environnement ont été réalisés en 2022. Ils permettent de définir les grands enjeux territoriaux à traduire dans le futur PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables).

La concertation avec les habitants a été lancée à l'automne 2021 sous la forme d'une page internet dédiée, d'une adresse mail dévolue à la concertation du PLUi, et de la mise à disposition de registres dans toutes les mairies et au siège de l'EPT.

En 2022, les actions suivantes de concertation ont été menées :

- Trois lettres du PLUi ont été publiées et diffusées. La première, lance la concertation liée à l'élaboration du PLUi ; elle expose le contenu du PLUi, les objectifs qui lui sont assignés, le mode de réalisation et le calendrier. La seconde est un guide de la concertation, elle précise les engagements pour une démarche partagée et collaborative. La troisième présente une synthèse du diagnostic.
- Deux réunions publiques en visioconférence ont été organisées. La première en mars 2022 a permis d'expliquer ce qu'est un PLUi, ses incidences, l'organisation et la concertation mise en œuvre pour l'élaborer. Lors de la seconde réunion en novembre 2022, le diagnostic a été présenté sous la forme d'un récit du territoire pour en dégager les enjeux majeurs.
- Des stands PLUi ont été organisés en juin 2022 dans chacune des villes pour venir à la rencontre des habitants et permettre à chacun de s'exprimer.
- Un questionnaire en ligne au printemps 2022 a également permis de saisir la perception du territoire par ses habitants, salariés et usagers. 925 réponses étaient exploitables et ont permis de bien comprendre les atouts et faiblesses du territoire et des villes et surtout les attentes et aspirations des habitants. Les enjeux liés à la place de la nature en ville et à la réduction des nuisances ont été fortement plébiscités.
- Un concours photo a été organisé à l'automne 2022 et a permis aux habitants de Boucle Nord de Seine de présenter autrement leur vision du territoire. 109 photos ont été réceptionnées et montrent l'attachement des habitants à leurs villes.
- Enfin, à l'articulation entre le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi, 7 ateliers de concertation ont été organisés en décembre 2022 pour échanger sur les enjeux croisés : Quelle ville demain ? Vivre le territoire ! Le territoire à tout âge ! Nature en ville, nature à tous les étages ! La Seine dans tous ses états ? Mais ce qui compte c'est la santé ! et Le patrimoine en question ?

## Le planning prévisionnel d'élaboration du PLUi





## La compétence urbanisme

### Contribution aux documents d'urbanisme supra-communaux

L'EPT et les communes du territoire se sont mobilisées en 2022 pour faire valoir les priorités de développement du territoire dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme supra-communaux, le SCOT (schéma de cohérence territoriale) métropolitain et le futur SDRIF-E (Schéma directeur de la Région Ile-de-France Environnemental).

L'EPT a ainsi formulé un avis sur le projet de SCOT métropolitain lors du conseil de territoire du 23 juin 2022, faisant suite aux contributions et échanges intervenus en 2021, et portant notamment sur les espaces naturels et les zones inondables. Le futur PLUi devra être compatible avec le SCOT qui sera approuvé en 2023 par la Métropole du Grand Paris.

Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration du SDRIF-E piloté par la Région Ile-de-France, l'EPT a transmis une contribution en février 2022 faisant valoir les grands enjeux environnementaux auxquels le territoire doit faire face et les réponses locales aux enjeux de la ZAN (Zéro artificialisation nette) et de la ZEN (Zéro émission nette).

### Evolution des documents d'urbanisme en vigueur

L'EPT, compétent en matière de Plan local d'Urbanisme (PLU), conduit avec les villes toutes les procédures de modification des PLU communaux en vigueur, jusqu'à l'approbation du PLU intercommunal.

En parallèle de l'élaboration du PLUi, les PLU communaux doivent en effet continuer à évoluer, pour accompagner les projets d'aménagement, clarifier des dispositions réglementaires, préserver des tissus existants, ...

En 2022, le Conseil de territoire a approuvé la modification simplifiée n°4 du PLU d'Asnières, la modification simplifiée n°3 du PLU de Colombes et la mise en compatibilité du PLU de Gennevilliers par déclaration de projet (ZAC Sud Chanteraines)

L'EPT a par ailleurs engagé ou poursuivi de nouvelles procédures relatives aux PLU d'Argenteuil (modification n°12), Asnières-sur-Seine (modification n°7), Clichy-la-Garenne (modification simplifiée n°8), Colombes (modification n°5 et déclaration de projet n°1), Gennevilliers (modification n°18 relative au secteur portuaire, modification n°19) et Villeneuve-la-Garenne (modification n°2).

### Projet Urbain partenarial (PUP)

Un avenant n°3 à la convention de PUP signée entre l'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) Grand Paris Aménagement, l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et la ville d'Asnières-sur-Seine, a été approuvé en 2022.

### Délégation du droit de préemption

L'EPT est compétent en matière de droit de préemption urbain, droit de préemption urbain renforcé et droit de priorité. Il a délégué ces droits dans certains secteurs aux communes, ainsi qu'aux aménageurs.

Les périmètres de délégation du DPU à la Ville de Bois-Colombes et à la Ville de Clichy-la-Garenne ont été modifiés ponctuellement en 2022.



## La compétence urbanisme

### Approbation du Règlement local de publicité intercommunal (RLPi)

L'EPT Boucle Nord de Seine est compétent pour élaborer le Règlement de Publicité Intercommunal (RLPi) qui régit les enseignes, les publicités et les pré-enseignes, afin de veiller à leur bonne intégration dans l'environnement urbain et paysager. Avant l'élaboration du RLPi, six villes du territoire disposaient d'un RLP communal, dont quatre approuvés avant 2010 (donc caducs en juillet 2022).

L'élaboration du RLPi a été engagée par une délibération du conseil de territoire en date du 26 mars 2019. Une gouvernance EPT/Villes a été mise en place pour suivre l'élaboration du RLPi, dans le cadre d'un comité technique associant les services intéressés et d'un comité de pilotage associant les élus communaux délégués.

Le RLPi a été arrêté par délibération du conseil de territoire le 24 juin 2021. Le dossier arrêté a été mis en enquête publique du mardi 4 janvier 2022 au vendredi 4 février 2022. Le dossier finalisé suite aux avis des personnes publiques associées et à l'enquête publique a été approuvé en conseil de territoire le 19 mai 2022.

Ce RLPi, applicable depuis le 25 juin 2022, doit contribuer à améliorer le cadre de vie des habitants en encadrant les publicités et les enseignes.

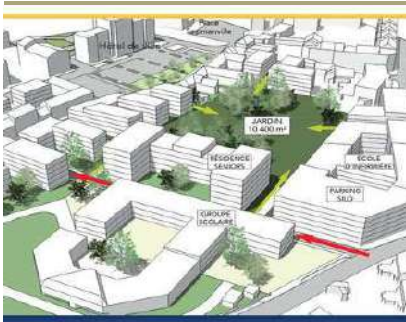
Le territoire est découpé en 4 zones principales en fonction des caractéristiques des tissus urbains et des enjeux en terme d'affichage : les secteurs patrimoniaux et naturels (ZPo), les secteurs de centres-villes, résidentiels et mixtes (ZP1), les secteurs de zones d'activités ou commerciales (ZP2), les secteurs d'axes (ZP3). Un zonage spécifique a par ailleurs été défini pour restreindre la publicité numérique au sein de certains secteurs délimités.

En termes environnementaux, une attention particulière a été portée à la valorisation des berges de Seine, à la préservation des espaces verts et naturels et à la limitation des consommations d'énergie (horaires d'extinction des publicités et enseignes lumineuses, limitation du numérique).

Afin de faciliter l'application du RLPi par les services instructeurs des villes, une formation à leur attention a été organisée en juin 2022. Un guide du RLPi a par ailleurs été mis à disposition des pétitionnaires.

Les dispositifs existants devront être mis en conformité avec le RLPi dans un délai de 2 ans pour les publicités et de 6 ans pour les enseignes.





## La compétence aménagement

### La mise en œuvre des opérations d'aménagement

24 opérations d'aménagement font l'objet d'une concession d'aménagement au 31/12/2022.

Deux procédures de consultation pour l'attribution de nouvelles concessions d'aménagement ont été lancées en 2022, pour la future ZAC des Courtilles à Asnières (attribuée en 2023) et pour la future ZAC Seine-Liberté à Clichy-la-Garenne (déclarée en suite début 2023 et relancée fin 2023).

La concession d'aménagement des Hauts d'Asnières à Asnières a quant à elle été clôturée en décembre 2022.

L'activité liée aux opérations d'aménagement a été particulièrement importante en 2022 ; elle a donné lieu à 96 délibérations du Conseil de territoire. Elles concernent à la fois des actions préalables à la création des opérations (périmètres d'études, concertation, études, ...) ou du suivi des opérations engagées (CRACL, conventions financières, avenants aux traités de concession, dossiers de ZAC, AAP/AMI, DUP, ...), la définition de futures opérations d'aménagement et des actions foncières.

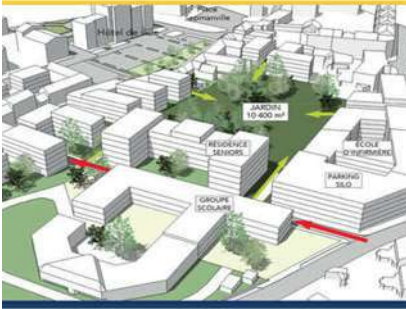
Deux PPA (Projets Partenariaux d'Aménagement) avec l'Etat ont été conclus en 2021 pour Argenteuil et Villeneuve-la-Garenne et les premières actions ont été engagées en 2022.

La ZAC du Clos à Gennevilliers a fait l'objet d'un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique pour expropriation en juin 2022. Par ailleurs, des enquêtes publiques préalables à des DUP ont été conduites en 2022 pour les projets Centre-ville de Villeneuve-La-Garenne et ZAC Entrée de ville à Clichy.

Enfin, l'EPT a réalisé des acquisitions foncières (amiable, préemption et expropriation) avec portage ou revente directe via 2 promesses de vente et 25 actes notariés signés en 2022.

### Les projets d'aménagement en cours (source APUR-2021)





La compétence  
aménagement

## ARGENTEUIL

### Porte Saint-Germain / Berges de Seine:

Approbation de l'avenant n°1 à la convention avec l'ANRU suite à l'attribution de la concession d'aménagement.

Approbation de l'acquisition des propriétés de la Ville comprises dans la concession d'aménagement et de leur cession à l'aménageur, Paris Sud Aménagement.

Mobilisation du Fonds Friches de l'Etat pour les acquisitions foncières au sein de la concession d'aménagement.

Approbation d'une convention pour l'octroi d'une subvention par la ville à Paris Sud Aménagement, et d'un avenant n°1 au traité de concession.

### Projet de restructuration du parc d'activités économiques des Berges de Seine :

Approbation de l'acquisition auprès de la ville d'Argenteuil et de la cession à la société FOGEX d'une partie de la parcelle cadastrée BW 222 sise rue Michel Carré, pour l'extension de l'entreprise.

## ASNIERES-SUR-SEINE

### ZAC Parc d'Affaires :

Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité 2021.

Approbation de l'avenant n°2 à la convention relative aux relations financières entre l'aménageur, la commune d'Asnières-sur-Seine et de l'EPT.

Approbation de l'avenant n°6 au traité de concession d'aménagement.

### Opération de rénovation urbaine des Hauts d'Asnières :

Clôture de la concession d'aménagement.

### Projet NPNRU Sud des Hauts d'Asnières – Les Courtilles / projet de ZAC des Courtilles :

Approbation du bilan de la concertation.

Approbation de la convention-quartier avec l'ANRU, signée en juillet 2022.

Lancement de la consultation pour l'attribution de la concession d'aménagement de la future ZAC des Courtilles.

### Quartier de Seine :

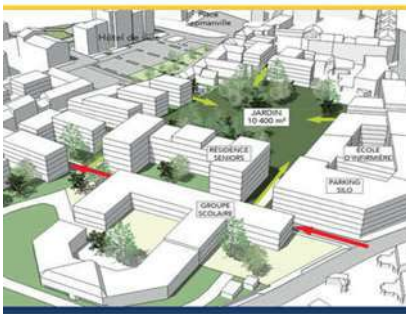
Instauration d'un périmètre d'étude sur le secteur situé en entrée du quartier de Seine, entre le Quai Aulagnier et la Rue Louis Armand, dans l'attente de la définition d'un projet d'aménagement.

## BOIS COLOMBES

### ZAC Pominon Le Mignon:

Approbation du transfert de propriété du lot 16 de la copropriété sise 361 avenue d'Argenteuil et indemnisation des expropriés.

Approbation de l'acquisition des biens propriété de l'EPFIF



La compétence  
aménagement

## CLICHY-LA-GARENNE

### ZAC Entrée de Ville :

Enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique n°3 et parcellaire en vue de la réalisation de la ZAC.

### ZAC Bac d'Asnières - Valiton / Petit :

Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France pour la réalisation d'une opération « construction d'un équipement sportif et culturel » par CITALLIOS, au titre du dispositif « 100 quartiers innovants et écologiques ».

### Projet de ZAC Seine-Liberté :

Approbation du bilan de la concertation préalable.

Lancement de la consultation pour l'attribution de la concession d'aménagement de la future ZAC (déclarée sans suite début 2023 et relancée fin 2023).

## COLOMBES

### ZAC Arc Sportif :

Approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale de la SPL ASCODEV pour l'exercice 2021.

### ZAC de la Marine:

Approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale de la CODEVAM pour l'exercice 2021.

### Opération Ilot 26 :

Approbation de l'avenant n°13 au traité de concession avec la CODEVAM portant sur le montant prévisionnel de la participation du concédant.  
Approbation du compte rendu annuel à la Collectivité locale de la CODEVAM pour l'exercice 2021.

### ZAC multi-sites du secteur de la Gare:

Approbation de l'avenant n°17 au traité de concession avec la CODEVAM portant sur le montant de la participation du concédant.  
Approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale de la CODEVAM pour l'exercice 2021.

### ZAC Charles de Gaulle Est :

Approbation de l'avenant n°8 au traité de concession d'aménagement avec la CODEVAM portant sur le montant de la participation du concédant.  
Approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale de la CODEVAM pour l'exercice 2021.





La compétence  
aménagement

## GENNEVILLIERS

Opérations d'aménagement ZA Caboeufs-Louise Michel, ZAC Chandon République, ZA Chemin du Pont, ZAC Debussy Sévines, ZAC du Clos, ZAC multi sites du Luth, ZAC multi sites Les Louvresses, ZAC des Grésillons, ZAC multi-sites Larose Camélinat, ZAC centre-ville, ZAC Sud Chanteraines, ZAC des Agnettes : Approbation des comptes-rendus financiers annuels 2021.

### ZAC Sud Chanteraines :

Mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet : concertation préalable, enquête publique et approbation.

Retrait de la délégation à la SEMAG g2 du droit de préemption urbain sur l'ensemble immobilier sis 169 rue Louis Roche.

Approbation de l'acquisition auprès de la ville et de la cession à la SCI Groix d'un ensemble immobilier sis 118/120, avenue Louis Roche et 122/124, rue du Moulin de Cage (projet Tricycle).

Approbation d'une convention d'occupation précaire au bénéfice de la Ville d'un bien acquis par l'EPT situé 92 avenue du Général de Gaulle.

### ZAC du Clos

Demande au Préfet des Hauts-de-Seine de prendre au profit de la SEMAG g2 un arrêté de déclaration d'utilité publique ainsi qu'un arrêté de cessibilité et de saisir le juge de l'expropriation afin d'enclencher la phase judiciaire: arrêté de DUP intervenu en juin 2022.

### ZAC Multisites du Luth

Modification du dossier de réalisation de la ZAC.

Approbation de l'acquisition auprès de la ville et de la cession à la SEMAG g2 de parcelles situées Boulevard intercommunal / Avenue Lucien Lanternier / Boulevard Beaumarchais.

### ZAC Debussy Sévines

Approbation de l'acquisition auprès de la ville et de la cession à la SEMAG g2 d'une parcelle située Angle rue Georges Thoretton / rue Henri Barbusse.

### ZAC Centre-ville

Approbation de l'avenant n°2 de prorogation de la concession d'aménagement avec la SEMAG g2. Garantie d'emprunt pour un prêt consenti à la SEMAGg2.

### ZAD des Grésillons

Demande de prolongation du délai de validité de la ZAD (arrêté préfectoral pris en novembre 2022).

### Périmètres d'étude

Instauration de trois périmètres d'étude dans l'attente de la définition de projets d'aménagement (*terrains situés rue du Pont d'Argenteuil et rue des Chevrons, îlot délimité par le quai du moulin de cage, l'avenue Louis Roche, le boulevard Gallieni et la rue de la Bongarde, îlot délimité par la rue Louise Cadoret, la rue Danton, la rue Louis Castel et le passage Dezert-Doloron*).

## VILLENEUVE-LA-GARENNE

### Opération d'aménagement du « centre-ville »:

Approbation de l'acquisition des parkings situés 208 bd Gallieni (ex-Monoprix).

Approbation des anciens locaux de la CPAM en rez-de-dalle de l'îlot du Mail.

Mobilisation du Fonds Friches pour les acquisitions foncières au sein du l'îlot du Mail.

Approbation de la déclaration de projet préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et demande au Préfet de prendre l'arrêté de DUP suite à l'enquête publique

### Opération d'aménagement de la Caravelle

Définition des objectifs et approbation des modalités de la concertation préalable

III- La validation d'objectifs et de cadres d'action partenariaux, pour faciliter l'accès au logement, l'amélioration de l'habitat et la cohésion sociale.

- La gestion intercommunale des attributions
- L'amélioration de l'habitat
- La politique de la ville
- L' action sociale
- La cohésion sociale



## Les travaux de la Conférence intercommunale du Logement (CIL).

La CIL installée en 2018 est présidée par le Préfet des Hauts-de-Seine et le Président de l'EPT. Elle réunit l'ensemble des partenaires concernés par la mise en œuvre des cadres réglementaires visant à faciliter l'accès au logement social des publics prioritaires et à développer la mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Elle a notamment pour objectif la mise en œuvre de la réforme des attributions. Les maires, principaux bailleurs du Territoire et usagers et associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement y sont représentés.

Différents cadres de travail réunissent les représentants membres de la CIL (ateliers, commission de coordination, conférence plénière) ont permis d'adopter: la convention intercommunale des attributions (CIA) approuvée en janvier 2020 en référence au document cadre sur les orientations des attributions (DCAO) approuvé en octobre 2019, le Plan Partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGID) avec une charte d'accueil des services d'information et d'accueil des demandeurs (SIAD) approuvé en mai 2021, et l'engagement de la définition de la cotation de la demande de logement social.

Comme chaque année, en 2022 les partenaires ont partagé dans les différentes instances: le bilan des attributions de l'exercice, les besoins en relogements, l'activité des guichets d'accueil des demandeurs de logement, l'actualisation du référentiel des résidences objet de vigilance en matière d'attribution.

L'exercice 2022 a également été l'occasion d'instituer une première commission des situations spécifiques dont le rôle est d'analyser les typologies de situations bloquées dans l'accès au logement, leurs causes, et de proposer des actions correctrices, et de conclure la démarche de définition de la cotation initiée en 2021.

## La cotation territoriale de la demande de logement social.

Durant l'exercice 2022, les partenaires de la CIL ont défini les modalités concrètes de mise en œuvre de la cotation territoriale. Cette dernière a été adoptée en réunion plénière de la CIL le 13 avril 2022 puis approuvée par le Conseil de territoire le 23 juin 2022. Le second semestre a été consacré au travail de préparation technique de paramétrage de l'outil informatique, et à l'élaboration des supports de communication à destination des guichets d'accueil et des demandeurs.

Les supports de communication de la mise en œuvre de la cotation territoriale sont accessibles sur le site internet de l'EPT depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La gestion intercommunale des attributions

**LA COTATION COMMENT CA MARCHE ?**

Quelles sont les principales catégories de justificatifs pouvant consommer votre demande ?

Les justificatifs acceptés par l'administrateur ou le bailleur :

- Logement reconnu prioritaire au titre du DALO
- Départemental
- Logement reconnu prioritaire au titre du DALO
- Relogement dans le cadre d'une opération publique
- Ménage désigné par une commission d'attribution pour une proposition de mutation
- Personne victime de violence sexuelle accompagnée par un travailleur social

Les justificatifs à fournir par le demandeur :

**SITUATION DU LOGEMENT ACTUEL**

- Contrat de location ou autres justificatifs
- Attestation d'hébergement ou de domiciliation
- Dual justificatif d'habitat indigne

**SITUATION PERSONNELLE**

- Carte d'invalidité
- Décision de justice (divorce, violence)
- Dernière fiche de paie, attestation CAF

**SITUATION PROFESSIONNELLE**

- Contrat de travail

**QUEST CE QUE LA COTATION ?**

La cotation consiste à attribuer un nombre de points à chaque demande de logement social en fonction de :

- L'ancienneté de la demande
- Les caractères sociaux prioritaires de la demande
- Le logement actuel occupé par le demandeur
- Le lien au territoire
- La situation du ménage
- La situation professionnelle

Ce nombre de points permet au demandeur de situer sa demande par rapport aux demandes comparables pour un même type de logement dans la commune souhaitée.

Les points sont différents selon que vous habitez déjà dans un logement social (demandeur demeurant) ou que vous faites une première demande. La cotation appliquée à chaque demande dépend donc de la situation actuelle du ménage, logé dans le parc social ou toutes les autres situations.

**LES CRITERES DE LA COTATION TERRITORIALE**

La liste détaillée des critères de la cotation territoriale est disponible sur le site internet de Boucle Nord de Seine ([www.bouclenordseine.fr](http://www.bouclenordseine.fr)) et les sites des villes.

Elle peut également être consultée à priori avant d'enregistrer votre demande sur le site [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr), à la rubrique: « Je gère ma demande ».

L'offre de logement étant limitée et les demandes très nombreuses, les refus de logement non justifiés peuvent donner lieu à des pénalités qui diminuent la note du demandeur.

En cas d'application d'une pénalité après un refus, il est possible de contester cette décision par courrier au bailleur en précisant les raisons du refus.

**LES CRITERES DE LA COTATION TERRITORIALE**

- LES BESOINS**: Les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes victimes de violence sexuelle.
- LES PERSONNES**: Personne âgée, Personne handicapée, Personne victime de violence sexuelle.
- LES SITUATIONS PROFESSIONNELLES**: Les changements de profession, l'absence de lien de domicile, l'absence de lien de domicile, l'absence de lien de domicile.
- LES SITUATIONS PERSONNELLES**: Les changements de domicile, l'absence de lien de domicile, l'absence de lien de domicile.
- LES SITUATIONS PROFESSIONNELLES**: Les changements de profession, l'absence de lien de domicile, l'absence de lien de domicile.
- LES SITUATIONS PERSONNELLES**: Les changements de domicile, l'absence de lien de domicile, l'absence de lien de domicile.

**COMMENT CONNAITRE MON NOMBRE DE POINTS ?**

Vous pouvez connaître votre nombre de points en vous connectant sur le site internet de la demande de logement social ([www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr)). Le nombre de points est calculé en fonction de l'ancienneté de votre demande. Dans la rubrique « Je gère ma demande », la partie « cotation » vous indique ainsi le nombre de points dont vous disposez.

Vous pouvez aussi prendre connaissance de la note la plus haute, la plus basse, la note médiane et le groupe des demandeurs dont la note est inférieure à la médiane.

\* La note médiane est la note du demandeur qui se situe à la moitié des demandeurs et une note supérieure à la médiane et/ou inférieure à la médiane.



## L'amélioration de l'habitat

### Les leviers d'action en matière d'amélioration de l'habitat.

Depuis le 1er janvier 2019, l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine est compétent pour exercer toutes les actions relatives à « l'amélioration du parc immobilier bâti, la réhabilitation et la résorption de l'habitat insalubre » non déclarés d'intérêt métropolitain correspondant aux :

- Diagnostics et Opérations programmées : études de diagnostic, études pré opérationnelles, opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH - Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat « Renouvellement Urbain » et « Copropriétés Dégradées », POPAC - Programme Opérationnel Préventif d'Accompagnement des Copropriétés Dégradées, PIG - Programme d'Intérêt Général), opérations de résorption de l'habitat insalubre

- Dispositifs préventifs Permis de Louer (dont la gestion est déléguée aux communes) et Permis de Diviser. Les pouvoirs de police spéciale continuent d'être exercés par les Maires.

Par ailleurs, depuis 2021, l'EPT a passé une convention de financement avec l'opérateur SOLIHA Grand Paris qui assure, dans toutes les communes de l'EPT, l'accueil, l'information, le conseil, l'orientation et l'accompagnement des propriétaires (non concernés par une opération programmée) dans leur projet de travaux d'amélioration de l'habitat et de rénovation énergétique.

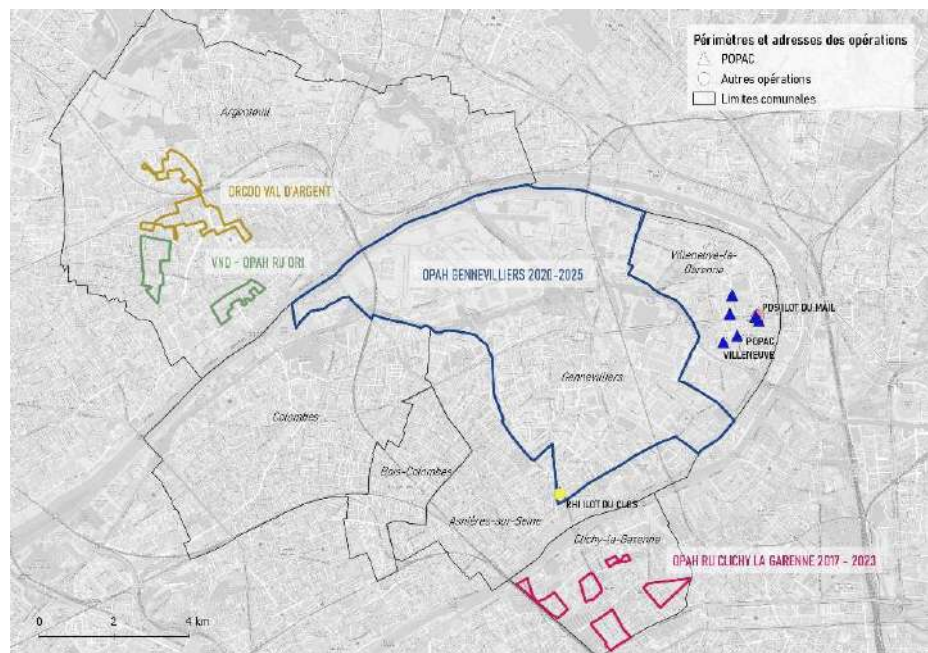
### Les dispositifs programmés

Dans le territoire de Boucle Nord de Seine, les opérations impulsées et conduites par les communes concernent environ 135 copropriétés qui représentent plus de 7 000 logements.

Dans ces opérations soutenues financièrement par l'ANAH et les collectivités, le volet « rénovation énergétique » constitue un secteur d'intervention prioritaire pour lutter contre la précarité énergétique des ménages et réduire les émissions de gaz à effets de serre.

D'autres objectifs sont également poursuivis :

- Traitement de l'habitat indigne,
- Redressement des copropriétés,
- Adaptation au vieillissement,
- Remise sur le marché de logements vacants et conventionnement locatifs à loyer abordable.





## L'amélioration de l'habitat

### Les actions dans les dispositifs programmés en 2022.

En 2022, plusieurs événements sont venus confirmer l'engagement des partenaires dans la conduite de ces dispositifs.

A **Argenteuil**, la reconnaissance en février 2022 de l'intérêt métropolitain de l'Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées du quartier du Val d'Argent et la signature en septembre 2022 de la convention partenariale marquent la poursuite d'un engagement sur le long terme de l'ensemble des partenaires dans le projet, à travers un ensemble de dispositifs (OPAH, POPAC, Plan de Sauvegarde, VOC). La maîtrise d'ouvrage a été confiée par la Métropole du Grand Paris à l'EPT Boucle Nord de Seine. L'ORCOD porte sur un total de 34 copropriétés représentant environ 3 400 logements.

L'exercice 2022 a permis de faire aboutir un projet d'OPAH Renouvellement Urbain avec volets copropriétés dégradées et Opération de Restauration Immobilière dans le quartier du Val Notre Dame, couvrant environ 550 logements.

A **Clichy**, la convention d'OPAH RU a été prorogée d'un an pour terminer l'accompagnement à la décision de travaux dans 13 copropriétés concernant près de 430 logements. Pour accompagner les projets de l'OPAH RU de Clichy, le bureau du territoire a voté en 2022 l'engagement de 76 450 € en subvention pour le co-financement de 6 copropriétés (123 logements) et un propriétaire individuel.

L'OPAH de **Gennevilliers** est entrée en 2022 dans sa phase opérationnelle après une première année principalement consacrée à l'installation du dispositif et au diagnostic approfondi des copropriétés à traiter de façon prioritaire.

Certains dispositifs sont clos depuis 2018 (PIG d'**Asnières**) et 2019 (PIG de **Colombes**) mais la réalisation des travaux décidés sur certains immeubles pendant la durée des dispositifs se poursuit encore jusqu'en 2022 voire 2023. Le bureau du territoire a ainsi voté en 2022 l'engagement de subventions d'un montant total de 130 000 € pour le financement de travaux dans 4 copropriétés (84 logements) à Asnières.

La commune de **Villeneuve-la-Garenne** termine fin 2022 le POPAC pré-opérationnel sur 6 copropriétés avec des orientations de travaux à engager ou à poursuivre sur près de 1 000 logements, soit à travers des dispositifs de type OPAH, soit au moyen d'assistance à maîtrise d'ouvrage plus légère. Un dispositif renforcé de Plan de Sauvegarde a été retenu pour les copropriétés de l'Îlot du Mail totalisant 366 logements à rénover.

### Le guichet unique d'amélioration de l'habitat : un service neutre et gratuit pour les propriétaires dans le diffus.

Les missions exercées par SOLIHA Grand Paris s'inscrivent à la fois dans leur projet associatif de service d'intérêt économique général agréé par l'ANAH et dans la mise en œuvre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) contractualisé entre la Métropole du Grand Paris et l'Etat. Elles constituent le guichet unique territorial qui est reconnu, de fait, comme « Espace France Rénov' » depuis 2022. Il permet d'accueillir, d'informer, de conseiller et d'accompagner gratuitement un nombre important de ménages sur le territoire en dehors des dispositifs programmés, et cela quelque soit leurs ressources.

Le bilan des exercices 2021-2022 montre que la mobilisation du guichet unique s'est clairement orientée vers les actes de la rénovation énergétique des particuliers et des copropriétés, ces dernières étant également soutenues par des aides financières au diagnostic apportées par la Métropole du Grand Paris.

Un événement organisé le 7 octobre 2022, dans le cadre du dispositif « Rénovons collectif » financé au titre du programme RECIF, a réuni une vingtaine de participants, principalement des syndics de copropriétés professionnels et bénévoles, pour les informer des dispositifs d'aides existants, des évolutions réglementaires et pour partager leurs expériences et leurs difficultés.

Le bilan positif de l'expérimentation a conduit le conseil de territoire du 8 décembre 2022 à approuver la poursuite du dispositif en 2023 dans le cadre de la prolongation du programme SARE.



L'amélioration de l'habitat

Le bilan 2021-2022 du guichet unique d'amélioration de l'habitat

**BILAN 2021 - 2022**  
Amélioration de l'habitat

**991** 2021-2022  
Conseils déjà délivrés

Des conseils personnalisés neutres et gratuits

991 2021-2022  
Conseils déjà délivrés

Prenez en compte les cadres de référence nationaux :

**Le guichet unique au plus près de chez vous**

**842** 2021-2022 rendez-vous

Et pourquoi pas vous ? Une question? Un projet ?

Le guichet unique Rénov' Habitat Boucle Nord de Seine vous reçoit sur rendez-vous dans les permanences :

- ADJENTVILLE : mercredi matin et jeudi après-midi
- ASNIERES-SUR-SEINE : mardi après-midi et vendredi
- BOIS-COLOMBES : un vendredi après-midi sur deux
- CLICHY-LA-GARDIENNE : mercredi après-midi
- COLOMBES : mardi matin et jeudi matin
- GENNEVILLIERS : permanences assurées dans le cadre de l'ODAH les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin et après-midi
- VILLENEUVE-LA-GARENNE : un vendredi après-midi sur deux

Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine  
 1 Bis Rue de la Paix  
 92230 Gennevilliers  
[www.bouclenordseine.fr](http://www.bouclenordseine.fr)

---

**Un accompagnement professionnel et indépendant en fonction de votre projet**

**435** 2021-2022 projets de rénovation énergétique du logement

**135** 2021-2022 projets d'aide et/ou de logement

**42** 2021-2022 projets de rénovation énergétique des copropriétés (1033 logements)

Comment construire mon projet, évaluer les besoins de travaux ?

Comment choisir un professionnel pour réaliser un Diagnostic Technique Globale (DTG) de ma copropriété ?

Comment réaliser une rénovation énergétique performante ?

Comment monter le plan de financement de mon projet ?

Le Guichet Unique Rénov' Habitat Boucle Nord de Seine, Un accompagnateur agréé par l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) **Votre tiers de confiance**

Les + Numériques pour vous informer et suivre votre projet :

- En version individuelle : <https://grandparis.pasdenohabitat.fr/>
- En version copro : <https://www.coachcopro.com/solihq-grand-paris-boucle-nord-de-seine-mgo>



## L'amélioration de l'habitat

### La lutte contre l'habitat indigne

La loi n° 2014-366 en date du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi « ALUR ou loi Duflot II », notamment ses articles 91,92 et 93 concernant la lutte contre l'habitat indigne, donne la possibilité aux établissements de coopération intercommunale :

- de définir des secteurs géographiques, voire des catégories de logement ou d'ensembles immobiliers, pour lesquels la mise en location d'un bien doit faire l'objet d'une déclaration ou d'une autorisation préalable de mise en location, dite « permis de louer »,
- d'instaurer une autorisation préalable aux travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant, dit « permis de diviser », dans les zones présentant une proportion importante d'habitat dégradé ou dans lesquelles l'habitat dégradé est susceptible de se développer.

L'Ordonnance n°2020-1144 du 16 septembre 2020 relative à l'harmonisation et à la simplification des polices des immeubles, locaux et installations et son décret d'application n°2020-1711 du 24 décembre 2020, facilite l'intervention à l'initiative du maire au titre de la police de sécurité des immeubles en cas d'urgence.

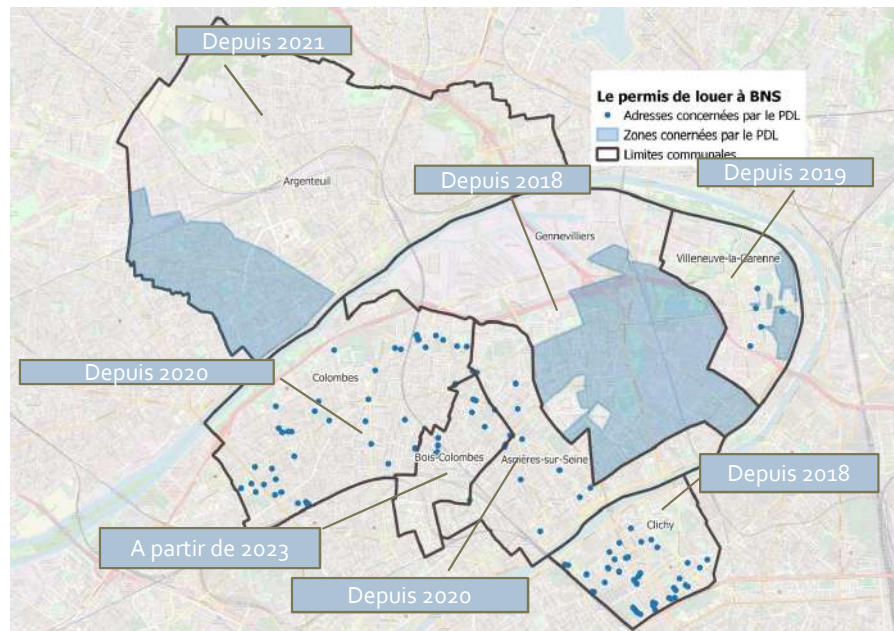
### Le permis de louer

L'année 2022 a constitué la deuxième année de plein exercice pour les dispositifs de permis de louer et de permis de diviser déployés dans 6 villes du territoire.

A caractère avant tout préventif, ces dispositifs comptent parmi les outils qui permettent de lutter contre le développement de l'habitat indigne et de conforter les dispositifs opérationnels d'initiative publique.

- 938 demandes d'autorisation à l'échelle territoriale depuis 2019, avec une très forte progression entre 2020 et 2021, qui se poursuit en 2022.
- En 2022 : 387 demandes générant 73 refus, soit environ 1/4, et 306 accords (dont 15 délivrés suite à un premier refus)

Si les cas de signalement restent peu nombreux, la part de refus en première demande reste importante (près d'un quart) et témoigne de l'effet préventif du dispositif.



Le permis de louer : un dispositif déjà en place en 2018 à Clichy et Gennevilliers, et progressivement étendu l'ensemble des communes sur des secteurs variables selon la présence d'habitat indigne.



L'amélioration de l'habitat

## Le permis de diviser

Il a été mis en place par l'EPT à la demande du maire de Villeneuve-la-Garenne à compter d'octobre 2019 et du maire d'Argenteuil à compter de janvier 2021.

En 2022, les demandes de permis de diviser ne concernent que la commune d'Argenteuil :

- 16 demandes ont été déposées,
- 11 demandes ont reçu un avis favorable,
- 5 demandes ont reçu un avis défavorable.

Dans la très grande majorité des cas, le permis de diviser est inclus dans une autorisation d'urbanisme (création d'une ouverture, d'un volume, d'une extension), nécessitant une articulation étroite dans l'instruction des demandes.

Une division sans autorisation a été constatée fin 2022, donnant lieu à un courrier de demande de régularisation en janvier 2023.

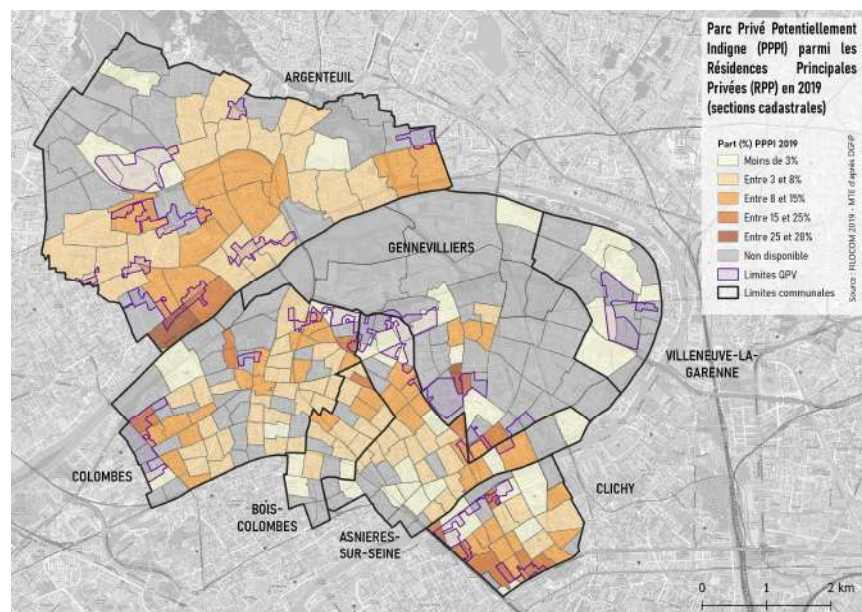
## Le plan départemental de lutte contre l'habitat indigne

L'EPT a organisé le 17 janvier 2022 une journée de formation en direction des services habitat des villes avec le concours de l'ADIL92 et la participation de la DRIHL92 pour partager les dispositions de l'ordonnance n°2020-1144 du 16 septembre 2020 relative à l'harmonisation et à la simplification des polices des immeubles, locaux et installations et son décret d'application n°2020-1711 du 24 décembre 2020, qui facilite l'intervention à l'initiative du maire au titre de la police de sécurité des immeubles en cas d'urgence.

L'EPT a en outre participé au COPIL du Plan départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) le 11 mai 2022 et témoigné à cette occasion du bilan de mise en œuvre des dispositifs de permis de louer et de diviser.

Enfin, un partenariat a été engagé avec les services de l'Etat pour établir une base de données partagée avec les villes concernant l'habitat indigne.

Cette base de données concerne les prises d'arrêtés préfectoraux et communaux de lutte contre l'habitat indigne au titre de la santé et de la sécurité dans les immeubles, mais également les éléments de diagnostic concernant l'habitat indigne et les données concernant le Parc Potentiellement Indigne (PPI).







## La politique de la ville

### Conventionnement au titre du NPNRU

Suite à la signature de la convention cadre NPNRU de Boucle Nord de Seine en décembre 2020, la définition des projets et de leurs modalités de mise en œuvre s'est poursuivie. Les études de définition concernant les projets de Colombes et Villeneuve-la-Garenne se sont poursuivies.

Convention cadre de Boucle Nord de Seine: un avenant N°1 a été élaboré et signé en janvier 2022 pour intégrer les projets d'Asnières et Gennevilliers. Au titre de la convention cadre, l'EPT est tout particulièrement mobilisé par la coordination des programmations habitat, des relogements en lien avec la CIA, de la reconstitution de l'offre démolie

NPNRU Argenteuil: les études ont été approfondies, la MOUS relogements a été engagée et la concession d'aménagement a attribuée en 2021 a été engagée. Par ailleurs, un avenant n°1 à la convention-quartier a été approuvé en 2022.

NPNRU Asnières: la convention-quartier a été signée en juillet 2022. Les études pré-opérationnelles se sont poursuivies et une consultation pour l'attribution d'une concession d'aménagement a été engagée en 2022.

NPNRU Colombes: Les études de définition du projet du Petit Colombes ont été finalisées et le projet a été présenté en CE de l'ANRU en juin 2022.

NPNRU Gennevilliers : La convention-quartier des Agnettes a été signée en juin 2022. Les opérations engagées se sont poursuivies : construction du nouveau groupe scolaire Joliot-Curie, relogements Tour 9.

NPNRU Villeneuve-la-Garenne : Le projet de la Caravelle a été présenté en CE de l'ANRU en septembre 2022. L'élaboration de la convention-quartier pour le Centre-ville a été engagée.



### Contractualisation et programmation au titre de la politique de la Ville

L'Atelier politique de la ville, réunissant les représentants des 6 villes disposant d'un contrat de ville, s'est réuni à 7 fois en 2022 pour mettre en œuvre la démarche d'évaluation des contrats de ville 2015-2022, avec l'appui du Pôle ressources 78-92-95.

L'évaluation a porté sur les actions structurantes dans les thématiques suivantes:

- Éducation insertion socio-professionnelle et citoyenneté
- Santé et bien-être
- Cadre de vie, image des quartiers et cohésion sociale,
- Besoins sociaux

Les villes ont par ailleurs engagé l'évaluation du dispositif d'exonération de la TFPB (Taxe Foncière Propriété Bâtie) afin de préciser les modalités de sa mise en œuvre pour l'année 2023. Le conseil de territoire du 10 novembre 2022 a délibéré sur des avenants avec les 16 bailleurs concernés.

Ce dernier a par ailleurs approuvé le bilan de mise en œuvre de la politique de la ville en 2021 et pris acte de la programmation pour l'année 2022 telle qu'adoptée par les Conseils municipaux.



## La politique de la ville

### Les préconisations issues de la démarche d'évaluation des contrats de ville 2015-2022

La synthèse des préconisations a été, à leur demande, transmise aux Préfets à l'égalité des territoires des Hauts de Seine et du val d'Oise en juillet 2022, pour leur prise en compte dans les orientations de la contractualisation à intervenir en 2023.

**La politique de la ville est une opportunité pour promouvoir des modes de gouvernance collective et inclusive** permettant de lutter plus efficacement contre les inégalités. Les préconisations ci-après ont été définies:

- Le pilotage des différents modes de contractualisation à inscrire dans le contrat de ville et l'évaluation de ce dernier seront facilités par l'affirmation de projets structurants.
- La refonte des différents outils de contractualisation qui répondent aux objectifs de la Politique de la ville est une des conditions de la meilleure complémentarité et pertinence des actions développées pour répondre aux besoins des habitants.
- L'ingénierie de développement social et urbain doit en priorité être mobilisée sur la définition et la co-construction des projets ainsi que sur l'animation territoriale et non sur la gestion administrative.
- Les contractualisations pluriannuelles avec des porteurs de projets doivent être développées pour permettre d'être plus exigeant et plus innovant, sur les objectifs et les modes de faire et sur la valorisation des actions et leur évaluation.
- L'existence d'espaces de rencontre des différents acteurs est un levier pour favoriser l'interconnaissance, développer des synergies et faire adhérer les acteurs aux enjeux et objectifs de coordination.
- Le développement des démarches s'appuyant sur des parcours individuels, bénéficiant d'un accompagnement si possible individuel et d'un suivi dans la durée, sont à promouvoir en direction des publics les plus en difficulté pour lesquels l'accès aux droits, aux équipements et services reste difficile.

**La politique de la ville doit être pérennisée comme principal levier pour fabriquer de la citoyenneté** via la participation des habitants et des associations dans les quartiers. Les préconisations ci-après ont été définies:

- Promouvoir la participation des habitants lorsqu'il est décisif de porter une parole collective, pour construire des projets au bénéfice de tous.
- Développer les démarches de médiation permettant d'aller vers les habitants et de construire avec eux les projets.
- Faire valoir l'expertise d'usage des habitants.
- Encourager le partage des savoir-faire des habitants comme vecteur de lien social, de lien intergénérationnel.
- Restaurer la confiance entre institutions et habitants en s'appuyant sur les démarches d'aller vers et en valorisant le rôle des habitants et en les encourageant à s'impliquer dans des démarches citoyennes.
- Développer les démarches citoyennes en étant attentif à les adapter dans les formes et dans les contenus pour faciliter l'implication des habitants.
- Promouvoir l'innovation citoyenne dans les domaines clefs pour lutter contre les inégalités, par exemple la santé communautaire
- Pérenniser une ingénierie de développement social et des savoir-faire de concertation avec les habitants en la soutenant financièrement au titre de la politique de la ville en termes d'action, de formation et d'évaluation- en lien avec les services Démocratie participative des villes.
- Engager et valoriser les nouvelles pratiques permettant de démontrer que les habitants des QPV sont en capacité de s'impliquer pour relever les défis climatiques et sociaux.
- Favoriser le soutien à la vie associative vecteur d'engagement des habitants.



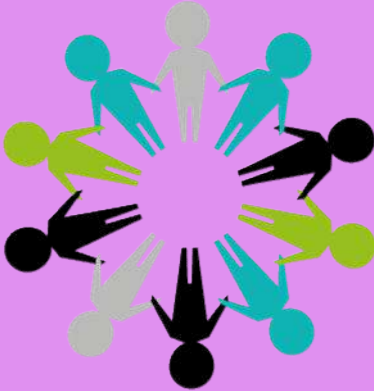
## L'analyse des besoins sociaux

Dans le cadre de la compétence de l'EPT au titre de l'action sociale d'intérêt territorial un état des lieux statistiques réalisé par le Bureau d'études COMPAS. Il a été présenté en 2020 aux élus et responsables des CCAS des villes. L'année 2021 a constitué une année d'approfondissement des indicateurs de fragilité du territoire au sein de l'Atelier action sociale, qui réunit les responsables des CCAS des villes, d'axes de coopération intercommunale.

En 2022 l'Atelier s'est réuni à 7 reprises pour définir les enjeux, objectifs et pistes d'action qui pourrait constituer une coopération à l'échelle intercommunale. Les modalités de mise en œuvre seront approfondies en 2023.

### L' action sociale

Les enjeux	Les leviers d'action
Améliorer et faire évoluer l'accès au droit et l'inclusion numérique.	Optimiser le déploiement du dispositif Maison France Services
	Développer l'offre d'inclusion numérique à l'échelle territoriale
Développer l'accompagnement social pour qu'il apporte à la fois la connaissance des besoins sociaux et des réponses adaptées	Favoriser l'accès aux offres d'emploi des travailleurs sociaux.
	Structurer dans la durée des données relatives aux besoins sociaux à l'échelle territoriale accessible à tous les partenaires
Innover pour répondre aux besoins des publics en situation de fragilité.	Promouvoir des expérimentations pour répondre aux besoins des habitants des QPV
	Définir une charte du soutien alimentaire
	Mieux répondre à la demande des personnes âgées en matière de transport
Faire face aux urgences en matière d'accès à la santé et aux soins.	Mettre en place un cadre d'échange territorial en matière de santé



La cohésion sociale

### La célébration des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

Boucle Nord de Seine a été labellisé Terres de jeux en 2021. En 2024 le stade Yves-du-Manoir à Colombes, entièrement restructuré, accueillera les compétitions de hockey sur gazon. La mobilisation du Territoire pour célébrer les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 s'appuie d'une part sur les projets portés par les villes notamment en termes de développement, de cadre de vie et de politiques culturelles et sportives, et d'autre part sur les compétences exercées par le Territoire en étroite relation avec les villes, en matière d'aménagement, de développement économique, de développement durable, de cohésion sociale et de politique de la ville.

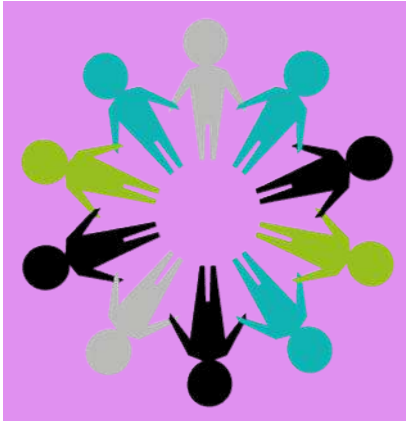
Le cabinet de Conseil Keneo a été désigné en mars 2022 pour accompagner le Territoire et les villes dans la définition des atouts du territoire et d'un plan d'actions. L'Atelier Sport s'est réuni à plusieurs reprises. Des ateliers ont également mobilisé différents services municipaux investis au titre des actions culturelles, des événementiels et du développement de la vie associative.

#### Boucle Nord de Seine : un écosystème sportif dynamique

<p><b>Fédérations dont le siège est sur le territoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fédération Française de Natation (la natation est le 4<sup>ème</sup> sport présentant le plus de licenciés au sein de l'EPT : 1 licencié pour 174 habitants)</li> <li>Fédération Française de Hockey sur Gazon</li> </ul> <p><b>Acteurs majeurs du territoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>28 clubs</li> <li>375 associations sportives</li> <li>73 236 licenciés en 2019</li> </ul> <p><b>Nombre d'enfants au sein des écoles municipales des sports :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>3 013 enfants pratiquent une activité sportive grâce à l'activité des écoles municipales des sports (école multisports, école des sports adaptés...)</li> </ul>	<p><b>Nombre de sportifs de haut niveau :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Habitant sur le territoire : 16</li> <li>Pratiquant sur le territoire : 51</li> <li><b>Sportifs olympiques : 12</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Trešoer Makonda, médaille de bronze au 400m course à pieds aux Jeux Paralympiques de Tokyo</li> <li>Althéra Laurin, médaille de bronze en Taekwondo aux Jeux Olympiques de Tokyo</li> <li>Anne-Cécile Gofani, médaille d'argent au rugby à 7 aux Jeux Olympiques de Tokyo</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Nombre de structures sociales présentes sur le territoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>15 réparties sur 4 villes du territoire</li> </ul> <p><b>Nombre d'équipements sportifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>743 équipements présents sur les 7 villes du territoire</li> <li>12 équipements labellisés centre de préparation aux Jeux dans 6 villes du territoire</li> </ul>
---	--

#### Des villes et un territoire engagés dans la valorisation de l'accueil des JOP 2024

<p><b>Promouvoir les pratiques sportives</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Challenge Olympique à Argenteuil</li> <li>Partenariat avec U-Golf à Argenteuil</li> <li>Les BoisColympiques</li> <li>Weekends olympiques à Clichy-laGarenne</li> <li>Vivre les Jeux à Villeneuve la Garenne</li> <li>Les olympiades d'Asnières</li> </ul>		<p><b>Encourager l'activité physique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Faites du sport à Asnières</li> <li>Dispositif Sport Santé à Argenteuil</li> <li>Urban Fitness Family à Clichy-La Garenne</li> <li>Définition d'une boucle des mobilités actives JOP 2024 à l'échelle de Boucle Nord de Seine</li> <li>Course l'Asnieroise</li> <li>Foulées Olympiques colombiennes à Colombes</li> </ul>
<p><b>Favoriser la cohésion sociale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Semaine du handicap à Bois Colombes</li> <li>Démarche participative de valorisation du sport au féminin à Colombes</li> <li>Ladies' Fight à Gennevilliers</li> <li>Création et apprentissage d'un Hymne Olympique chorégraphié à Colombes</li> <li>Parcours culturels colombiens</li> <li>Partenariat avec le Panthéon à Gennevilliers</li> </ul>		<p><b>Contribution au développement économique et à l'insertion par le sport</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilisation des entreprises de l'ESS dans les marchés JOP 2024</li> <li>Forum territorial de l'Emploi avec offres JOP2024</li> <li>Olympiade des Barbanniers à Gennevilliers</li> </ul>



La cohésion sociale

## La 10ème édition des Portes Ouvertes d'Ateliers d'Artistes à l'échelle territoriale

En 2022 l'Atelier culture réunissant les représentants des villes s'est réuni au rythme d'une fois par mois pour définir les modalités de mise œuvre de la 10ème édition des Portes Ouvertes d'Ateliers d'Artistes (PODADA) avec une ambition pour cette édition de créer une nouvelle entité graphique et un site internet. L'objectif était double: inciter les habitants des communes à franchir les limites communales pour découvrir de nouveaux artistes et valoriser les artistes.

Cette édition a été inaugurée le 7 octobre à Clichy en présence de nombreux artistes et des élus du territoire et s'est déroulée les 8 et 9 octobre 2022.

Plus globalement ce cadre d'échange a été l'occasion de partager les programmations culturelles des villes et d'identifier de possibles pistes de coopération.



Argenteuil, Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Clichy-La-Garenne, Colombes et Gennevilliers  
**Les artistes de la Boucle Nord de Seine ouvrent les portes de leurs ateliers pour le grand plaisir des passionnés d'art durant le week-end des 9 et 10 octobre 2021, de 14 h à 19 h.**

Pour les découvrir, munissez-vous du plan créé spécialement pour l'occasion et venez déambuler dans les différents espaces de création. Nos villes regorgent de talents aussi bien amateurs que professionnels aux techniques et disciplines diverses. Cette neuvième édition intercommunale promet bien des surprises avec des rencontres enrichissantes autour de performances, de découvertes

des métiers et d'univers singuliers. Enrichir sa collection personnelle, se lancer dans une pratique artistique ou simplement rencontrer ses voisins sont autant de prétextes pour nouer un dialogue avec l'autre lors de cette opération d'envergure dédiée à toutes formes d'expressions. Des trésors vous attendent. Bonne visite !



[www.podada.bouclenorddeSeine](http://www.podada.bouclenorddeSeine.fr)



IV- Des engagements pour coordonner l'action publique au bénéfice de l'atteinte des objectifs de transition écologique et de lutte contre le changement climatique.

- Le Contrat de relance et de transition énergétique
- Le rapport développement durable 2022
- Le Plan Climat Air Energie Territorial
- Le développement des mobilités
- La compétence gestion des déchets
- La compétence eau-assainissement



## Le contrat de relance et de transition énergétique (CRTE)

Dans le cadre du plan de relance déployé par l'Etat suite à la crise sanitaire et afin de favoriser le déploiement et le financement des projets portés localement par l'EPT et les communes, l'EPT a signé avec l'Etat en avril 2022 le CRTE du territoire Boucle Nord de Seine.

Ce contrat met ainsi en place un partenariat technique et financier visant à accompagner le projet de territoire à court et moyen terme. Il constitue à ce titre un outil essentiel permettant de souligner la conjonction des politiques du Territoire et des objectifs des politiques territorialisées de l'État, et ainsi d'accélérer leur concrétisation pour les habitants.

Les objectifs et projets prioritaires à développer dans le cadre du CRTE sont présentés selon trois axes :

1. Le développement économique et la compétitivité du territoire visent à pérenniser et développer les activités économiques sur le territoire en veillant au rapprochement entre offre et demande d'emplois ;
2. La cohésion sociale qui concerne les principaux leviers d'action publique mobilisés et à développer pour lutter contre les inégalités et améliorer les équilibres sociaux et territoriaux ;
3. Enfin l'axe concernant la transition énergétique qui fait en particulier le lien avec les actions inscrites dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour relever les défis du changement climatique, de la résilience et de l'amélioration des conditions de vie des habitants.

Le suivi de la mise en œuvre du CRTE et de la mobilisation des financements de l'Etat et de ses agences (ADEME, ANAH, ANRU, ...) fait l'objet d'un suivi régulier en lien avec la Préfecture des Hauts-de-Seine.



Edition du  
rapport  
développement  
durable 2022

Le décret d'application du 17 juin 2011 de la loi n°2010-788 en date du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend obligatoire, préalablement au débat sur le projet de budget, la présentation d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants.

Ce décret précise que « ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;

Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Au-delà de l'obligation réglementaire, ce rapport a pour objectif de susciter la prise de conscience et le débat interne autour du développement durable. Il reflète la dynamique déjà engagée sur le territoire et les axes de progression.

En matière de développement durable, les collectivités territoriales et leurs établissements publics ont deux influences majeures : les impacts de la manière dont elles rendent leurs services (par exemple, la collecte des déchets) et leur pouvoir d'incitation au travers de leurs politiques et projets (par exemple, les prescriptions inscrites au plan local d'urbanisme).

Ce rapport a vocation à analyser les actions conduites par le territoire en 2022, et à venir en 2023, tout en dressant un bilan des politiques publiques, orientations et programmes en lien avec le développement durable.

Le rapport traite des actions menées par l'établissement public territorial (EPT) Boucle Nord de Seine dans le cadre de ses compétences propres, les actions des Villes liées aux compétences communales restent intégrées dans leur rapport communal et n'y figurent donc pas.

Le fait marquant de 2022 constitue l'approbation, à l'unanimité, du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) en conseil de territoire le 10 novembre. En conséquence, le rapport développement durable s'organise autour des 7 axes du PCAET ce qui permet d'appréhender l'engagement de l'EPT dans sa mise en œuvre.





## Le plan climat air énergie territorial

Le PCAET est un projet territorial de développement durable engagé par délibération en septembre 2018. Il dresse une stratégie et un plan d'actions pour une durée de 6 ans, dont la finalité est :

La lutte contre le changement climatique : réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour limiter l'impact du territoire sur le changement climatique,

L'adaptation du territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité,

La sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables et de réemploi,

L'amélioration de la qualité de l'air.

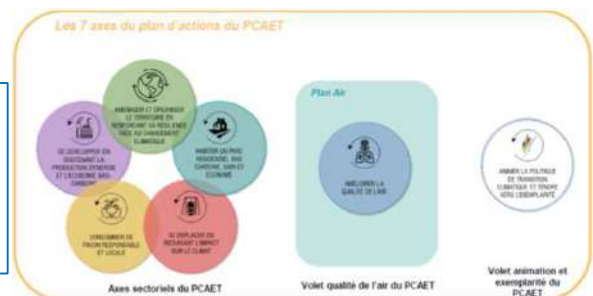
Suite à l'arrêt du projet de PCAET par le Conseil de territoire du 3 février 2022, celui-ci a été soumis pour avis à la Métropole du Grand Paris, à la Région Ile-de-France et à l'autorité environnementale.

La MGP et la MRAE ont formulé des avis qui ont fait l'objet de mémoires en réponse, la MRAE insistant en particulier sur la nécessaire opérationnalité du PCAET.

L'ensemble du projet de PCAET incluant ces derniers avis et leurs mémoires en réponse, ont été mis en consultation du public par voie électronique du 13 juin au 13 juillet 2022. En retour, 23 avis d'habitants ont été produits. Ils prônent l'adaptation de la ville au changement climatique par la présence plus forte de nature et le développement des mobilités actives. Il a été demandé à l'EPT et aux villes une action rapide en ce sens.

Le PCAET finalisé a été approuvé par le Conseil de Territoire du 10 novembre 2022.

Le PCAET s'articule autour de 7 axes prioritaires, et se décline en 33 fiches actions opérationnelles pour la période 2022-2027.





## Le développement des mobilités



**Réduire l'usage de la voiture et l'espace qui lui est dédié**, encourager le report modal vers les transports en commun, le vélo et la marche sont des axes stratégiques pour préserver la santé des habitants et proposer un cadre de vie agréable aux usagers de l'espace public qui s'en trouve apaisé.

L'EPT a poursuivi sa mobilisation en 2022 aux côtés des villes dans le cadre d'échanges sur les aménagements cyclables avec les Départements, la Région et l'Etat.

Afin **d'amplifier le développement du vélo et de la marche au sein du territoire**, l'étude pour un Schéma des Mobilités Actives du Territoire (SMAT) a été lancée par l'EPT en octobre 2022. Elle constitue une action du PCAET qui consiste à déployer et sécuriser les modes actifs pour tous. Le SMAT doit répondre à l'enjeu majeur du report modal vers les modes actifs afin de réduire les émissions de polluants atmosphériques et les gaz à effet de serre. En outre, il saisit l'opportunité des JOP-Paris 2024 pour développer l'héritage du territoire, mais aussi pour développer des actions et outils de sensibilisation et de communication autour des mobilités actives.

L'EPT se mobilise pour faire valoir les priorités du territoire dans l'objectif de **développer une offre de transports en commun fiable et confortable afin d'éviter le report modal sur la voiture**. Ainsi, il s'est associé aux différents travaux engagés par Ile-de-France Mobilités relatifs à la mise en concurrence de l'exploitation des lignes de bus du lot 42, aux ateliers développés par IDFM dans le cadre de la révision du PDUIF en Plan des Mobilités en Ile de France et des rencontres sur les projets d'amélioration de l'offre de transports en commun : ligne de « bus entre Seine », impact sur les lignes de bus existantes du fait de l'arrivée du RER E à Nanterre La Folie, Tram 11 Express, revoyure du RER C, ...

L'EPT a fait part des dysfonctionnements récurrents des Transiliens, bus, RER, métro et Tram et a proposé son aide et celle des villes pour pallier aux difficultés de recrutement des conducteurs et machinistes.

Enfin, le PLUi intègre dans son Etat initial du site et de l'environnement, une partie sur la qualité de l'air et à l'exposition des habitants aux pollutions atmosphériques. Il ambitionne d'encourager, dans ses outils à venir, le changement des modes de déplacement.

## Les cadres d'exercice du service gestion des déchets

La gestion des déchets regroupe 4 grandes familles d'actions :

- La prévention des déchets, c'est-à-dire les actions visant à empêcher que les déchets soient créés : réemploi d'objets en l'état ou transformés ou réparés, revente, etc.,
- La précollecte, c'est-à-dire la mise à disposition de contenants dans lesquels les usagers peuvent jeter leurs déchets,
- La collecte, qui regroupe toutes les actions visant à vider ces contenants,
- Le traitement des déchets, qui, par divers procédés techniques, va permettre de les valoriser ou de les éliminer en limitant l'impact négatif sur l'environnement.

L'EPT Boucle Nord de Seine exerce cette compétence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Afin de remplir cette mission de service public, il s'appuie sur :

- Des marchés publics lui permettant d'assurer des prestations de précollecte et de collecte, 19 marchés en cours durant l'année 2022,
- 2 syndicats auxquels il adhère : Azur, pour la prévention, la précollecte, la collecte et le traitement des déchets à Argenteuil ; et le Sycotm, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, pour la prévention et le traitement des déchets des 6 communes des Hauts-de-Seine (Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Clichy-la-Garenne, Colombes, Gennevilliers, et Villeneuve-la-Garenne),
- Des agents en charge de suivre et contrôler la bonne exécution des prestations.

## Le financement du service

Le Conseil de territoire a adopté, depuis 2017, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) comme principale source de financement du service. Cette Taxe représente, en 2022, 95,5% des recettes permettant le financement du service, pour les 7 communes. Chaque secteur dispose d'un taux de TEOM particulier car les services rendus aux usagers sont différents.

En ce qui concerne la commune d'Argenteuil, l'EPT ayant délégué sa compétence au Syndicat Azur, c'est Azur qui perçoit la TEOM. Cette somme n'étant pas suffisante pour assurer le service, l'EPT a versé à Azur une contribution complémentaire de 1,76 M€ pour 2022. Au total, les recettes de l'EPT, hors Argenteuil, s'établissent à 41,79 M€ pour 2022.

## Les objectifs à moyen et long termes

Boucle Nord de Seine poursuit quatre objectifs principaux : amélioration de l'organisation du service existant, développement de nouveaux services, limitation des impacts environnementaux et maîtrise financière des coûts.

L'objectif organisationnel porte sur une amélioration de la qualité du service de collecte. L'EPT dispose aujourd'hui d'autant de marchés de collecte que de villes qui le constituent. L'EPT travaille avec l'ensemble des villes à la construction d'un schéma de collecte harmonisé à l'échelle territoriale, qui améliorera l'impact environnemental de ses actions par l'utilisation de véhicules propres, éliminer les nuisances à la population en optimisant les tournées, améliorer la qualité du service en travaillant sur les fréquences de collecte. Ce travail collectif, porté par les ressources de l'EPT, permettra d'améliorer la qualité de ce service auprès de l'ensemble des administrés du territoire. Ce schéma harmonisé sera constitué en 2026, à l'issue des étapes de travail permettant d'y parvenir.

Cette amélioration de la qualité du service implique également de maîtriser les coûts des prestations, dans un contexte national de hausse des coûts de traitement des déchets (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), des coûts de collecte (inflation sur le prix des carburants, des fournitures) ainsi que pour les fournisseurs, en lien avec le conflit en Ukraine.

L'objectif environnemental repose sur l'atteinte de performances élevées en termes de réduction globale des tonnages de déchets, tous flux confondus. Cet objectif de réduction est une déclinaison locale des objectifs nationaux : réduction de 15 % des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés produits par habitant d'ici 2030, réduction de 50 % du gaspillage alimentaire (loi AGEC, Programme National de Prévention des Déchets).



La compétence  
gestion des  
déchets ménagers et  
assimilés en 2022



## 2022, une année de transition afin de poser les bases des grands chantiers de 2024.

La transition effectuée en 2022 s'est traduite par l'achèvement de certains dossiers, et l'ouverture de nouveaux travaux.

Au chapitre des dossiers clôturés en 2022, figure l'Extension des Consignes de Tri. Celle-ci, mise en œuvre dès juin 2021 pour les 6 communes des Hauts-de-Seine du territoire, a pu bénéficier aux habitants d'Argenteuil depuis le 1<sup>er</sup> juin 2022. Où que l'on habite sur le territoire de Boucle Nord de Seine, on peut désormais trier ses déchets de la même façon, et dans des contenants aux couleurs identiques. Un grand pas pour la simplification du geste de tri, mais aussi pour le tri en général : + 9 % de tonnages entre 2021 et 2022 pour la collecte des emballages et papiers, quand, dans le même temps, la production totale de déchets de l'EPT a légèrement baissé (-0,7%), de même que celle des Ordures Ménagères (-0,5 %). Et cette tendance semble se confirmer pour l'année 2023 (+3,5 % de tonnages d'emballages et papiers par rapport à 2022, pour la période de janvier à octobre).

Au niveau des jalons posés pour les dossiers à venir, peuvent être évoqués l'étude relative aux biodéchets (demandes de subventions, parution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et sélection du bureau d'études), et un état des lieux du fonctionnement de la déchetterie de Gennevilliers.

Concernant l'étude « biodéchets », l'objectif est de préparer la mise en place de solutions de tri à la source des déchets alimentaires courant 2024, qu'il s'agisse d'une gestion sur place du déchet (compostage, lombricompostage), d'un apport volontaire de celui-ci, ou d'une collecte traditionnelle en porte à porte. Les solutions retenues devront dans tous les cas s'adapter à la typologie de territoire pour lequel elles vont être déployées.

Concernant la déchetterie de Gennevilliers, ainsi que les déchetteries mobiles, actuellement gérées par le Syctom, l'EPT a préparé activement en 2023 la reprise de ces services, et s'est, pour cela, appuyé sur une étude technico-financière menée en 2022, permettant d'en isoler les forces et faiblesses. L'objectif à terme est de permettre à l'utilisateur particulier de trier d'avantage ses déchets en se rendant à la déchetterie, et de lui en réserver l'accès pour plus de confort et des coûts maîtrisés.

## Le service de gestion des déchets de l'EPT en 2022 en quelques chiffres

- **98 399** : Il s'agit du nombre de visites enregistrées pour les déchetteries d'Argenteuil et de Gennevilliers, auxquelles ont peut ajouter 8 548 visites pour les déchetteries mobiles. Ces déchetteries ont reçu 36 660 tonnes de déchets (15 861 tonnes pour Argenteuil et 20799 pour Gennevilliers)
- **176 091 tonnes de déchets ménagers et assimilés** ont été collectées, dont 23 515 tonnes de déchets recyclables (emballages, papiers, verre, déchets verts, déchets alimentaires, textiles).
- **10 034 interventions concernant des bacs roulants**, réparations, remplacements, sur un parc comprenant près de 155 000 bacs.
- **796 composteurs et 442 lombricomposteurs** distribués aux habitants, afin de réduire à la source les tonnages d'ordures ménagères.
- **1 696 conteneurs d'apport volontaire** sont déployés sur les voiries du territoire pour la collecte des Ordures Ménagères et celle de la collecte sélective, verre et textiles inclus
- **38,8 millions d'euros de coût global du service** (fonctionnement et investissements).



La compétence  
gestion des  
déchets ménagers et  
assimilés en 2022



## La compétence eau et assainissement en 2022

### Le cadre d'exercice du service eau et assainissement

L'Etablissement s'est substitué au 1er janvier 2016 aux communes et à la communauté d'agglomération Argenteuil/Bezons qui déléguaient à des syndicats l'exercice des compétences eau et assainissement.

Pour mémoire l'Etablissement a adhéré, pour l'alimentation en eau potable et la gestion des ouvrages associés, au syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) pour Argenteuil et Clichy-la-Garenne, et au Syndicat SENEQ (anciennement Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers ou SEPG) pour les cinq autres communes.

Sur le territoire d'Argenteuil, l'EPT adhère au Syndicat Mixte pour l'Assainissement du Val Notre Dame.

Dans la poursuite des réflexions engagées visant à harmoniser le service rendu aux usagers, le Conseil de territoire a approuvé en mars 2019 le principe de délégation de service public pour la gestion du service d'assainissement collectif et de la gestion des eaux pluviales des villes d'Asnières-sur-Seine, de Colombes et Villeneuve-la-Garenne. Ces délégations de service public ont pris effet au 1er janvier 2020 pour une durée de 8 ans.

Pour les autres villes, des marchés publics d'entretien et de travaux ont été mis en place.

### Une harmonisation progressive des marchés publics

Une mise en commun et une harmonisation des marchés publics est en cours, qui permettra également de réduire les délais d'intervention et de diminuer les coûts de gestion du service. Le renouvellement des marchés de travaux et d'entretien suivra jusqu'en 2026 un calendrier prédéfini, afin de permettre la mise en place progressive de marchés communs à l'échelle du territoire. Le tableau ci-dessous présente les différents marchés jusqu'en décembre 2022.

	Argenteuil	Gennevilliers	Bois-Colombes	Clichy-la-Garenne
Travaux programmables et grands chantiers	Marché commun : accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaire (fin : 27/05/2023)			
Maîtrise d'œuvre travaux d'assainissement	Marché commun : accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaire (fin : 17/10/2023)			
Contrôle de conformité des travaux	Marché commun (fin : 31/10/2025)			
Travaux d'entretien et d'urgence	Fin : 01/12/2022	Fin : 01/12/2022		
Dératisation	Fin : 01/07/2024		Fin : 01/07/2024	Fin : 01/07/2024
Curage préventif et ITV	Fin : 03/06/2023	Fin : 01/07/2024		
Enquêtes de conformité	Fin : 03/06/2023	Fin : 01/07/2024		



## La compétence eau et assainissement en 2022

### Le schéma directeur d'assainissement

Le schéma directeur territorial d'assainissement est une étude qui se déroulera sur deux années en cinq phases. Le rendu définitif permettra à l'établissement de disposer d'un relevé précis de tous les ouvrages d'assainissement du territoire, d'un modèle hydraulique de bassin versant pour les eaux pluviales et d'un diagnostic de l'existant associé à un programme pluriannuel de travaux. Ce document est un prérequis pour l'obtention de subventions auprès de l'Agence de l'eau.

#### Réalisé 2022

La consultation du bureau d'étude pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement a été réalisée, et le groupement SAFEGE-VERDI a été désigné pour ce marché.

L'étude a commencé en mai 2022 par une première phase de recueil de donnée auprès du service assainissement, mais aussi du service aménagement et des services des villes afin de disposer d'un premier état des lieux du réseau.

Suite à cette première phase, une opération de mise à jour de la cartographie du réseau a eu lieu avec le relevage des profondeurs et positionnement de l'ensemble du réseau et des ouvrages.

A l'issue de cette phase, un premier rapport a été établi en janvier 2023.

#### Prévision 2023

Les actions pour 2023 portent sur :

- La sectorisation des dysfonctionnements (mesures de débit et de pollution, visites nocturnes) : de mars 2023 à septembre 2023.
- La réalisation des inspections télévisées pour le diagnostic complet de l'état du réseau : de juillet 2023 à janvier 2024.
- L'élaboration du programme pluriannuel de travaux : octobre 2023 à mars 2024.
- Le zonage eaux usées et eaux pluviales : de juillet 2023 à juillet 2024.

### Elaboration d'un règlement territorial d'assainissement

Le règlement territorial d'assainissement permettra au territoire Boucle Nord de seigne de disposer d'un document exposant des règles claires et communes à l'ensemble des villes pour gérer le réseau d'assainissement. Il intégrera l'ensemble des obligations réglementaires imposées par les textes de loi.

#### Réalisé 2022

Un premier document a été élaboré en 2022 puis proposé aux villes du territoire pour avis. Une réunion de travail avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage a eu lieu en novembre 2022, cette réunion de travail a permis de proposer une version finalisée du règlement d'assainissement territorial en prenant en compte les remarques des villes. Des points d'arbitrage réglementaires ont été identifiés, et une présentation aux élus a été réalisée en décembre 2022 pour valider ces points d'arbitrages. Le document a été présenté au conseil de territoire en mars 2023.

#### Prévision 2023

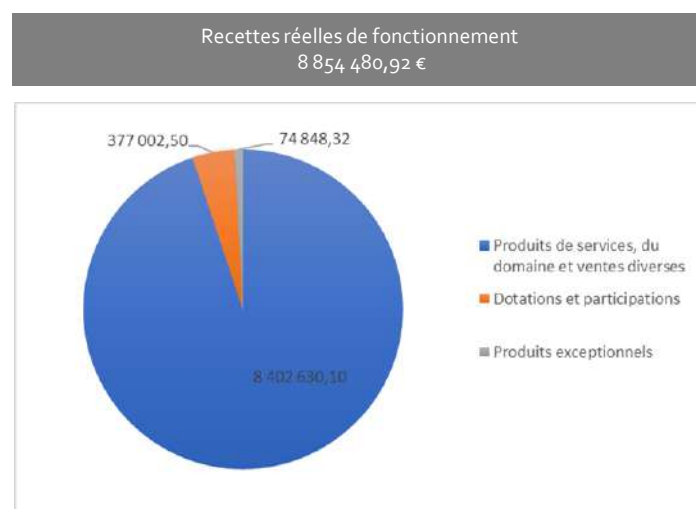
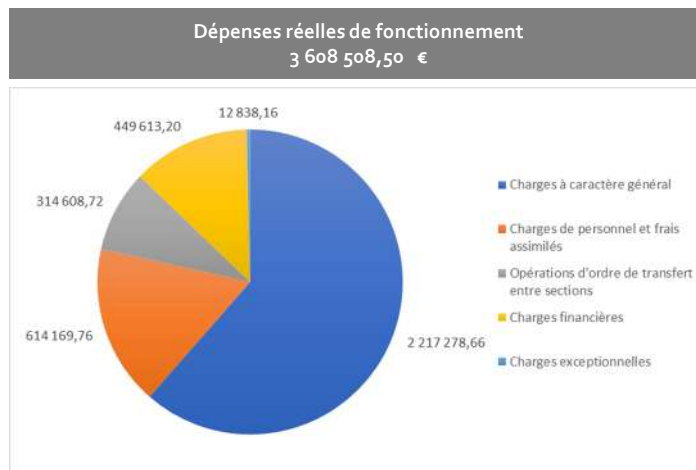
Mise en application du règlement d'assainissement : juillet 2023.



La section de fonctionnement du compte administratif du budget annexe de l'assainissement 2022

L'année 2022 a également donné lieu à plusieurs délibérations concernant à la fois le budget annexe de l'assainissement de 2022 et l'approbation du compte administratif de 2021 et de l'affectation du résultat. Deux décisions modificatives ont été adoptées en juin et décembre 2022.

Le travail de mise à jour de l'actif a été poursuivi et finalisation en 2023 en collaboration avec le SGC de Colombes.



L'exécution budgétaire 2022 présente un excédent de la section de fonctionnement 5 245 972,42 €.



La section de  
fonctionnement du  
compte administratif  
du budget annexe de  
l'assainissement 2022

A la clôture de l'exercice 2022, il a été enregistré un résultat excédentaire sur la section de fonctionnement d'un montant de 8 786 930,98€ tenant compte du résultat antérieur de l'exercice 2021.

Ce résultat excédentaire a permis de couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement correspondant à la somme du solde d'exécution de cette section (3 813 573,44€). Les restes à réaliser de l'exercice 2022 représentaient un solde négatif de 1 535 638,60€. Soit un résultat cumulé de la section d'investissement déficitaire de 5 349 212,04 €.

Après avoir affecté en réserve 5 349 213€ au besoin de financement de la section d'investissement, le solde à été affecté à la section de fonctionnement du budget 2022 (3 437 717,98 €)

Dépenses de fonctionnement  
3 608 508,50 €

Recettes de fonctionnement  
8 854 480,92 €

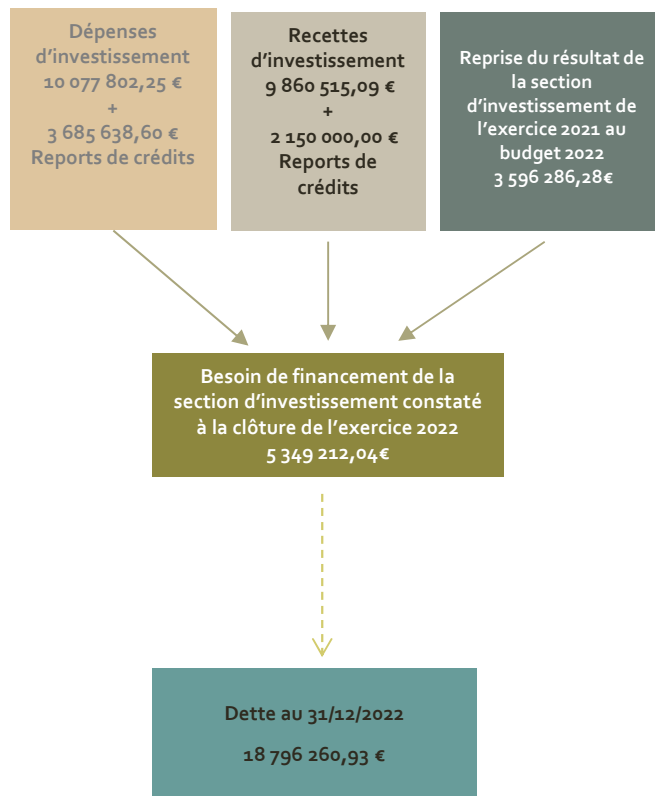
Report exercice N-1  
3 540 958,56 €

Excédent de la section  
de fonctionnement  
8 786 930,98 €





La section  
d'investissement du  
compte administratif du  
budget annexe de  
l'assainissement 2022



V- La consolidation  
de l'organisation et  
la coopération  
autour des outils du  
gestion du budget  
et de cyber-sécurité.

- Le budget 2022
- Les marchés publics 2022
- La dématérialisation et l'engagement d'une démarche de cyber-sécurité
- Les ressources humaines 2022



L'année 2022 est la première année de déploiement de toutes les fonctionnalités du logiciel Ciril, permis par l'utilisation d'une nomenclature permettant le suivi du budget par compétence et par projets.

### BUDGET GENERAL 2022

	COMPETENCE	MONTANT REALISE
<b>Dépenses d'investissement</b>	POLITIQUE DE LA VILLE / COHESION SOCIALE	13 200
	HABITAT	1 755 055
	GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	1 298 414
	URBANISME	425 392
	AMENAGEMENT	16 030 631
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	481 619
	<b>Total</b>	<b>20 004 310</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	HABITAT	636 747
	AMENAGEMENT	966 270
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	8 593
	<b>Total</b>	<b>1 611 610</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	POLITIQUE DE LA VILLE / COHESION SOCIALE	795 232
	HABITAT	1 464 962
	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 137 636
	GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	39 838 287
	URBANISME	437 820
	AMENAGEMENT	2 597 930
	ENVIRONNEMENT	200 136
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	827 006	
	<b>Total</b>	<b>47 299 010</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	POLITIQUE DE LA VILLE / COHESION SOCIALE	633
	HABITAT	13 778
	EAU ET ASSAINISSEMENT	677 680
	GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	42 031 678
	AMENAGEMENT	9 142 373
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	29 688	
	<b>Total</b>	<b>51 895 831</b>

Source : Compte administratif du budget principal de l'exercice 2022. Les écritures suivantes ne sont pas incluses : administration générale, assemblées locales, reprise du résultat antérieur, affectation du résultat, capital et intérêts de la dette, provisions et opérations d'ordre.

### BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2022

	PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES	MONTANT REALISE
<b>Dépenses d'investissement</b>	Travaux de réhabilitation de réseaux ou d'ouvrages d'assainissement	8 426 473
	Missions de maîtrise d'œuvre	
	Etudes géotechniques et de géoréférencement	
	Coordonnateur SPS	
<b>Recettes d'investissement</b>	Contrôles de réception des travaux	1 656 886
	Subventions	
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	FCTVA	2 844 287
	Interventions d'urgence	
	Programmes de curage	
	Inspections télévisées	
<b>Recettes de fonctionnement</b>	Dératisation	8 854 481
	Redevance d'assainissement	
	Participation pour le financement de l'assainissement collectif	
	Participation aux frais de branchement	

Source : Compte administratif du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2022. Les écritures suivantes ne sont pas incluses : reprise du résultat antérieur, affectation du résultat, capital et intérêts de la dette et opérations d'ordre.

Déploiement du logiciel pour suivre le budget par compétences



La section de fonctionnement du compte administratif du budget principal 2022

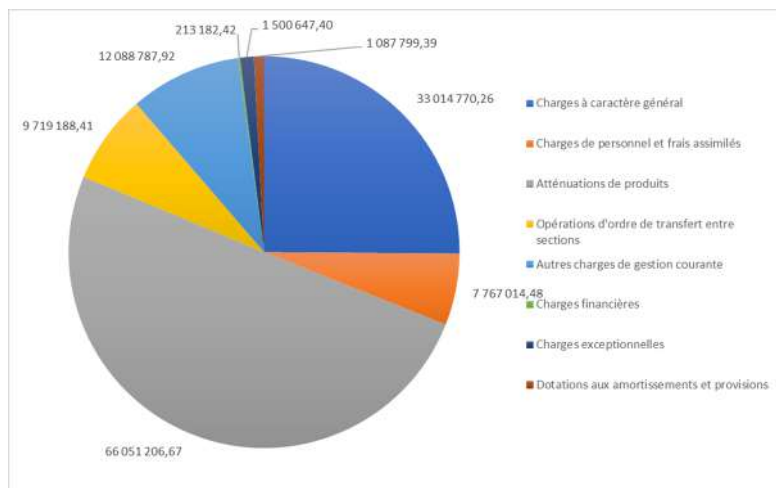
L'année 2022 a donné lieu à plusieurs délibérations concernant à la fois le budget primitif de 2022 et l'approbation du compte administratif de 2021 et l'affectation du résultat. Deux décisions modificatives ont été adoptées en juin et décembre 2022.

Le montant du fonds de compensation des charges territoriales au titre de l'année 2022 a été adopté par le conseil de territoire en décembre 2022 après la production du rapport annuel par les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT).

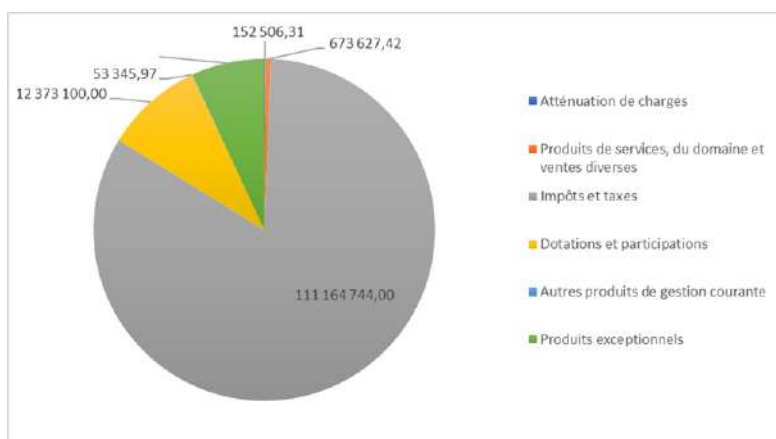
Des études financières ont été réalisées avec l'aide d'un cabinet expert dans le domaine des finances locales.

Le travail de mise à jour de l'actif a été poursuivi et a été finalisé en 2023 en collaboration avec le SGC de Colombes.

Dépenses de fonctionnement  
 131 442 596,95 €



Recettes de fonctionnement  
 133 660 128,55 €



L'exécution budgétaire 2022 présente un excédent de la section de fonctionnement de 2 217 531,6 €. Cet excédent ne tient pas compte du report du résultat antérieur.



La section de  
fonctionnement du  
compte administratif  
du budget principal  
2022

A la clôture de l'exercice 2022, il a été enregistré un résultat excédentaire sur la section de fonctionnement d'un montant de **6 958 415 €** tenant compte du résultat antérieur de l'exercice 2021.

Le résultat de la section d'investissement était excédentaire de **1 468 478,39 €** tenant compte du résultat antérieur de l'exercice 2021.

Ces résultats excédentaires ont permis de couvrir les restes à réaliser de l'exercice 2022 qui représentaient un solde négatif de **2 009 790,77 €**.

Après avoir affecté en réserve **541 313 €** au besoin de financement de la section d'investissement, le solde à été affecté à la section de fonctionnement du budget 2023 (**6 417 102 €**)

Dépenses de fonctionnement  
131 442 596,95 €

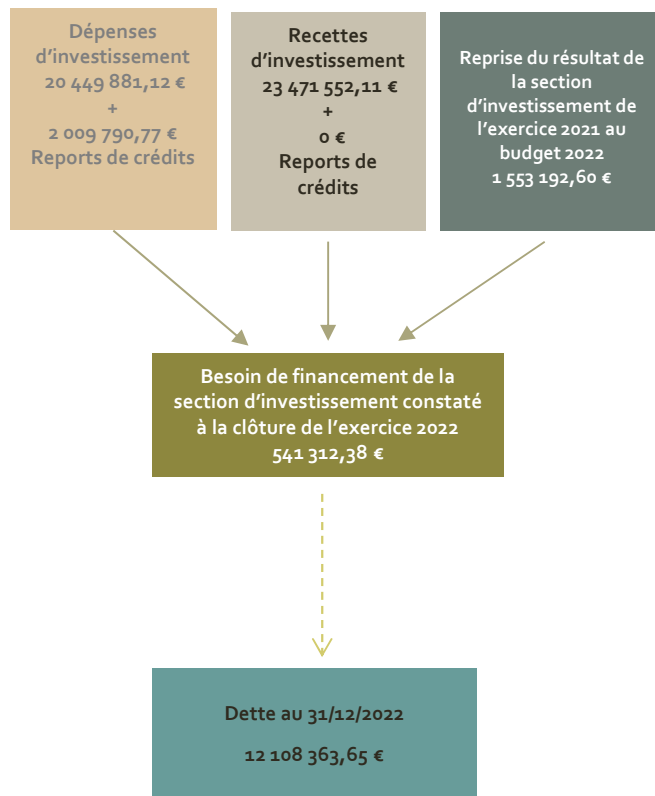
Recettes de fonctionnement  
133 660 128,55 €

Report exercice N-1  
4 740 883,40 €

Excédent de la section  
de fonctionnement  
6 958 415 €



La section  
d'investissement du  
compte administratif du  
budget principal  
2022





## La commande publique

L'année 2022 a donné lieu à la conclusion de 83 nouveaux marchés publics, et à 31 avenants ainsi qu'à l'exécution des marchés publics conclus les années précédentes.

### Moyens généraux

- Dotation vestimentaire pour les agents de l'EPT Boucle Nord de Seine
- Médecine du travail
- Location courte, moyenne et longue durée de véhicules pour l'établissement public territorial Boucle de Nord de Seine
- Mission de prestation de services, portant sur la communication et la sensibilisation à la cyber sécurité et particulièrement au « Phishing », pour l'établissement Boucle Nord de Seine
- Acquisition de plusieurs outils pour la sécurisation du système d'information (cyber-sécurité)
- Prestations de conseils juridiques divers

### Compétences urbanisme, aménagement, environnement, habitat, développement économique

- Réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine
- Réalisation d'une étude d'impact du quartier sud des Hauts d'Asnières / Courtilles à Asnières-sur-Seine (92600)
- Réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le montage juridique, opérationnel et financier du projet de renouvellement urbain Porte Saint-Germain / Berges de Seine à Argenteuil (95100)
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la concertation du projet de renouvellement urbain Porte Saint-Germain / Berges de Seine à Argenteuil (95100)
- Élaboration du schéma des mobilités actives du territoire Boucle Nord de Seine
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la formalisation de différents documents contractuels liés à la convention du Nouveau Programme National de Renovation Urbaine (NPNRU) sur le quartier du Petit Colombes
- Réalisation assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une évaluation du programme d'intérêt général « Habiter Durable » 2014-2019 et la réalisation d'une étude pré-opérationnelle à Colombes (92700)
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du projet de plan de sauvegarde de la copropriété « Ilot du Mail » située à Villeneuve la Garenne (92390)
- Définition et conception d'une démarche de marketing économique territorial de Boucle Nord de Seine

### Compétences déchets, eau et assainissement

- Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Colombes (92700)
- Collecte séparative des déchets ménagers et assimilés situés sur le territoire de Villeneuve-la-Garenne
- Elaboration du schéma directeur d'assainissement et du zonage des eaux pluviales de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine
- Travaux d'entretien, de réparations et de petits aménagements (non-programmables) opérés sur les réseaux et ouvrages d'assainissement territoriaux présents sur les communes d'Argenteuil, de Bois Colombes et de Gennevilliers
- Réalisation de prestations de dératissage préventive et curative des réseaux d'assainissement dans les communes d'Argenteuil et de Gennevilliers
- Travaux de réhabilitation des réseaux - Avenue du Château à Argenteuil
- Travaux de réhabilitation des réseaux - Rue des Indes à Argenteuil

Pour les Portes Ouvertes d'Ateliers d'Artistes (PODADA), un marché public de création graphique et un marché public de création d'un site Web ont été conclus.

Un marché public relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition et la mise en œuvre d'une stratégie territoriale pour la célébration des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à l'échelle du territoire Boucle Nord de Seine a également été conclu.



## Dématérialisation, Informatique et cyber sécurité

### Procédures

En 2022, a été poursuivi la mise en œuvre du dispositif de dématérialisation complète de l'ensemble des procédures liées aux assemblées et l'application concrète et opérationnelle de la transmission via l'application ACTES - FAST de l'ensemble des actes administratifs produits par le Territoire (délibérations du conseil de territoire, décisions territoriales, arrêtés, ...), des marchés publics, des concessions (délégations de service public), autres contrats de la commande publique et autres conventions.

### Archivage numérique des actes administratifs de l'EPT

En 2021, suite à l'adhésion de l'établissement public territorial (EPT) Boucle Nord de Seine au groupement de commandes pour la mutualisation de l'archivage électronique au niveau territorial des Hauts-de-Seine, les premières rencontres / réunions avec le titulaire du marché public, à savoir la société A.P.I avaient été organisées dans le courant du second semestre 2021. L'objectif était de collecter les différentes données à archiver dans le service d'archivage électronique (SAE) à valeur légale et leur reprises éventuelles en regard du marché public et des entités concernées.

Toutefois, en 2022, l'EPT Boucle Nord de Seine s'est retiré du groupement de commandes correspondant sachant que la société API a renoncé à la démarche de certification NF 461 préalable au renouvellement de son agrément de tiers-archivage. Une réflexion sera menée par les services de l'EPT en 2023-2024 pour éventuellement intégrer le système d'archivage électronique (SAE) mutualisé proposé par les Archives départementales des Hauts-de-Seine et des Yvelines (projet SYN'Archives), qui devrait être opérationnel dans le courant de l'année 2024..

### Développement de la Cyber sécurité

Grâce à une subvention de 90 000 euros de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), l'EPT a pu engager une série d'actions pour renforcer la cybersécurité de son système d'informations:

1. Sensibilisation permanente des agents par tests de phishing et parcours de formation en ligne. Cette sensibilisation a permis de renforcer la connaissance des agents, et surtout leur faire réduire le taux de clic sur des mails malveillants (de 14 à 4%).
2. A la suite de tests préventifs de pénétration des systèmes, des mesures correctives sur les paramétrages des serveurs ou des accès internet ont été appliquées, afin de réduire la surface d'attaque potentielle.

D'autres dispositions seront mises en œuvre courant 2023, comme des outils EDR et de repérage des vulnérabilités des systèmes (Cyberwatch), ainsi qu'un SOC managé.

De même une couverture assurantielle spécifique en matière de risques liés à la cybersécurité et à la cybercriminalité devrait être effective à compter du 1er janvier 2024.

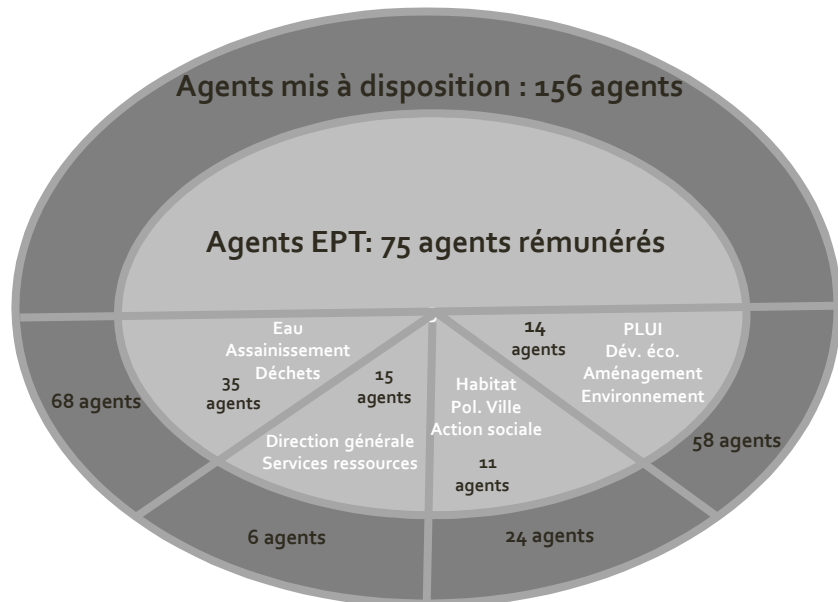
### Autres projets informatiques:

1. Animation trimestrielle d'un atelier regroupant les DSI des 7 villes et de l'EPT, pour sujets communs et partage de nos expériences;
2. Changement d'opérateur mobile (Orange-> SFR), permettant une économie de plus de 50% sur les abonnements;
3. Création d'un site web dédié aux PODADA (Portes Ouvertes des Ateliers d'Artiste);





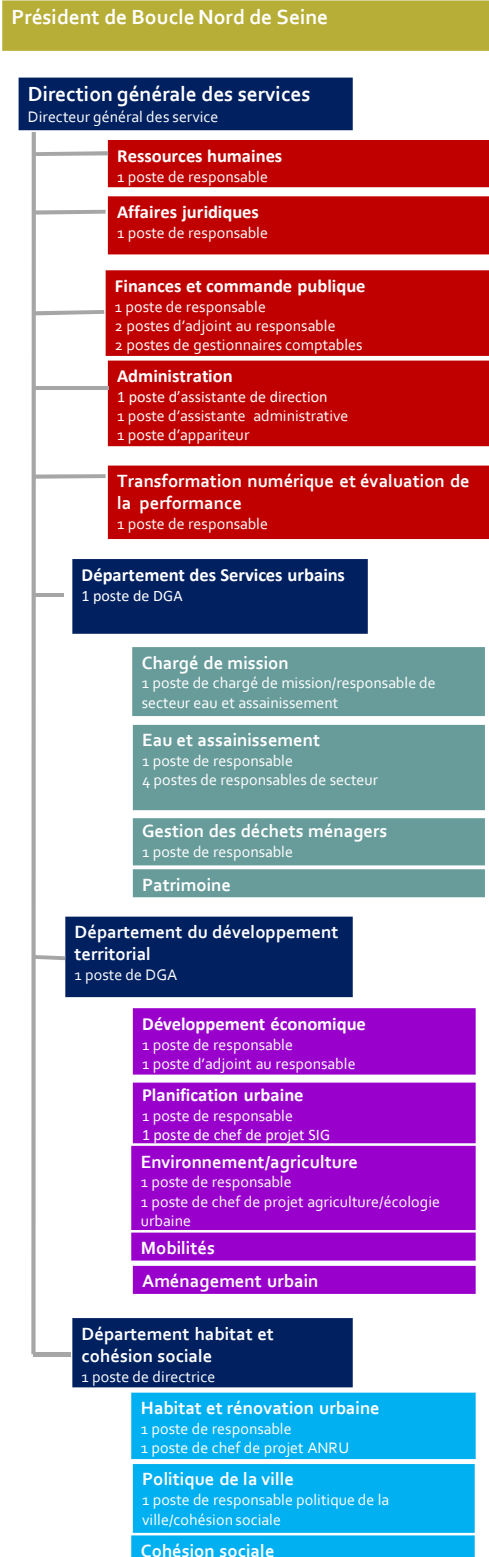
Les ressources  
humaines au 31  
décembre 2022



## Organigramme du Siège de l'EPT



Les ressources  
humaines au 31  
décembre 2022





Les ressources  
humaines au 31  
décembre 2022

### Les lignes directrice de gestion

L'EPT Boucle Nord de Seine a mis en œuvre les lignes directrices de gestion (LDG) qui se déclinent pour rappel en 9 axes :

- Organisation du travail ;
- Santé et sécurité ;
- Rémunération ;
- Communication interne ;
- Formation ;
- Recrutement et mobilité ;
- Maintien dans l'emploi et handicap ;
- Egalité entre les femmes et les hommes ;
- Dialogue social.

En 2022, 56 % des agents ont suivi une formation d'au moins un jour. Ce taux a vocation à s'améliorer, car il est important que les agents se forment professionnellement pour acquérir de nouvelles compétences et se perfectionner dans leur domaine. Il s'agit également pour l'administration de mieux répondre aux besoins des habitants.

### Dotation vestimentaire

L'EPT a conclu le 5 janvier 2022 un marché public pour renouveler la dotation vestimentaire des agents mais aussi pour l'entretien de ces vêtements par un ESAT.

Le choix des modèles a été effectués en concertation avec les agents pour garantir à la fois le confort et l'efficacité des chaussures, vêtements mais aussi EPI.

Certains vêtements comportent le logo de l'EPT Boucle Nord de Seine pour permettre une meilleure identification des agents lors de leur intervention sur le terrain aux côtés des administrés.

### Les matinées de l'EPT

Pour la deuxième année, l'EPT Boucle Nord de Seine a mis en place des matinées d'information. Celles-ci ont eu lieu les 16, 21, 22 et 29 novembre 2022.

Toujours par groupes d'une quinzaine d'agents, ces rencontres, organisées autour d'un petit-déjeuner, ont été l'occasion de présenter le fonctionnement de l'EPT, l'organisation interne (modalités de gouvernance, projets en cours et à venir, formation, action sociale, etc.), et d'échanger sur les préoccupations de chacun et de répondre à toutes les questions d'ordre général.

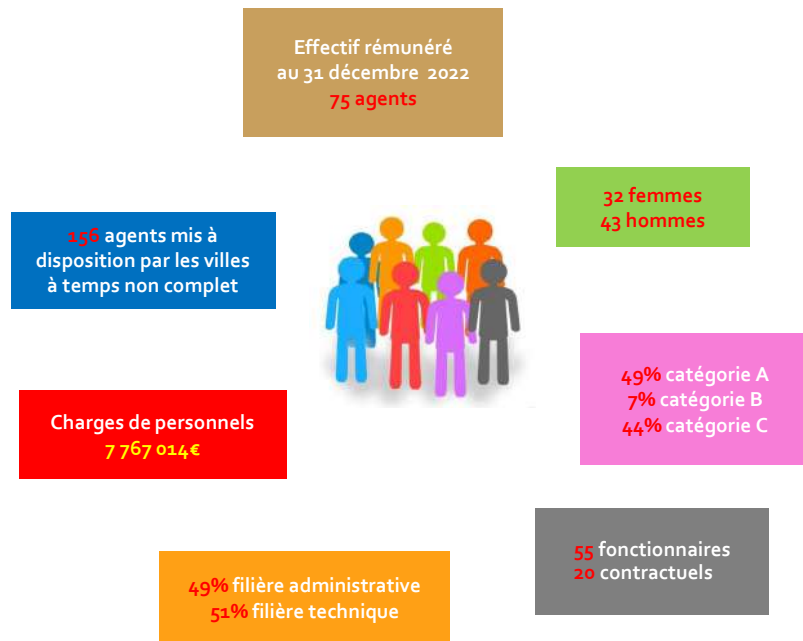
Plus de soixante agents au total ont participé à ces premières matinées de l'EPT.

### Revalorisation du point d'indice

Le décret n°2022-944 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation a modifié la valeur du point d'indice (+3,5 %) de la fonction publique à compter du 1er juillet 2022. Cette mesure concerne tous les agents de l'EPT.



# Les ressources humaines au 31 décembre 2022







**Etablissement public territorial Boucle Nord de Seine**  
**1<sup>bis</sup> rue de la Paix à Gennevilliers**  
**01.70.48.48.60**  
**[www.bouclenorddeSeine.fr](http://www.bouclenorddeSeine.fr)**

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**- EPT BOUCLE NORD DE SEINE (1)**  
**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 20005799000034

POSTE COMPTABLE : COLOMBES

**M 14**

**Compte administratif**  
**voté par nature**

**BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)**

**ANNEE 2022**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

## IV - Annexes (6)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	20
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	28
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	62
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	95
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	96
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	100
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	101
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	102
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	104
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	105
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	106
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	107
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	108
A4 - Etat des provisions	109
A5 - Etalement des provisions	110
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	111
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	112
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	114
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	115
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	116
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	117
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	118
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	119
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	120
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	121
A8 - Etat des charges transférées	122
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	123
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	124
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	128
A10.3 - Opérations liées aux cessions	129
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	130
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	131
A11 - Etat des travaux en régie	132
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	134

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	135
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	137
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	138
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	139
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	140
B1.6 - Etat des engagements reçus	141



B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	142
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	143
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	144
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	145
<b>C - Autres éléments d'informations</b>	
C1.1 - Etat du personnel	146
C1.2 - Actions de formation des élus	150
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	151
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	152
C3.2 - Liste des établissements publics créés	153
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	154
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	155
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	156
C3.6 - Identification des flux croisés	158
<b>D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	159
D2 - Arrêté et signatures	160

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>Code INSEE</b> 92036	<b>EPT BOUCLE NORD DE SEINE</b> <b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>CA</b> <b>2022</b>
----------------------------	--	--------------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	455881
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	267.00	0.00
2	Produit des impositions directes/population	234.16	0.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	293.19	0.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	42.83	0.00
5	Encours de dette/population	26.56	0.00
6	DGF/population	0.00	0.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	6.38%	0.00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	91.32%	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	14.60%	0.00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	9.05%	0.00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

### POUR MEMOIRE<sup>(1)</sup>

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
  - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
    - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
    - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) .

- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.  
 (2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».  
 (3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.  
 (4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.  
 (5) A compléter par un seul des deux choix suivants :  
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),  
 - budgétaires (délibération n° ..... du .....).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	131 442 596,95	G	133 660 128,55
	Section d'investissement	B	20 449 881,12	H	23 471 552,11

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	4 740 883,40 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	1 553 192,60 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	153 445 670,67	= G+H+I+J	161 872 564,06

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	2 009 790,77	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	2 009 790,77	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	131 442 596,95	= G+I+K	138 401 011,95
	Section d'investissement	= B+D+F	24 012 864,49	= H+J+L	23 471 552,11
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	155 455 461,44	= G+H+I+J+K+L	161 872 564,06

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F 2 009 790,77	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 495 531,36	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	493 669,26	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	20 590,15	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	33 832 874,55	31 809 421,01	1 205 349,25	0,00	818 104,29
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 748 270,00	7 359 677,81	407 336,67	0,00	981 255,52
014	Atténuations de produits	68 583 311,08	65 937 092,00	114 114,67	0,00	2 532 104,41
65	Autres charges de gestion courante	13 610 457,98	11 861 129,92	227 658,00	0,00	1 521 670,06
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>124 774 913,61</b>	<b>116 967 320,74</b>	<b>1 954 458,59</b>	<b>0,00</b>	<b>5 853 134,28</b>
66	Charges financières	397 000,00	132 681,70	80 500,72	0,00	183 817,58
67	Charges exceptionnelles	5 122 929,00	1 500 647,40	0,00	0,00	3 622 281,60
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	1 087 799,39	1 087 799,39			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>131 382 642,00</b>	<b>119 688 449,23</b>	<b>2 034 959,31</b>	<b>0,00</b>	<b>9 659 233,46</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	545 682,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	850 000,00	9 719 188,41			-8 869 188,41
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 395 682,00</b>	<b>9 719 188,41</b>			<b>-8 323 506,41</b>
<b>TOTAL</b>		<b>132 778 324,00</b>	<b>129 407 637,64</b>	<b>2 034 959,31</b>	<b>0,00</b>	<b>1 335 727,05</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	152 506,31	0,00	0,00	-152 506,31
70	Produits services, domaine et ventes div	956 000,00	658 027,42	15 600,00	0,00	282 372,58
73	Impôts et taxes	110 723 838,60	111 164 744,00	0,00	0,00	-440 905,40
74	Dotations et participations	12 704 791,00	12 373 100,00	0,00	0,00	331 691,00
75	Autres produits de gestion courante	29 882,00	53 345,97	0,00	0,00	-23 463,97
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>124 414 511,60</b>	<b>124 401 723,70</b>	<b>15 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 812,10</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 622 929,00	9 242 804,85	0,00	0,00	-5 619 875,85
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>128 037 440,60</b>	<b>133 644 528,55</b>	<b>15 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 622 687,95</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>128 037 440,60</b>	<b>133 644 528,55</b>	<b>15 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 622 687,95</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>4 740 883,40</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 771 573,77	2 905 402,23	1 495 531,36	2 370 640,18
204	Subventions d'équipement versées	764 070,00	441 640,93	0,00	322 429,07
21	Immobilisations corporelles	22 249 068,93	16 470 753,98	493 669,26	5 284 645,69
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	170 770,70	150 180,13	20 590,15	0,42
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>29 955 483,40</b>	<b>19 967 977,27</b>	<b>2 009 790,77</b>	<b>7 977 715,36</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	630 000,00	343 102,85	0,00	286 897,15
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	200 000,00	138 800,00	0,00	61 200,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>830 000,00</b>	<b>481 902,85</b>	<b>0,00</b>	<b>348 097,15</b>
45...	<b>Total des op. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>30 785 483,40</b>	<b>20 449 880,12</b>	<b>2 009 790,77</b>	<b>8 325 812,51</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	1,00	1,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>30 785 484,40</b>	<b>20 449 881,12</b>	<b>2 009 790,77</b>	<b>8 325 812,51</b>
	<b>Pour information</b>	(2) <b>1 553 192,60</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 363 130,00	1 452 216,29	0,00	910 913,71
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	16 944 619,00	10 336 200,00	0,00	6 608 419,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	95 400,00	0,00	-95 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>19 307 749,00</b>	<b>11 883 816,29</b>	<b>0,00</b>	<b>7 423 932,71</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	73 242,00	267 599,16	0,00	-194 357,16
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	1 496 063,00	1 496 063,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 804,00	891,00	0,00	2 913,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	50 000,00	103 993,25	0,00	-53 993,25
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 012 136,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>11 635 245,00</b>	<b>1 868 546,41</b>	<b>0,00</b>	<b>9 766 698,59</b>
45...	<b>Total des op. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>30 942 994,00</b>	<b>13 752 362,70</b>	<b>0,00</b>	<b>17 190 631,30</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	545 682,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	850 000,00	9 719 188,41		-8 869 188,41
041	Opérations patrimoniales (1)	1,00	1,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 395 683,00</b>	<b>9 719 189,41</b>		<b>-8 323 506,41</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>32 338 677,00</b>	<b>23 471 552,11</b>	<b>0,00</b>	<b>8 867 124,89</b>

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	<b>Pour information</b> <b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	(2) <b>0,00</b>			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	33 014 770,26		33 014 770,26
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 767 014,48		7 767 014,48
014	Atténuations de produits	66 051 206,67		66 051 206,67
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	12 088 787,92		12 088 787,92
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	213 182,42	0,00	213 182,42
67	Charges exceptionnelles	1 500 647,40	9 086 030,43	10 586 677,83
68	Dot. aux amortissements et provisions	1 087 799,39	633 157,98	1 720 957,37
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>121 723 408,54</b>	<b>9 719 188,41</b>	<b>131 442 596,95</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	343 102,85	0,00	343 102,85
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	2 905 402,23	0,00	2 905 402,23
204	Subventions d'équipement versées	441 640,93	1,00	441 641,93
21	Immobilisations corporelles (6)	16 470 753,98	0,00	16 470 753,98
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	150 180,13	0,00	150 180,13
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	138 800,00	0,00	138 800,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>20 449 880,12</b>	<b>1,00</b>	<b>20 449 881,12</b>
<b>Pour information</b>				<b>1 553 192,60</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				<b>1 553 192,60</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

## 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	152 506,31		152 506,31
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	673 627,42		673 627,42
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	111 164 744,00		111 164 744,00
74	Dotations et participations	12 373 100,00		12 373 100,00
75	Autres produits de gestion courante	53 345,97	0,00	53 345,97
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	9 242 804,85	0,00	9 242 804,85
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>133 660 128,55</b>	<b>0,00</b>	<b>133 660 128,55</b>
<b>Pour information</b>				<b>4 740 883,40</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	267 599,16	0,00	267 599,16
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 496 063,00		1 496 063,00
13	Subventions d'investissement	1 452 216,29	0,00	1 452 216,29
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	10 337 091,00	0,00	10 337 091,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		344 223,15	344 223,15
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	95 400,00	8 741 808,28	8 837 208,28
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	103 993,25	0,00	103 993,25
28	Amortissement des immobilisations		633 157,98	633 157,98
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>13 752 362,70</b>	<b>9 719 189,41</b>	<b>23 471 552,11</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>33 832 874,55</b>	<b>31 809 421,01</b>	<b>1 205 349,25</b>	<b>0,00</b>	<b>818 104,29</b>
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	178 475,32	26 526,16	715,45	0,00	151 233,71
60611	Eau et assainissement	1 550,00	596,46	0,00	0,00	953,54
60612	Energie - Electricité	31 000,00	2 561,98	4 878,25	0,00	23 559,77
60613	Chauffage urbain	11 000,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
60622	Carburants	27 000,00	12 900,38	0,00	0,00	14 099,62
60623	Alimentation	3 192,68	1 477,88	0,00	0,00	1 714,80
60632	Fournitures de petit équipement	59 300,00	379,04	40 000,00	0,00	18 920,96
60633	Fournitures de voirie	26 000,00	33 227,17	0,00	0,00	-7 227,17
60636	Vêtements de travail	22 000,00	15 015,40	0,00	0,00	6 984,60
6064	Fournitures administratives	8 000,00	4 665,28	0,00	0,00	3 334,72
6068	Autres matières et fournitures	108 000,00	73 240,09	20 742,71	0,00	14 017,20
611	Contrats de prestations de services	29 517 117,55	28 952 741,41	580 593,70	0,00	-16 217,56
6132	Locations immobilières	5 000,00	11 670,75	0,00	0,00	-6 670,75
6135	Locations mobilières	482 200,00	363 266,52	22 875,47	0,00	96 058,01
614	Charges locatives et de copropriété	34 000,00	104 951,50	0,00	0,00	-70 951,50
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	1 256,75	0,00	-1 256,75
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	17 000,00	14 111,50	3 836,48	0,00	-947,98
61551	Entretien matériel roulant	52 300,00	6 727,68	684,95	0,00	44 887,37
6156	Maintenance	814 000,00	251 073,04	269 743,25	0,00	293 183,71
6168	Autres primes d'assurance	50 000,00	51 310,53	0,00	0,00	-1 310,53
617	Etudes et recherches	1 069 165,00	354 904,64	213 074,31	0,00	501 186,05
6182	Documentation générale et technique	5 490,00	2 866,32	0,00	0,00	2 623,68
6184	Versements à des organismes de formation	15 000,00	6 500,00	0,00	0,00	8 500,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	26 301,28	2 916,00	0,00	0,00	23 385,28
6226	Honoraires	109 000,00	203 649,66	7 947,27	0,00	-102 596,93
6227	Frais d'actes et de contentieux	35 000,00	79 809,53	12 672,00	0,00	-57 481,53
6231	Annonces et insertions	109 000,00	58 597,84	232,80	0,00	50 169,36
6233	Foires et expositions	17 500,00	15 682,00	0,00	0,00	1 818,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	5 354,19	0,00	-5 354,19
6237	Publications	44 868,00	446,34	3 515,19	0,00	40 906,47
6238	Divers	20 726,00	18 454,53	680,40	0,00	1 591,07
6251	Voyages et déplacements	0,00	935,10	0,00	0,00	-935,10
6255	Frais de déménagement	34 898,72	7 412,00	7 318,08	0,00	20 168,64
6256	Missions	1 500,00	61,60	0,00	0,00	1 438,40
6257	Réceptions	10 000,00	5 090,03	0,00	0,00	4 909,97
6261	Frais d'affranchissement	0,00	5 240,32	0,00	0,00	-5 240,32
6262	Frais de télécommunications	42 090,00	35 488,87	828,00	0,00	5 773,13
627	Services bancaires et assimilés	0,00	9 630,15	0,00	0,00	-9 630,15
6281	Concours divers (cotisations)	51 400,00	7 410,00	0,00	0,00	43 990,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	30 000,00	29 247,61	0,00	0,00	752,39
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	580 000,00	945 268,04	0,00	0,00	-365 268,04
6288	Autres services extérieurs	183 800,00	75 650,90	8 400,00	0,00	99 749,10
63512	Taxes foncières	0,00	16 979,71	0,00	0,00	-16 979,71
63513	Autres impôts locaux	0,00	62,05	0,00	0,00	-62,05
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	675,00	0,00	0,00	-675,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>8 748 270,00</b>	<b>7 359 677,81</b>	<b>407 336,67</b>	<b>0,00</b>	<b>981 255,52</b>
6218	Autre personnel extérieur	3 658 000,00	2 497 043,31	407 336,67	0,00	753 620,02
6331	Versement mobilité	59 900,00	78 150,62	0,00	0,00	-18 250,62
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	23 970,00	13 247,00	0,00	0,00	10 723,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	42 400,00	36 005,89	0,00	0,00	6 394,11
64111	Rémunération principale titulaires	2 041 500,00	1 519 169,95	0,00	0,00	522 330,05
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	150 500,00	127 342,55	0,00	0,00	23 157,45
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	2 299,99	0,00	0,00	-2 299,99
64118	Autres indemnités titulaires	589 000,00	684 449,31	0,00	0,00	-95 449,31
64131	Rémunérations non tit.	1 226 200,00	990 644,02	0,00	0,00	235 555,98
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	300,01	0,00	0,00	-300,01
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	344 800,00	568 897,34	0,00	0,00	-224 097,34
6453	Cotisations aux caisses de retraites	439 000,00	542 522,12	0,00	0,00	-103 522,12
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	120 000,00	189 662,80	0,00	0,00	-69 662,80
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	18 000,00	17 795,93	0,00	0,00	204,07
64732	Alloc. chômage versées aux ASSEDIC	0,00	63 559,79	0,00	0,00	-63 559,79
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	21 000,00	17 931,68	0,00	0,00	3 068,32
6475	Médecine du travail, pharmacie	9 000,00	9 265,50	0,00	0,00	-265,50
6488	Autres charges	0,00	1 390,00	0,00	0,00	-1 390,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>68 583 311,08</b>	<b>65 937 092,00</b>	<b>114 114,67</b>	<b>0,00</b>	<b>2 532 104,41</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	4 174 226,00	3 969 626,00	0,00	0,00	204 600,00
7439	Revers. de la dotation d'équilibre	64 409 085,08	61 967 466,00	114 114,67	0,00	2 327 504,41
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>13 610 457,98</b>	<b>11 861 129,92</b>	<b>227 658,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 521 670,06</b>
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	25 000,00	6 422,23	0,00	0,00	18 577,77
6531	Indemnités	310 000,00	244 080,62	0,00	0,00	65 919,38
6533	Cotisations de retraite	106 885,00	11 173,00	0,00	0,00	95 712,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	4 845 568,98	4 845 568,00	0,00	0,00	0,98
65548	Autres contributions	7 091 588,00	6 094 980,79	0,00	0,00	996 607,21
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	84 804,00	84 804,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	776 412,00	232 848,00	227 658,00	0,00	315 906,00
65888	Autres	370 200,00	341 253,28	0,00	0,00	28 946,72
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>124 774 913,61</b>	<b>116 967 320,74</b>	<b>1 954 458,59</b>	<b>0,00</b>	<b>5 853 134,28</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>397 000,00</b>	<b>132 681,70</b>	<b>80 500,72</b>	<b>0,00</b>	<b>183 817,58</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	305 000,00	135 181,70	0,00	0,00	169 818,30
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	92 000,00	-2 500,00	80 500,72	0,00	13 999,28
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>5 122 929,00</b>	<b>1 500 647,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 622 281,60</b>
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	5 122 929,00	1 500 000,00	0,00	0,00	3 622 929,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	647,40	0,00	0,00	-647,40
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)</b>	<b>1 087 799,39</b>	<b>1 087 799,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	1 087 799,39	1 087 799,39	0,00	0,00	0,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>0,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>131 382 642,00</b>	<b>119 688 449,23</b>	<b>2 034 959,31</b>	<b>0,00</b>	<b>9 659 233,46</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>545 682,00</b>	<b>0,00</b>			<b>545 682,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)</b>	<b>850 000,00</b>	<b>9 719 188,41</b>			<b>-8 869 188,41</b>
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	8 741 807,28			-8 741 807,28
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	344 223,15			-344 223,15
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	850 000,00	633 157,98			216 842,02
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 395 682,00</b>	<b>9 719 188,41</b>			<b>-8 323 506,41</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 395 682,00</b>	<b>9 719 188,41</b>			<b>-8 323 506,41</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>132 778 324,00</b>	<b>129 407 637,64</b>	<b>2 034 959,31</b>	<b>0,00</b>	<b>1 335 727,05</b>
<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>				

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	78 000,72

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>152 506,31</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-152 506,31</b>
619	RRR obtenus sur services extérieurs	0,00	96 353,13	0,00	0,00	-96 353,13
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	53 553,18	0,00	0,00	-53 553,18
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	2 600,00	0,00	0,00	-2 600,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>956 000,00</b>	<b>658 027,42</b>	<b>15 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>282 372,58</b>
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	300 000,00	6 105,91	0,00	0,00	293 894,09
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	656 000,00	651 921,51	15 600,00	0,00	-11 521,51
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>110 723 838,60</b>	<b>111 164 744,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-440 905,40</b>
73111	Impôts directs locaux	64 917 315,54	65 088 518,00	0,00	0,00	-171 202,46
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	2 277 538,00	2 278 520,00	0,00	0,00	-982,00
73221	FNGIR	2 135 023,00	2 135 023,00	0,00	0,00	0,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	41 393 962,06	41 662 683,00	0,00	0,00	-268 720,94
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>12 704 791,00</b>	<b>12 373 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>331 691,00</b>
744	FCTVA	0,00	1 733,13	0,00	0,00	-1 733,13
7461	DGD	0,00	59 818,49	0,00	0,00	-59 818,49
74718	Autres participations Etat	120 000,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
74752	Recettes/fonds compens ch territoriales	3 375 044,00	3 375 044,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	392 023,00	118 780,38	0,00	0,00	273 242,62
748313	Dotat° de compensation de la TP	1 084 343,00	1 084 343,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	7 733 381,00	7 733 381,00	0,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>29 882,00</b>	<b>53 345,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-23 463,97</b>
752	Revenus des immeubles	29 882,00	53 344,00	0,00	0,00	-23 462,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1,97	0,00	0,00	-1,97
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>124 414 511,60</b>	<b>124 401 723,70</b>	<b>15 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 812,10</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>3 622 929,00</b>	<b>9 242 804,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 619 875,85</b>
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	5 500,00	0,00	0,00	-5 500,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	3 622 929,00	17 142,66	0,00	0,00	3 605 786,34
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	17 402,74	0,00	0,00	-17 402,74
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	9 086 030,43	0,00	0,00	-9 086 030,43
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	116 729,02	0,00	0,00	-116 729,02
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		<b>128 037 440,60</b>	<b>133 644 528,55</b>	<b>15 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 622 687,95</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>128 037 440,60</b>	<b>133 644 528,55</b>	<b>15 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 622 687,95</b>
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>4 740 883,40</b>				

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>6 771 573,77</b>	<b>2 905 402,23</b>	<b>1 495 531,36</b>	<b>2 370 640,18</b>
202	Frais réalisat° documents urbanisme	896 184,40	438 379,15	345 913,38	111 891,87
2031	Frais d'études	5 704 159,77	2 419 148,43	1 136 969,98	2 148 041,36
2051	Concessions, droits similaires	171 229,60	47 874,65	12 648,00	110 706,95
204	<b>Subventions d'équipement versées (sauf opérations)</b>	<b>764 070,00</b>	<b>441 640,93</b>	<b>0,00</b>	<b>322 429,07</b>
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	17 176,20	0,00	-17 176,20
20422	Privé : Bâtiments, installations	764 070,00	424 464,73	0,00	339 605,27
21	<b>Immobilisations corporelles (sauf opérations)</b>	<b>22 249 068,93</b>	<b>16 470 753,98</b>	<b>493 669,26</b>	<b>5 284 645,69</b>
2111	Terrains nus	385 200,00	396 000,00	0,00	-10 800,00
2115	Terrains bâtis	16 926 174,59	14 734 950,28	0,00	2 191 224,31
2128	Autres agencements et aménagements	794 800,00	0,00	0,00	794 800,00
2132	Immeubles de rapport	792 136,00	0,00	0,00	792 136,00
2135	Installations générales, agencements	6 691,18	1 640,28	0,00	5 050,90
2152	Installations de voirie	113 034,16	112 268,42	0,00	765,74
21578	Autre matériel et outillage de voirie	1 351 526,95	502 943,43	81 639,11	766 944,41
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	948 205,69	680 291,19	150 497,12	117 417,38
2182	Matériel de transport	749 033,30	0,00	258 215,03	490 818,27
2183	Matériel de bureau et informatique	62 840,00	33 079,80	3 318,00	26 442,20
2184	Mobilier	29 427,06	9 580,58	0,00	19 846,48
2188	Autres immobilisations corporelles	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours (sauf opérations)</b>	<b>170 770,70</b>	<b>150 180,13</b>	<b>20 590,15</b>	<b>0,42</b>
2313	Constructions	170 770,70	150 180,13	20 590,15	0,42
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>29 955 483,40</b>	<b>19 967 977,27</b>	<b>2 009 790,77</b>	<b>7 977 715,36</b>
10	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
16	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>630 000,00</b>	<b>343 102,85</b>	<b>0,00</b>	<b>286 897,15</b>
1641	Emprunts en euros	630 000,00	342 765,85	0,00	287 234,15
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	337,00	0,00	-337,00
18	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
26	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
27	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>200 000,00</b>	<b>138 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>61 200,00</b>
275	Dépôts et cautionnements versés	200 000,00	138 800,00	0,00	61 200,00
020	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>830 000,00</b>	<b>481 902,85</b>	<b>0,00</b>	<b>348 097,15</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>30 785 483,40</b>	<b>20 449 880,12</b>	<b>2 009 790,77</b>	<b>8 325 812,51</b>
040	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>Charges transférées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
041	<b>Opérations patrimoniales (7)</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>		<b>0,00</b>
204412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	1,00	1,00		0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1,00</b>	<b>1,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>30 785 484,40</b>	<b>20 449 881,12</b>	<b>2 009 790,77</b>	<b>8 325 812,51</b>
<b>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>		<b>1 553 192,60</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>2 363 130,00</b>	<b>1 452 216,29</b>	<b>0,00</b>	<b>910 913,71</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	2 253 170,00	1 412 216,29	0,00	840 953,71
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	40 000,00	0,00	-40 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	109 960,00	0,00	0,00	109 960,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées(hors 165)</b>	<b>16 944 619,00</b>	<b>10 336 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 608 419,00</b>
1641	Emprunts en euros	16 944 619,00	10 300 000,00	0,00	6 644 619,00
16813	Emprunts - Particuliers	0,00	36 200,00	0,00	-36 200,00
20	<b>Immobilisations incorporelles(sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
204	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>95 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-95 400,00</b>
2115	Terrains bâtis	0,00	95 400,00	0,00	-95 400,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>19 307 749,00</b>	<b>11 883 816,29</b>	<b>0,00</b>	<b>7 423 932,71</b>
10	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>1 569 305,00</b>	<b>1 763 662,16</b>	<b>0,00</b>	<b>-194 357,16</b>
10222	FCTVA	73 242,00	267 599,16	0,00	-194 357,16
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 496 063,00	1 496 063,00	0,00	0,00
138	<b>Autres subvent° invest. non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
165	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>3 804,00</b>	<b>891,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 913,00</b>
18	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
26	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
27	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>50 000,00</b>	<b>103 993,25</b>	<b>0,00</b>	<b>-53 993,25</b>
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	95 400,00	0,00	-95 400,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	50 000,00	8 593,25	0,00	41 406,75
024	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>10 012 136,00</b>		<b>0,00</b>	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>11 635 245,00</b>	<b>1 868 546,41</b>	<b>0,00</b>	<b>9 766 698,59</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>30 942 994,00</b>	<b>13 752 362,70</b>	<b>0,00</b>	<b>17 190 631,30</b>
021	<b>Virement de la sect° de fonctionnement</b>	<b>545 682,00</b>			
040	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)</b>	<b>850 000,00</b>	<b>9 719 188,41</b>		<b>-8 869 188,41</b>
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	344 223,15		-344 223,15
2115	Terrains bâtis	0,00	8 741 807,28		-8 741 807,28
2802	Frais liés à la réalisation des document	0,00	25 629,86		-25 629,86
28031	Frais d'études	0,00	296 778,65		-296 778,65
28051	Concessions et droits similaires	0,00	113 332,82		-113 332,82
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	11,00		-11,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	23 640,58		-23 640,58
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	75 708,93		-75 708,93
28182	Matériel de transport	0,00	50 133,69		-50 133,69
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	29 966,82		-29 966,82
28184	Mobilier	0,00	5 570,29		-5 570,29
28188	Autres immo. corporelles	850 000,00	12 385,34		837 614,66
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 395 682,00</b>	<b>9 719 188,41</b>		<b>-8 323 506,41</b>
041	<b>Opérations patrimoniales (5)</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>		<b>0,00</b>
2115	Terrains bâtis	1,00	1,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>1 395 683,00</b>	<b>9 719 189,41</b>		<b>-8 323 506,41</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>32 338 677,00</b>	<b>23 471 552,11</b>	<b>0,00</b>	<b>8 867 124,89</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>			
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20230525-2023-S03-009-BF  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20240404-2024-04-04-05-DE  
Date de réception préfecture : 22/04/2024



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

## IV – ANNEXES

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

## INVESTISSEMENT

## REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Dépenses réelles	0	102 467	0	0	0	0	13 200	0	1 755 055	17 820 687	758 471	20 449 880
- Equipements municipaux (2)		102 467	0	0	0	0	13 200	0	1 330 590	17 615 637	464 442	19 526 336
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	424 465	0	17 176	441 641
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											1
Solde d'exécution reporté de N-1	1 553 193											1 553 193
<b>Total dépenses</b>	<b>1 553 193</b>	<b>102 467</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 200</b>	<b>0</b>	<b>1 755 055</b>	<b>17 820 688</b>	<b>758 471</b>	<b>22 003 074</b>
<b>Total recettes</b>	<b>2 129 221</b>	<b>10 607 599</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>636 747</b>	<b>10 088 501</b>	<b>9 484</b>	<b>23 471 552</b>
<b>Solde d'investissement</b>	<b>576 028</b>	<b>10 505 132</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-13 200</b>	<b>0</b>	<b>-1 118 308</b>	<b>-7 732 187</b>	<b>-748 987</b>	<b>1 468 478</b>
<b>RESTES A REALISER au 31/12/N</b>												
<b>Total RAR dépenses</b>	<b>0</b>	<b>14 340</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>133 313</b>	<b>1 862 138</b>	<b>0</b>	<b>2 009 791</b>
<b>Total RAR recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SOLDE RAR investissement</b>	<b>0</b>	<b>-14 340</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-133 313</b>	<b>-1 862 138</b>	<b>0</b>	<b>-2 009 791</b>

## FONCTIONNEMENT

## REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

<b>Total dépenses</b>	<b>633 158</b>	<b>73 114 413</b>	<b>0</b>	<b>15 810</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>795 232</b>	<b>0</b>	<b>1 459 219</b>	<b>54 398 094</b>	<b>1 026 670</b>	<b>131 442 597</b>
<b>Total recettes</b>	<b>4 740 885</b>	<b>81 764 295</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>633</b>	<b>0</b>	<b>13 778</b>	<b>51 851 731</b>	<b>29 688</b>	<b>138 401 012</b>
<b>Solde de fonctionnement</b>	<b>4 107 727</b>	<b>8 649 883</b>	<b>0</b>	<b>-15 810</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-794 599</b>	<b>0</b>	<b>-1 445 441</b>	<b>-2 546 363</b>	<b>-996 982</b>	<b>6 958 415</b>
<b>RESTES A REALISER au 31/12/N</b>												
<b>Total RAR dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total RAR recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SOLDE RAR fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>													
<b>Total dépenses d'investissement</b>		1 553 193	116 807	0	0	0	0	13 200	0	1 888 368	19 682 826	758 471	24 012 864
Dépenses réelles		0	116 807	0	0	0	0	13 200	0	1 888 368	19 682 825	758 471	22 459 671
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	66 250	276 853	343 103
1641	Emprunts en euros	0	0	0	0	0	0	0	0	0	66 250	276 516	342 766
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	337	337
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	78 643	0	0	0	0	13 200	0	1 293 133	2 979 273	36 685	4 400 934
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	784 293	0	784 293
2031	Frais d'études	0	31 320	0	0	0	0	0	0	1 293 133	2 194 981	36 685	3 556 118
2051	Concessions, droits similaires	0	47 323	0	0	0	0	13 200	0	0	0	0	60 523
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	424 465	0	17 176	441 641
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 176	17 176
20422	Privé : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	424 465	0	0	424 465
21	Immobilisations corporelles	0	38 164	0	0	0	0	0	0	0	16 498 501	427 758	16 964 423
2111	Terrains nus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	396 000	0	396 000
2115	Terrains bâtis	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 312 110	422 840	14 734 950
2135	Installations générales, agencements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 640	1 640
2152	Installations de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	112 268	0	112 268
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	584 583	0	584 583
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	830 788	0	830 788
2182	Matériel de transport	0	0	0	0	0	0	0	0	0	258 215	0	258 215
2183	Matériel de bureau et informatique	0	28 953	0	0	0	0	0	0	0	4 537	2 909	36 398
2184	Mobilier	0	9 212	0	0	0	0	0	0	0	0	369	9 581
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	170 770	0	0	170 770
2313	Constructions	0	0	0	0	0	0	0	0	170 770	0	0	170 770
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	138 800	0	138 800
275	Dépôts et cautionnements versés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	138 800	0	138 800
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
204412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
001	Solde d'exécution reporté de N-1	1 553 193	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 553 193

RECETTES													
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>2 129 221</b>	<b>10 607 599</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>636 747</b>	<b>10 088 501</b>	<b>9 484</b>	<b>23 471 552</b>
Recettes réelles		1 496 063	10 607 599	0	0	0	0	0	0	636 747	1 002 470	9 484	13 752 363
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 496 063	267 599	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 763 662
10222	FCTVA	0	267 599	0	0	0	0	0	0	0	0	0	267 599
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 496 063	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 496 063
13	Subventions d'investissement	0	40 000	0	0	0	0	0	0	636 747	775 470	0	1 452 216
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	636 747	775 470	0	1 412 216
1323	Subv. non transf. Départements	0	40 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 000
16	Emprunts et dettes assimilées	0	10 300 000	0	0	0	0	0	0	0	36 200	891	10 337 091
1641	Emprunts en euros	0	10 300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 300 000
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	891	891
16813	Emprunts - Particuliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36 200	0	36 200
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	95 400	0	95 400
2115	Terrains bâtis	0	0	0	0	0	0	0	0	0	95 400	0	95 400
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	95 400	0	95 400
275	Dépôts et cautionnements versés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 593	103 993

EPT BOUCLE NORD DE SEINE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Accusé de réception en préfecture  
092-200057990-20230525-2023-S03-009-BF  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
2764	Créances sur personnes de droit privé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 593	8 593
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	633 158	0	0	0	0	0	0	0	0	9 086 031	0	9 719 189
040	Opérat° ordre transfert entre sections	633 158	0	0	0	0	0	0	0	0	9 086 030	0	9 719 188
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	344 223	0	344 223
2115	Terrains bâtis	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 741 807	0	8 741 807
2802	Frais liés à la réalisation des documents	25 630	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 630
28031	Frais d'études	296 779	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	296 779
28051	Concessions et droits similaires	113 333	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	113 333
28135	Installations générales, agencements, ..	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11
281578	Autre matériel et outillage de voirie	23 641	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 641
28158	Autres installat°, matériel et outillage	75 709	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	75 709
28182	Matériel de transport	50 134	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 134
28183	Matériel de bureau et informatique	29 967	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29 967
28184	Mobilier	5 570	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 570
28188	Autres immo. corporelles	12 385	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 385
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
2115	Terrains bâtis	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de fonctionnement	633 158	73 114 413	0	15 810	0	0	795 232	0	1 459 219	54 398 094	1 026 670	131 442 597
Dépenses réelles	0	73 114 413	0	15 810	0	0	795 232	0	1 459 219	45 312 064	1 026 670	121 723 409
011 Charges à caractère général	0	502 968	0	15 810	0	0	56 086	0	366 428	31 829 901	243 576	33 014 770
6042 Achats prestat° services (hors terrains)	0	0	0	0	0	0	0	0	6 106	-6 392	27 528	27 242
60611 Eau et assainissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	596	596
60612 Energie - Electricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 440	7 440
60622 Carburants	0	3 250	0	0	0	0	0	0	0	9 650	0	12 900
60623 Alimentation	0	1 478	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 478
60632 Fournitures de petit équipement	0	819	0	1 116	0	0	0	0	47	38 397	0	40 379
60633 Fournitures de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33 227	0	33 227
60636 Vêtements de travail	0	918	0	0	0	0	0	0	0	14 097	0	15 015
6064 Fournitures administratives	0	4 665	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 665

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20240404-2024-0404-05-DE  
Date de réception préfecture : 22/04/2024

EPT BOUCLE NORD DE SEINE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Accusé de réception en préfecture  
092-200057990-20230525-2023-S03-009-BF  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat <sup>e</sup> publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6068	Autres matières et fournitures	0	2 853	0	0	0	0	0	0	0	91 130	0	93 983
611	Contrats de prestations de services	0	21 712	0	0	0	0	13 100	0	6 000	29 380 373	112 150	29 533 335
6132	Locations immobilières	0	11 671	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 671
6135	Locations mobilières	0	4 778	0	0	0	0	0	0	0	381 364	0	386 142
614	Charges locatives et de copropriété	0	69 809	0	0	0	0	0	0	0	35 143	0	104 952
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	1 257	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 257
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0	4 022	0	14 694	0	0	0	0	0	-824	55	17 948
61551	Entretien matériel roulant	0	1 725	0	0	0	0	0	0	0	5 688	0	7 413
6156	Maintenance	0	107 354	0	0	0	0	1 440	0	0	407 038	4 984	520 816
6168	Autres primes d'assurance	0	42 946	0	0	0	0	0	0	0	8 365	0	51 311
617	Etudes et recherches	0	32 406	0	0	0	0	40 932	0	334 543	120 414	39 684	567 979
6182	Documentation générale et technique	0	2 376	0	0	0	0	0	0	0	0	490	2 866
6184	Versements à des organismes de formation	0	0	0	0	0	0	0	0	3 300	3 200	0	6 500
6185	Frais de colloques et de séminaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 916	0	2 916
6226	Honoraires	0	25 428	0	0	0	0	0	0	14 292	167 593	4 284	211 597
6227	Frais d'actes et de contentieux	0	10 542	0	0	0	0	0	0	0	73 419	8 520	92 482
6231	Annonces et insertions	0	37 887	0	0	0	0	0	0	0	20 943	0	58 831
6233	Foires et expositions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 682	15 682
6236	Catalogues et imprimés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 354	0	5 354
6237	Publications	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 962	0	3 962
6238	Divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 135	0	19 135
6251	Voyages et déplacements	0	106	0	0	0	0	0	0	0	257	572	935
6255	Frais de déménagement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 730	0	14 730
6256	Missions	0	62	0	0	0	0	0	0	0	0	0	62
6257	Réceptions	0	1 200	0	0	0	0	0	0	0	0	3 891	5 090
6261	Frais d'affranchissement	0	5 240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 240
6262	Frais de télécommunications	0	25 562	0	0	0	0	614	0	2 141	6 269	1 731	36 317
627	Services bancaires et assimilés	0	7 650	0	0	0	0	0	0	0	1 980	0	9 630
6281	Concours divers (cotisations)	0	1 410	0	0	0	0	0	0	0	5 000	1 000	7 410
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	14 279	0	0	0	0	0	0	0	0	14 969	29 248
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	945 268	0	945 268
6288	Autres services extérieurs	0	58 889	0	0	0	0	0	0	0	25 162	0	84 051
63512	Taxes foncières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 980	0	16 980
63513	Autres impôts locaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	62	0	62
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	675	0	0	0	0	0	0	0	0	0	675

Accusé de réception en préfecture  
092-210200789-20240404-2024-04-06-DE  
Date de réception préfecture : 22/04/2024

EPT BOUCLE NORD DE SEINE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Accusé de réception en préfecture  
092-200057990-20230525-2023-S03-009-BF  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	1 418 965	0	0	0	0	739 146	0	713 453	4 373 188	522 262	7 767 014
6218	Autre personnel extérieur	0	76 059	0	0	0	0	370 197	0	311 598	1 966 524	180 002	2 904 380
6331	Versement mobilité	0	20 776	0	0	0	0	5 706	0	7 061	37 918	6 688	78 151
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	3 522	0	0	0	0	967	0	1 197	6 427	1 134	13 247
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	7 806	0	0	0	0	2 805	0	3 471	18 638	3 288	36 006
64111	Rémunération principale titulaires	0	368 512	0	0	0	0	154 686	0	86 662	881 286	28 024	1 519 170
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0	34 361	0	0	0	0	17 529	0	6 270	67 208	1 975	127 343
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat*	0	300	0	0	0	0	100	0	100	1 800	0	2 300
64118	Autres indemnités titulaires	0	236 309	0	0	0	0	60 948	0	36 440	332 578	18 174	684 449
64131	Rémunérations non tit.	0	165 278	0	0	0	0	38 301	0	153 356	433 827	199 882	990 644
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300	0	300
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	152 819	0	0	0	0	35 667	0	58 776	257 770	63 865	568 897
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	133 385	0	0	0	0	50 808	0	35 309	304 457	18 563	542 522
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0	189 663	0	0	0	0	0	0	0	0	0	189 663
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0	2 978	0	0	0	0	1 433	0	925	11 792	668	17 796
64732	Alloc. chômage versées aux ASSEDIC	0	0	0	0	0	0	0	0	12 287	51 272	0	63 560
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0	17 932	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 932
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	9 266	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 266
6488	Autres charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 390	0	1 390
014	Atténuations de produits	0	66 051 207	0	0	0	0	0	0	0	0	0	66 051 207
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0	3 969 626	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 969 626
7439	Revers. de la dotation d'équilibre	0	62 081 581	0	0	0	0	0	0	0	0	0	62 081 581
65	Autres charges de gestion courante	0	5 140 642	0	0	0	0	0	0	379 338	6 507 640	61 168	12 088 788
6512	Droits d'utilisat* informatique nuage	0	6 422	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 422
6531	Indemnités	0	244 081	0	0	0	0	0	0	0	0	0	244 081
6533	Cotisations de retraite	0	11 173	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 173
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0	4 845 568	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 845 568
65548	Autres contributions	0	33 397	0	0	0	0	0	0	0	6 061 584	0	6 094 981
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0	0	0	0	0	0	0	0	0	84 804	0	84 804
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	0	0	0	0	0	0	0	0	379 338	20 000	61 168	460 506
65888	Autres	0	1	0	0	0	0	0	0	0	341 252	0	341 253
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20240404-2024-04-04-05-DE  
Date de réception préfecture : 22/04/2024

EPT BOUCLE NORD DE SEINE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Accusé de réception en préfecture  
092-200057990-20230525-2023-S03-009-BF  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
66	Charges financières	0	630	0	0	0	0	0	0	0	12 888	199 664	213 182
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 864	124 317	135 182
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0	630	0	0	0	0	0	0	0	2 024	75 347	78 001
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 500 647	0	1 500 647
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 500 000	0	1 500 000
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	647	0	647
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 087 799	0	1 087 799
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 087 799	0	1 087 799
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>633 158</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 086 030</b>	<b>0</b>	<b>9 719 188</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	633 158	0	0	0	0	0	0	0	0	9 086 030	0	9 719 188
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 741 807	0	8 741 807
6761	Différences sur réalisations (positives)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	344 223	0	344 223
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	633 158	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	633 158
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>4 740 885</b>	<b>81 764 295</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>633</b>	<b>0</b>	<b>13 778</b>	<b>51 851 731</b>	<b>29 688</b>	<b>138 401 012</b>
Recettes réelles		2	81 764 295	0	0	0	0	633	0	13 778	51 851 731	29 688	133 660 129
013	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0</b>	<b>7 915</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>633</b>	<b>0</b>	<b>398</b>	<b>143 216</b>	<b>344</b>	<b>152 506</b>
619	RRR obtenus sur services extérieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	96 353	0	96 353
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	5 315	0	0	0	0	633	0	398	46 863	344	53 553
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0	2 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 600
70	<b>Produits des services, du domaine, vente</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>673 627</b>	<b>0</b>	<b>673 627</b>
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 106	0	6 106
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0	0	0	0	0	0	0	0	0	667 522	0	667 522
73	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0</b>	<b>69 502 061</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>111 164 744</b>

Accusé de réception en préfecture 0  
092-240200780-20240404-2024-04-06-DE  
Date de réception préfecture : 22/04/2024



EPT BOUCLE NORD DE SEINE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Accusé de réception en préfecture  
092-200057990-20230525-2023-S03-009-BF  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
73111	Impôts directs locaux	0	65 088 518	0	0	0	0	0	0	0	0	0	65 088 518
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0	2 278 520	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 278 520
73221	FNGIR	0	2 135 023	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 135 023
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 662 683	0	41 662 683
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>0</b>	<b>12 254 320</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>118 780</b>	<b>0</b>	<b>12 373 100</b>
744	FCTVA	0	1 733	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 733
7461	DGD	0	59 818	0	0	0	0	0	0	0	0	0	59 818
74752	Recettes/fonds compens ch territoriales	0	3 375 044	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 375 044
7478	Participat° Autres organismes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	118 780	0	118 780
748313	Dotat° de compensation de la TP	0	1 084 343	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 084 343
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0	7 733 381	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 733 381
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24 000</b>	<b>29 344</b>	<b>53 346</b>
752	Revenus des immeubles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 000	29 344	53 344
7588	Autres produits div. de gestion courante	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 380</b>	<b>9 229 425</b>	<b>0</b>	<b>9 242 805</b>
7711	Dédits et pénalités perçus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 500	0	5 500
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 143	0	17 143
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	0	0	0	0	0	0	0	13 380	4 023	0	17 403
775	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 086 030	0	9 086 030
7788	Produits exceptionnels divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	116 729	0	116 729
<b>78</b>	<b>Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	4 740 883	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 740 883

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20240404-2024-04-04-05-DE  
Date de réception préfecture : 22/04/2024

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

### FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES</b>		<b>633 157,98</b>	<b>73 114 412,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>73 747 570,51</b>
Réalizations		633 157,98	73 114 412,53	0,00	0,00	0,00	73 747 570,51
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>0,00</b>	<b>502 968,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>502 968,29</b>
60622	Carburants	0,00	3 250,39	0,00	0,00	0,00	3 250,39
60623	Alimentation	0,00	1 477,88	0,00	0,00	0,00	1 477,88
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	818,80	0,00	0,00	0,00	818,80
60636	Vêtements de travail	0,00	918,00	0,00	0,00	0,00	918,00
6064	Fournitures administratives	0,00	4 665,28	0,00	0,00	0,00	4 665,28
6068	Autres matières et fournitures	0,00	2 852,83	0,00	0,00	0,00	2 852,83
611	Contrats de prestations de services	0,00	21 712,02	0,00	0,00	0,00	21 712,02
6132	Locations immobilières	0,00	11 670,75	0,00	0,00	0,00	11 670,75
6135	Locations mobilières	0,00	4 778,25	0,00	0,00	0,00	4 778,25
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	69 808,92	0,00	0,00	0,00	69 808,92
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	1 256,75	0,00	0,00	0,00	1 256,75
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	4 022,00	0,00	0,00	0,00	4 022,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	1 724,51	0,00	0,00	0,00	1 724,51
6156	Maintenance	0,00	107 354,36	0,00	0,00	0,00	107 354,36
6168	Autres primes d'assurance	0,00	42 945,58	0,00	0,00	0,00	42 945,58
617	Etudes et recherches	0,00	32 406,00	0,00	0,00	0,00	32 406,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	2 376,32	0,00	0,00	0,00	2 376,32
6226	Honoraires	0,00	25 428,00	0,00	0,00	0,00	25 428,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	10 542,20	0,00	0,00	0,00	10 542,20
6231	Annonces et insertions	0,00	37 887,29	0,00	0,00	0,00	37 887,29
6251	Voyages et déplacements	0,00	105,98	0,00	0,00	0,00	105,98
6256	Missions	0,00	61,60	0,00	0,00	0,00	61,60
6257	Réceptions	0,00	1 199,50	0,00	0,00	0,00	1 199,50
6261	Frais d'affranchissement	0,00	5 240,32	0,00	0,00	0,00	5 240,32
6262	Frais de télécommunications	0,00	25 562,10	0,00	0,00	0,00	25 562,10
627	Services bancaires et assimilés	0,00	7 650,00	0,00	0,00	0,00	7 650,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	1 410,00	0,00	0,00	0,00	1 410,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	14 278,75	0,00	0,00	0,00	14 278,75
6288	Autres services extérieurs	0,00	58 888,91	0,00	0,00	0,00	58 888,91
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	675,00	0,00	0,00	0,00	675,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>1 418 965,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 418 965,43</b>
6218	Autre personnel extérieur	0,00	76 058,74	0,00	0,00	0,00	76 058,74
6331	Versement mobilité	0,00	20 776,29	0,00	0,00	0,00	20 776,29
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	3 522,40	0,00	0,00	0,00	3 522,40

EPT BOUCLE NORD DE SEINE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Accusé de réception en préfecture  
092-200057990-20230525-2023-S03-009-BF  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	7 805,51	0,00	0,00	0,00	7 805,51
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	368 511,70	0,00	0,00	0,00	368 511,70
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	34 361,37	0,00	0,00	0,00	34 361,37
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	299,99	0,00	0,00	0,00	299,99
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	236 309,48	0,00	0,00	0,00	236 309,48
64131	Rémunérations non tit.	0,00	165 277,81	0,00	0,00	0,00	165 277,81
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	152 818,95	0,00	0,00	0,00	152 818,95
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	133 384,86	0,00	0,00	0,00	133 384,86
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	189 662,80	0,00	0,00	0,00	189 662,80
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	2 978,35	0,00	0,00	0,00	2 978,35
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	17 931,68	0,00	0,00	0,00	17 931,68
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	9 265,50	0,00	0,00	0,00	9 265,50
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>66 051 206,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 051 206,67</b>
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	3 969 626,00	0,00	0,00	0,00	3 969 626,00
7439	Revers. de la dotation d'équilibre	0,00	62 081 580,67	0,00	0,00	0,00	62 081 580,67
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>633 157,98</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>633 157,98</b>
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	633 157,98	0,00	0,00	0,00	0,00	633 157,98
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>5 140 642,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 140 642,14</b>
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	6 422,23	0,00	0,00	0,00	6 422,23
6531	Indemnités	0,00	244 080,62	0,00	0,00	0,00	244 080,62
6533	Cotisations de retraite	0,00	11 173,00	0,00	0,00	0,00	11 173,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00	4 845 568,00	0,00	0,00	0,00	4 845 568,00
65548	Autres contributions	0,00	33 396,87	0,00	0,00	0,00	33 396,87
65888	Autres	0,00	1,42	0,00	0,00	0,00	1,42
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>	<b>630,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>630,00</b>
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	630,00	0,00	0,00	0,00	630,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dot. aux amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>4 740 885,37</b>	<b>81 764 295,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>86 505 180,73</b>
Réalizations		4 740 885,37	81 764 295,36	0,00	0,00	0,00	86 505 180,73
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>4 740 883,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 740 883,40</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>7 914,74</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 914,74</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	5 314,74	0,00	0,00	0,00	5 314,74
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	2 600,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine, vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>	<b>69 502 061,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>69 502 061,00</b>
73111	Impôts directs locaux	0,00	65 088 518,00	0,00	0,00	0,00	65 088 518,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	2 278 520,00	0,00	0,00	0,00	2 278 520,00
73221	FNGIR	0,00	2 135 023,00	0,00	0,00	0,00	2 135 023,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>0,00</b>	<b>12 254 319,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 254 319,62</b>
744	FCTVA	0,00	1 733,13	0,00	0,00	0,00	1 733,13

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20240404-2024-04-04-05-DE  
Date de réception en préfecture : 22/04/2024

EPT BOUCLE NORD DE SEINE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Accusé de réception en préfecture  
092-200057990-20230525-2023-S03-009-BF  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
7461	DGD	0,00	59 818,49	0,00	0,00	0,00	59 818,49
74752	Recettes/fonds compens ch territoriales	0,00	3 375 044,00	0,00	0,00	0,00	3 375 044,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	0,00	1 084 343,00	0,00	0,00	0,00	1 084 343,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	7 733 381,00	0,00	0,00	0,00	7 733 381,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>1,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,97</b>
7588	Autres produits div. de gestion courante	1,97	0,00	0,00	0,00	0,00	1,97
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>78</b>	<b>Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>SOLDE (3)</b>		<b>4 107 727,39</b>	<b>8 649 882,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 757 610,22</b>

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
<b>DEPENSES</b>		<b>72 798 589,86</b>	<b>315 822,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Réalizations		72 798 589,86	315 822,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>502 968,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
60622	Carburants	3 250,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60623	Alimentation	1 477,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60632	Fournitures de petit équipement	818,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60636	Vêtements de travail	918,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6064	Fournitures administratives	4 665,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6068	Autres matières et fournitures	2 852,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	21 712,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6132	Locations immobilières	11 670,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6135	Locations mobilières	4 778,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
614	Charges locatives et de copropriété	69 808,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	1 256,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	4 022,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61551	Entretien matériel roulant	1 724,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6156	Maintenance	107 354,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6168	Autres primes d'assurance	42 945,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
617	Etudes et recherches	32 406,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6182	Documentation générale et technique	2 376,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6226	Honoraires	25 428,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20240404-2024-04-04-05-DE  
Date de réception préfecture : 22/04/2024

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 542,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	37 887,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	105,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	61,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	1 199,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	5 240,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	25 562,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	7 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	14 278,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	58 888,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	675,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>1 358 396,38</b>	<b>60 569,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	76 058,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	15 879,81	4 896,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 691,09	831,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 805,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	368 511,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	34 361,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	299,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	236 309,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	165 277,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	101 873,48	50 945,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	133 384,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	185 767,01	3 895,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	2 978,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	17 931,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	9 265,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>66 051 206,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	3 969 626,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7439	Revers. de la dotation d'équilibre	62 081 580,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

EPT BOUCLE NORD DE SEINE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Accusé de réception en préfecture  
092-200057990-20230525-2023-S03-009-BF  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 885 388,52	255 253,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	6 422,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	0,00	244 080,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	0,00	11 173,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	4 845 568,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	33 396,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	1,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	630,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	630,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>81 764 295,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Réalizations		81 764 295,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	7 914,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	5 314,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	69 502 061,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	65 088 518,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	2 278 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	2 135 023,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	12 254 319,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture  
092-2000789-20240406-2024-04-04-05-DE  
Date de réception préfecture : 22/04/2024

EPT BOUCLE NORD DE SEINE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Accusé de réception en préfecture  
092-200057990-20230525-2023-S03-009-BF  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
744	FCTVA	1 733,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7461	DGD	59 818,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74752	Recettes/fonds compens ch territoriales	3 375 044,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	1 084 343,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	7 733 381,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>78</b>	<b>Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>SOLDE (3)</b>		<b>8 965 705,50</b>	<b>-315 822,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20240404-2024-04-04-05-DE  
Date de réception préfecture : 22/04/2024

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

### FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES</b>		15 810,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 810,30
Réalizations		15 810,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 810,30
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	15 810,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 810,30
60632	Fournitures de petit équipement	1 116,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 116,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	14 694,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 694,30
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

EPT BOUCLE NORD DE SEINE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Accusé de réception en préfecture  
092-200057990-20230525-2023-S03-009-BF  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (3)</b>		-15 810,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-15 810,30

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fouritures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20240404-2024-04-05-DE  
Date de réception préfecture : 04/12/2024

EPT BOUCLE NORD DE SEINE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Accusé de réception en préfecture  
092-200057990-20230525-2023-S03-009-BF  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	<b>SOLDE (3)</b>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20240404-2024-04-04-05-DE  
Date de réception préfecture : 22/04/2024

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 3 – Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (3)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (3)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (3)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (3)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>795 232,42</b>	<b>0,00</b>	<b>795 232,42</b>
Réalizations		0,00	795 232,42	0,00	795 232,42
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	56 086,45	0,00	56 086,45
611	Contrats de prestations de services	0,00	13 100,00	0,00	13 100,00
6156	Maintenance	0,00	1 440,00	0,00	1 440,00
617	Etudes et recherches	0,00	40 932,00	0,00	40 932,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	614,45	0,00	614,45
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	739 145,97	0,00	739 145,97
6218	Autre personnel extérieur	0,00	370 196,74	0,00	370 196,74
6331	Versement mobilité	0,00	5 706,29	0,00	5 706,29
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	967,20	0,00	967,20
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	2 804,65	0,00	2 804,65
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	154 686,26	0,00	154 686,26
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	17 528,50	0,00	17 528,50
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	100,00	0,00	100,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	60 947,57	0,00	60 947,57
64131	Rémunérations non tit.	0,00	38 301,30	0,00	38 301,30
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	35 666,77	0,00	35 666,77
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	50 808,12	0,00	50 808,12
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	1 432,57	0,00	1 432,57
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>633,49</b>	<b>0,00</b>	<b>633,49</b>
Réalizations		0,00	633,49	0,00	633,49
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	633,49	0,00	633,49
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	633,49	0,00	633,49
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00

EPT BOUCLE NORD DE SEINE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Accusé de réception en préfecture  
092-200057990-20230525-2023-S03-009-BF  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>	0,00	-794 598,93	0,00	-794 598,93

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établis sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	614,45	0,00	0,00	0,00	794 617,97
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	614,45	0,00	0,00	0,00	794 617,97
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	614,45	0,00	0,00	0,00	55 472,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 100,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 440,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 932,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	614,45	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	739 145,97
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 196,74
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 706,29
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	967,20
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 804,65
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 686,26
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 528,50
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 947,57
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 301,30
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 666,77
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 808,12
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 432,57
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	633,49

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20240404-2024-04-04-05-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2024  
Date de réception préfecture : 04/04/2024

EPT BOUCLE NORD DE SEINE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Accusé de réception en préfecture  
092-200057990-20230525-2023-S03-009-BF  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	<b>Réalisations</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	633,49
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	633,49
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	633,49
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>	0,00	0,00	0,00	-614,45	0,00	0,00	0,00	-793 984,48

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20240404-2024-04-04-05-DE  
Date de réception préfecture : 22/04/2024

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (3)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 7 – Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES</b>		<b>1 464 962,37</b>	<b>-5 743,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 459 219,00</b>
Réalizations		1 464 962,37	-5 743,37	0,00	0,00	0,00	1 459 219,00
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>366 428,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>366 428,39</b>
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	6 105,60	0,00	0,00	0,00	0,00	6 105,60
60632	Fournitures de petit équipement	47,44	0,00	0,00	0,00	0,00	47,44
611	Contrats de prestations de services	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
617	Etudes et recherches	334 542,55	0,00	0,00	0,00	0,00	334 542,55
6184	Versements à des organismes de formation	3 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 300,00
6226	Honoraires	14 292,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 292,00
6262	Frais de télécommunications	2 140,80	0,00	0,00	0,00	0,00	2 140,80
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>719 195,98</b>	<b>-5 743,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>713 452,61</b>
6218	Autre personnel extérieur	317 341,84	-5 743,37	0,00	0,00	0,00	311 598,47
6331	Versement mobilité	7 061,21	0,00	0,00	0,00	0,00	7 061,21
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 196,83	0,00	0,00	0,00	0,00	1 196,83
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 470,68	0,00	0,00	0,00	0,00	3 470,68
64111	Rémunération principale titulaires	86 661,81	0,00	0,00	0,00	0,00	86 661,81
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	6 269,68	0,00	0,00	0,00	0,00	6 269,68
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
64118	Autres indemnités titulaires	36 440,25	0,00	0,00	0,00	0,00	36 440,25
64131	Rémunérations non tit.	153 355,78	0,00	0,00	0,00	0,00	153 355,78
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	58 776,01	0,00	0,00	0,00	0,00	58 776,01
6453	Cotisations aux caisses de retraites	35 309,43	0,00	0,00	0,00	0,00	35 309,43
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	925,12	0,00	0,00	0,00	0,00	925,12
64732	Alloc. chômage versées aux ASEEDIC	12 287,34	0,00	0,00	0,00	0,00	12 287,34
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>379 338,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>379 338,00</b>
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	379 338,00	0,00	0,00	0,00	0,00	379 338,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dot. aux amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>13 778,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 778,25</b>

**EPT BOUCLE NORD DE SEINE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022**

Accusé de réception en préfecture  
092-200057990-20230525-2023-S03-009-BF  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>Réalisations</b>	<b>13 778,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 778,25</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	398,25	0,00	0,00	0,00	0,00	398,25
6419	Remboursements rémunérations personnel	398,25	0,00	0,00	0,00	0,00	398,25
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	13 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 380,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	13 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 380,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>SOLDE (3)</b>	<b>-1 451 184,12</b>	<b>5 743,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 445 440,75</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20240404-2024-04-04-05-DE  
Date de réception préfecture : 22/04/2024

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

### FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES</b>		<b>42 063 289,37</b>	<b>12 134 669,24</b>	<b>200 135,72</b>	<b>0,00</b>	<b>54 398 094,33</b>
<b>Réalisations</b>		<b>42 063 289,37</b>	<b>12 134 669,24</b>	<b>200 135,72</b>	<b>0,00</b>	<b>54 398 094,33</b>
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>31 365 869,10</b>	<b>441 984,88</b>	<b>22 046,53</b>	<b>0,00</b>	<b>31 829 900,51</b>
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	-6 391,87	0,00	0,00	-6 391,87
60622	Carburants	9 649,99	0,00	0,00	0,00	9 649,99
60632	Fournitures de petit équipement	38 396,80	0,00	0,00	0,00	38 396,80
60633	Fournitures de voirie	33 227,17	0,00	0,00	0,00	33 227,17
60636	Vêtements de travail	13 939,32	158,08	0,00	0,00	14 097,40
6068	Autres matières et fournitures	91 129,97	0,00	0,00	0,00	91 129,97
611	Contrats de prestations de services	29 378 640,07	0,00	1 733,25	0,00	29 380 373,32
6135	Locations mobilières	381 363,74	0,00	0,00	0,00	381 363,74
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	35 142,58	0,00	0,00	35 142,58
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	-823,51	0,00	0,00	0,00	-823,51
61551	Entretien matériel roulant	5 688,12	0,00	0,00	0,00	5 688,12
6156	Maintenance	407 037,59	0,00	0,00	0,00	407 037,59
6168	Autres primes d'assurance	8 364,95	0,00	0,00	0,00	8 364,95
617	Etudes et recherches	28 788,00	82 670,40	8 956,00	0,00	120 414,40
6184	Versements à des organismes de formation	2 100,00	1 100,00	0,00	0,00	3 200,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	2 916,00	0,00	0,00	2 916,00
6226	Honoraires	4 224,00	163 368,93	0,00	0,00	167 592,93
6227	Frais d'actes et de contentieux	8 448,00	64 971,33	0,00	0,00	73 419,33
6231	Annonces et insertions	0,00	16 035,97	4 907,38	0,00	20 943,35
6236	Catalogues et imprimés	0,00	5 354,19	0,00	0,00	5 354,19
6237	Publications	-3 373,21	7 334,74	0,00	0,00	3 961,53
6238	Divers	7 600,53	10 584,00	950,40	0,00	19 134,93
6251	Voyages et déplacements	256,90	0,00	0,00	0,00	256,90
6255	Frais de déménagement	0,00	14 730,08	0,00	0,00	14 730,08
6262	Frais de télécommunications	4 901,14	1 348,54	19,00	0,00	6 268,68
627	Services bancaires et assimilés	0,00	1 980,15	0,00	0,00	1 980,15
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	945 268,04	0,00	0,00	0,00	945 268,04
6288	Autres services extérieurs	1 041,49	23 640,00	480,50	0,00	25 161,99
63512	Taxes foncières	0,00	16 979,71	0,00	0,00	16 979,71
63513	Autres impôts locaux	0,00	62,05	0,00	0,00	62,05
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>3 121 333,70</b>	<b>1 073 765,50</b>	<b>178 089,19</b>	<b>0,00</b>	<b>4 373 188,39</b>
6218	Autre personnel extérieur	1 489 134,02	485 560,59	-8 170,43	0,00	1 966 524,18
6331	Versement mobilité	23 983,29	10 733,96	3 201,13	0,00	37 918,38
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 065,02	1 819,36	542,50	0,00	6 426,88



EPT BOUCLE NORD DE SEINE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Accusé de réception en préfecture  
092-200057990-20230525-2023-S03-009-BF  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	11 788,25	5 275,87	1 573,39	0,00	18 637,51
64111	Rémunération principale titulaires	733 424,96	106 913,29	40 947,72	0,00	881 285,97
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	57 748,70	5 425,73	4 033,92	0,00	67 208,35
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
64118	Autres indemnités titulaires	255 538,56	57 821,39	19 217,87	0,00	332 577,82
64131	Rémunérations non tit.	107 499,30	259 204,40	67 123,55	0,00	433 827,25
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	300,01	0,00	0,00	0,00	300,01
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	140 700,58	90 236,51	26 833,36	0,00	257 770,45
6453	Cotisations aux caisses de retraites	238 653,42	49 592,15	16 211,40	0,00	304 456,97
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	10 070,82	1 182,25	539,10	0,00	11 792,17
64732	Alloc. chômage versées aux ASSEDIC	45 236,77	0,00	6 035,68	0,00	51 272,45
6488	Autres charges	1 390,00	0,00	0,00	0,00	1 390,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>9 086 030,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 086 030,43</b>
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	8 741 807,28	0,00	0,00	8 741 807,28
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	344 223,15	0,00	0,00	344 223,15
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>6 487 639,78</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 507 639,78</b>
65548	Autres contributions	6 061 583,92	0,00	0,00	0,00	6 061 583,92
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	84 804,00	0,00	0,00	0,00	84 804,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
65888	Autres	341 251,86	0,00	0,00	0,00	341 251,86
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>	<b>12 888,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 888,43</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	10 864,34	0,00	0,00	10 864,34
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	2 024,09	0,00	0,00	2 024,09
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>647,40</b>	<b>1 500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500 647,40</b>
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	647,40	0,00	0,00	0,00	647,40
<b>68</b>	<b>Dot. aux amortissements et provisions</b>	<b>1 087 799,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 087 799,39</b>
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	1 087 799,39	0,00	0,00	0,00	1 087 799,39
	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>42 709 358,03</b>	<b>9 142 373,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>51 851 731,28</b>
	<b>Réalisations</b>	<b>42 709 358,03</b>	<b>9 142 373,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>51 851 731,28</b>
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>143 215,63</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>143 215,63</b>
619	RRR obtenus sur services extérieurs	96 353,13	0,00	0,00	0,00	96 353,13
6419	Remboursements rémunérations personnel	46 862,50	0,00	0,00	0,00	46 862,50
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine, vente</b>	<b>673 627,42</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>673 627,42</b>
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	6 105,91	0,00	0,00	0,00	6 105,91
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	667 521,51	0,00	0,00	0,00	667 521,51
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>41 662 683,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>41 662 683,00</b>
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	41 662 683,00	0,00	0,00	0,00	41 662 683,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>118 780,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>118 780,38</b>
7478	Participat° Autres organismes	118 780,38	0,00	0,00	0,00	118 780,38

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20240404-2024-04-04-05-DE  
Date de réception préfecture : 22/04/2024

EPT BOUCLE NORD DE SEINE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Accusé de réception en préfecture  
092-200057990-20230525-2023-S03-009-BF  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>24 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 000,00</b>
752	Revenus des immeubles	0,00	24 000,00	0,00	0,00	24 000,00
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>111 051,60</b>	<b>9 118 373,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 229 424,85</b>
7711	Dédits et pénalités perçus	5 500,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	220,98	16 921,68	0,00	0,00	17 142,66
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	4 022,74	0,00	0,00	4 022,74
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	9 086 030,43	0,00	0,00	9 086 030,43
7788	Produits exceptionnels divers	105 330,62	11 398,40	0,00	0,00	116 729,02
<b>78</b>	<b>Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>SOLDE (3)</b>		<b>646 068,66</b>	<b>-2 992 295,99</b>	<b>-200 135,72</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 546 363,05</b>

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
<b>DEPENSES</b>		<b>-432,73</b>	<b>1 137 636,06</b>	<b>40 926 086,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Réalisations</b>		<b>-432,73</b>	<b>1 137 636,06</b>	<b>40 926 086,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>0,00</b>	<b>21 584,87</b>	<b>31 344 284,23</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	4 934,07	4 715,92	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	38 396,80	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	33 227,17	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	3 468,42	10 470,90	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	91 129,97	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	29 378 640,07	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	381 363,74	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	-823,51	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	340,00	5 348,12	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	407 037,59	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	4 440,14	3 924,81	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	28 788,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	4 224,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	8 448,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20240404-2024-04-04-05-DE  
Date de réception préfecture : 22/04/2024

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	0,00	0,00	-3 373,21	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	7 600,53	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	256,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	1 053,29	3 847,85	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	945 268,04	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	768,05	273,44	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>-432,73</b>	<b>689 995,33</b>	<b>2 431 771,10</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	-432,73	232 601,55	1 256 965,20	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	6 909,61	17 073,68	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	1 171,04	2 893,98	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	3 396,22	8 392,03	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	190 512,16	542 912,80	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	19 476,28	38 272,42	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	100,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	62 955,85	192 582,71	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	60 186,94	47 312,36	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	0,00	300,01	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	45 220,88	95 479,70	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	64 189,95	174 463,47	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	1 884,85	8 185,97	0,00	0,00	0,00	0,00
64732	Alloc. chômage versées aux ASSEDIC	0,00	0,00	45 236,77	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	1 390,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>426 055,86</b>	<b>6 061 583,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
65548	Autres contributions	0,00	0,00	6 061 583,92	0,00	0,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	84 804,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	341 251,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>647,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	647,40	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dot. aux amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 087 799,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	0,00	0,00	1 087 799,39	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>677 679,89</b>	<b>42 031 678,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Réalisations</b>		<b>0,00</b>	<b>677 679,89</b>	<b>42 031 678,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>8 768,38</b>	<b>134 447,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
619	RRR obtenus sur services extérieurs	0,00	0,00	96 353,13	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	8 768,38	38 094,12	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine, vente</b>	<b>0,00</b>	<b>667 521,51</b>	<b>6 105,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	0,00	0,00	6 105,91	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0,00	667 521,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>41 662 683,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0,00	0,00	41 662 683,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>0,00</b>	<b>1 390,00</b>	<b>117 390,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
7478	Participat° Autres organismes	0,00	1 390,00	117 390,38	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>111 051,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	220,98	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	105 330,62	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>78</b>	<b>Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>SOLDE (3)</b>		<b>432,73</b>	<b>-459 956,17</b>	<b>1 105 592,10</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
<b>DEPENSES</b>		<b>437 819,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 696 849,35</b>	<b>200 135,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Réalisations</b>		<b>437 819,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 696 849,35</b>	<b>200 135,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>52 624,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>389 359,93</b>	<b>22 046,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 391,87	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	158,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 733,25	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	35 142,58	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	10 364,40	0,00	0,00	0,00	72 306,00	8 956,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	2 916,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83				
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	
6226	Honoraires	15 307,32	0,00	0,00	0,00	148 061,61	0,00	0,00	0,00	0,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	64 971,33	0,00	0,00	0,00	0,00	
6231	Annonces et insertions	14 098,49	0,00	0,00	0,00	1 937,48	4 907,38	0,00	0,00	0,00	
6236	Catalogues et imprimés	5 354,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6237	Publications	6 446,74	0,00	0,00	0,00	888,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6238	Divers	-403,20	0,00	0,00	0,00	10 987,20	950,40	0,00	0,00	0,00	
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	14 730,08	0,00	0,00	0,00	0,00	
6262	Frais de télécommunications	1 298,93	0,00	0,00	0,00	49,61	19,00	0,00	0,00	0,00	
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	1 980,15	0,00	0,00	0,00	0,00	
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	23 640,00	480,50	0,00	0,00	0,00	
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	16 979,71	0,00	0,00	0,00	0,00	
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	62,05	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>365 194,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>708 570,56</b>	<b>178 089,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
6218	Autre personnel extérieur	211 522,13	0,00	0,00	0,00	274 038,46	-8 170,43	0,00	0,00	0,00	
6331	Versement mobilité	2 448,18	0,00	0,00	0,00	8 285,78	3 201,13	0,00	0,00	0,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	414,93	0,00	0,00	0,00	1 404,43	542,50	0,00	0,00	0,00	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 203,22	0,00	0,00	0,00	4 072,65	1 573,39	0,00	0,00	0,00	
64111	Rémunération principale titulaires	51 503,84	0,00	0,00	0,00	55 409,45	40 947,72	0,00	0,00	0,00	
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	2 853,42	0,00	0,00	0,00	2 572,31	4 033,92	0,00	0,00	0,00	
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64118	Autres indemnités titulaires	26 998,03	0,00	0,00	0,00	30 823,36	19 217,87	0,00	0,00	0,00	
64131	Rémunérations non tit.	32 485,30	0,00	0,00	0,00	226 719,10	67 123,55	0,00	0,00	0,00	
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	17 736,74	0,00	0,00	0,00	72 499,77	26 833,36	0,00	0,00	0,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	17 450,64	0,00	0,00	0,00	32 141,51	16 211,40	0,00	0,00	0,00	
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	578,51	0,00	0,00	0,00	603,74	539,10	0,00	0,00	0,00	
64732	Alloc. chômage versées aux ASSEDIC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 035,68	0,00	0,00	0,00	
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 086 030,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	0,00	0,00	0,00	8 741 807,28	0,00	0,00	0,00	0,00	
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00	0,00	344 223,15	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
65548	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

EPT BOUCLE NORD DE SEINE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Accusé de réception en préfecture  
092-200057990-20230525-2023-S03-009-BF  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83				
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	12 888,43	0,00	0,00	0,00	0,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	10 864,34	0,00	0,00	0,00	0,00	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	2 024,09	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 142 373,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Réalisations</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 142 373,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
619	RRR obtenus sur services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	9 118 373,25	0,00	0,00	0,00	0,00	
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	16 921,68	0,00	0,00	0,00	0,00	
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	4 022,74	0,00	0,00	0,00	0,00	
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	9 086 030,43	0,00	0,00	0,00	0,00	
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	11 398,40	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

Accusé de réception en préfecture  
092-200057990-20240404-2024-04-05-DF  
Date de réception préfecture : 22/04/2024

EPT BOUCLE NORD DE SEINE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Accusé de réception en préfecture  
092-200057990-20230525-2023-S03-009-BF  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
<b>SOLDE (3)</b>		-437 819,89	0,00	0,00	0,00	-2 554 476,10	-200 135,72	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20240404-2024-04-04-05-DE  
Date de réception préfecture : 22/04/2024



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES</b>		<b>1 026 670,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 026 670,39</b>
Réalizations		1 026 670,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 026 670,39
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	243 576,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	243 576,32
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	27 527,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 527,88
60611	Eau et assainissement	596,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	596,46
60612	Energie - Electricité	7 440,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 440,23
611	Contrats de prestations de services	112 149,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 149,77
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	55,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55,19
6156	Maintenance	4 984,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 984,34
617	Etudes et recherches	39 684,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 684,00
6182	Documentation générale et technique	490,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	490,00
6226	Honoraires	4 284,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 284,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	8 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 520,00
6233	Foire et expositions	15 682,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 682,00
6251	Voyages et déplacements	572,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	572,22
6257	Réceptions	3 890,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 890,53
6262	Frais de télécommunications	1 730,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 730,84
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	14 968,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 968,86
012	Charges de personnel, frais assimilés	522 262,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	522 262,08
6218	Autre personnel extérieur	180 001,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 001,85
6331	Versement mobilité	6 688,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 688,45
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 133,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 133,69
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 287,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 287,54
64111		28 024,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 024,21

## EPT BOUCLE NORD DE SEINE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Accusé de réception en préfecture  
092-200057990-20230525-2023-S03-009-BF  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
64112	Rémunération principale titulaires NBI, SFT, indemnité résidence	1 974,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 974,65
64118	Autres indemnités titulaires	18 174,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 174,19
64131	Rémunérations non tit.	199 881,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199 881,88
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	63 865,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 865,16
6453	Cotisations aux caisses de retraites	18 562,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 562,74
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	667,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	667,72
014	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
043	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
65	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>61 168,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>61 168,00</b>
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	61 168,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 168,00
656	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66	<b>Charges financières</b>	<b>199 663,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>199 663,99</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	124 317,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 317,36
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	75 346,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 346,63
67	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
68	<b>Dot. aux amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES</b>		<b>29 688,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 688,20</b>
<b>Réalisations</b>		<b>29 688,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 688,20</b>
002	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	<b>Atténuations de charges</b>	<b>344,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>344,20</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	344,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	344,20
042	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
043	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
70	<b>Produits des services, du domaine, vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
73	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
74	<b>Dotations et participations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Accusé de réception en préfecture  
092-20220789-20240404-24-04-05-DE  
Date de réception préfecture : 22/04/2024

EPT BOUCLE NORD DE SEINE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Accusé de réception en préfecture  
092-200057990-20230525-2023-S03-009-BF  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
75	Autres produits de gestion courante	29 344,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 344,00
752	Revenus des immeubles	29 344,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 344,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (3)</b>		<b>-996 982,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-996 982,19</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20240404-2024-04-04-05-DE  
Date de réception préfecture : 22/04/2024

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		1 553 192,60	116 807,03	0,00	0,00	0,00	1 669 999,63
Réalizations		1 553 192,60	102 467,03	0,00	0,00	0,00	1 655 659,63
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	1 553 192,60	0,00	0,00	0,00	0,00	1 553 192,60
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	65 994,65	0,00	0,00	0,00	65 994,65
2031	Frais d'études	0,00	31 320,00	0,00	0,00	0,00	31 320,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	34 674,65	0,00	0,00	0,00	34 674,65
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	36 472,38	0,00	0,00	0,00	36 472,38
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	27 260,54	0,00	0,00	0,00	27 260,54
2184	Mobilier	0,00	9 211,84	0,00	0,00	0,00	9 211,84
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	14 340,00	0,00	0,00	0,00	14 340,00
<b>RECETTES (2)</b>		2 129 220,98	10 607 599,16	0,00	0,00	0,00	12 736 820,14
Réalizations		2 129 220,98	10 607 599,16	0,00	0,00	0,00	12 736 820,14
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	633 157,98	0,00	0,00	0,00	0,00	633 157,98
2802	Frais liés à la réalisation des document	25 629,86	0,00	0,00	0,00	0,00	25 629,86
28031	Frais d'études	296 778,65	0,00	0,00	0,00	0,00	296 778,65

EPT BOUCLE NORD DE SEINE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Accusé de réception en préfecture  
092-200057990-20230525-2023-S03-009-BF  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
28051	Concessions et droits similaires	113 332,82	0,00	0,00	0,00	0,00	113 332,82
28135	Installations générales, agencements, ..	11,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	23 640,58	0,00	0,00	0,00	0,00	23 640,58
28158	Autres installat°, matériel et outillage	75 708,93	0,00	0,00	0,00	0,00	75 708,93
28182	Matériel de transport	50 133,69	0,00	0,00	0,00	0,00	50 133,69
28183	Matériel de bureau et informatique	29 966,82	0,00	0,00	0,00	0,00	29 966,82
28184	Mobilier	5 570,29	0,00	0,00	0,00	0,00	5 570,29
28188	Autres immo. corporelles	12 385,34	0,00	0,00	0,00	0,00	12 385,34
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>1 496 063,00</b>	<b>267 599,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 763 662,16</b>
10222	FCTVA	0,00	267 599,16	0,00	0,00	0,00	267 599,16
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 496 063,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 496 063,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 000,00</b>
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>10 300 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 300 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	0,00	10 300 000,00	0,00	0,00	0,00	10 300 000,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>576 028,38</b>	<b>10 490 792,13</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 066 820,51</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>116 807,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Réalizations		102 467,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20240404-2024-04-04-05-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetière et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	65 994,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	31 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2051	Concessions, droits similaires	34 674,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	36 472,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2183	Matériel de bureau et informatique	27 260,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2184	Mobilier	9 211,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	14 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>10 607 599,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
	Réalisations	10 607 599,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2802	Frais liés à la réalisation des document	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>267 599,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	267 599,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1323	Subv. non transf. Départements	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>10 300 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	10 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

EPT BOUCLE NORD DE SEINE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Accusé de réception en préfecture  
092-200057990-20230525-2023-S03-009-BF  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	10 490 792,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20240404-2024-04-04-05-DE  
Date de réception préfecture : 22/04/2024



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

EPT BOUCLE NORD DE SEINE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Accusé de réception en préfecture  
092-200057990-20230525-2023-S03-009-BF  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20240404-2024-04-04-05-DE  
Date de réception préfecture : 22/04/2024

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

EPT BOUCLE NORD DE SEINE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Accusé de réception en préfecture  
092-200057990-20230525-2023-S03-009-BF  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20240404-2024-04-04-05-DE  
Date de réception préfecture : 22/04/2024

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

EPT BOUCLE NORD DE SEINE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Accusé de réception en préfecture  
092-200057990-20230525-2023-S03-009-BF  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20240404-2024-04-04-05-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2024  
Date de réception préfecture : 04/04/2024



(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

EPT BOUCLE NORD DE SEINE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Accusé de réception en préfecture  
092-200057990-20230525-2023-S03-009-BF  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20240404-2024-04-04-05-DE  
Date de réception préfecture : 04/04/2024

EPT BOUCLE NORD DE SEINE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Accusé de réception en préfecture  
092-200057990-20230525-2023-S03-009-BF  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20240404-2024-04-04-05-DE  
Date de réception préfecture : 22/04/2024

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	13 200,00	0,00	13 200,00
Réalizations		0,00	13 200,00	0,00	13 200,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	13 200,00	0,00	13 200,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	13 200,00	0,00	13 200,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>-13 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-13 200,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 200,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 200,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 200,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 200,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-13 200,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



EPT BOUCLE NORD DE SEINE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Accusé de réception en préfecture  
092-200057990-20230525-2023-S03-009-BF  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20240404-2024-04-04-05-DE  
Date de réception préfecture : 22/04/2024

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		1 888 367,80	0,00	0,00	0,00	0,00	1 888 367,80
Réalizations		1 755 054,93	0,00	0,00	0,00	0,00	1 755 054,93
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 180 410,07	0,00	0,00	0,00	0,00	1 180 410,07
2031	Frais d'études	1 180 410,07	0,00	0,00	0,00	0,00	1 180 410,07
204	Subventions d'équipement versées	424 464,73	0,00	0,00	0,00	0,00	424 464,73
20422	Privé : Bâtiments, installations	424 464,73	0,00	0,00	0,00	0,00	424 464,73
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	150 180,13	0,00	0,00	0,00	0,00	150 180,13
2313	Constructions	150 180,13	0,00	0,00	0,00	0,00	150 180,13
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		133 312,87	0,00	0,00	0,00	0,00	133 312,87
<b>RECETTES (2)</b>		636 746,79	0,00	0,00	0,00	0,00	636 746,79
Réalizations		636 746,79	0,00	0,00	0,00	0,00	636 746,79
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

EPT BOUCLE NORD DE SEINE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Accusé de réception en préfecture  
092-200057990-20230525-2023-S03-009-BF  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
13	Subventions d'investissement	636 746,79	0,00	0,00	0,00	0,00	636 746,79
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	636 746,79	0,00	0,00	0,00	0,00	636 746,79
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>-1 251 621,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 251 621,01</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20240404-2024-04-04-05-DE  
Date de réception préfecture : 22/04/2024

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		1 790 391,02	17 892 434,65	0,00	0,00	19 682 825,67
Réalizations		1 298 413,76	16 522 274,01	0,00	0,00	17 820 687,77
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00
204412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	66 250,00	0,00	0,00	66 250,00
1641	Emprunts en euros	0,00	66 250,00	0,00	0,00	66 250,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	1 609 112,73	0,00	0,00	1 609 112,73
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	438 379,15	0,00	0,00	438 379,15
2031	Frais d'études	0,00	1 170 733,58	0,00	0,00	1 170 733,58
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 298 413,76	14 708 110,28	0,00	0,00	16 006 524,04
2111	Terrains nus	0,00	396 000,00	0,00	0,00	396 000,00
2115	Terrains bâtis	0,00	14 312 110,28	0,00	0,00	14 312 110,28
2152	Installations de voirie	112 268,42	0,00	0,00	0,00	112 268,42
21578	Autre matériel et outillage de voirie	502 943,43	0,00	0,00	0,00	502 943,43
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	680 291,19	0,00	0,00	0,00	680 291,19
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 910,72	0,00	0,00	0,00	2 910,72
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	138 800,00	0,00	0,00	138 800,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	138 800,00	0,00	0,00	138 800,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		491 977,26	1 370 160,64	0,00	0,00	1 862 137,90

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	10 088 500,93	0,00	0,00	10 088 500,93
Réalizations		0,00	10 088 500,93	0,00	0,00	10 088 500,93
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	9 086 030,43	0,00	0,00	9 086 030,43
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	344 223,15	0,00	0,00	344 223,15
2115	Terrains bâtis	0,00	8 741 807,28	0,00	0,00	8 741 807,28
041	Opérations patrimoniales	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00
2115	Terrains bâtis	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	775 469,50	0,00	0,00	775 469,50
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	775 469,50	0,00	0,00	775 469,50
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	36 200,00	0,00	0,00	36 200,00
16813	Emprunts - Particuliers	0,00	36 200,00	0,00	0,00	36 200,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	95 400,00	0,00	0,00	95 400,00
2115	Terrains bâtis	0,00	95 400,00	0,00	0,00	95 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	95 400,00	0,00	0,00	95 400,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	95 400,00	0,00	0,00	95 400,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-1 790 391,02	-7 803 933,72	0,00	0,00	-9 594 324,74

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	1 790 391,02	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	1 298 413,76	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
204412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 298 413,76	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	112 268,42	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	502 943,43	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	680 291,19	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	2 910,72	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Opérations d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	491 977,26	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16813	Emprunts - Particuliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81					
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 790 391,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>771 304,93</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 121 129,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Réalizations		425 391,55	0,00	0,00	0,00	16 096 882,46	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	66 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	66 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	425 391,55	0,00	0,00	0,00	1 183 721,18	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	419 151,55	0,00	0,00	0,00	19 227,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	6 240,00	0,00	0,00	0,00	1 164 493,58	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	14 708 110,28	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	396 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	14 312 110,28	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	138 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00



EPT BOUCLE NORD DE SEINE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Accusé de réception en préfecture  
092-200057990-20230525-2023-S03-009-BF  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83				
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	138 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>Opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
	Restes à réaliser au 31/12	345 913,38	0,00	0,00	0,00	1 024 247,26	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 088 500,93</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	10 088 500,93	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	9 086 030,43	0,00	0,00	0,00	0,00	
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	344 223,15	0,00	0,00	0,00	0,00	
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	8 741 807,28	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	775 469,50	0,00	0,00	0,00	0,00	
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	775 469,50	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	36 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16813	Emprunts - Particuliers	0,00	0,00	0,00	0,00	36 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	95 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	95 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	95 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	95 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>-771 304,93</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-7 032 628,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne 001 et 002) qui apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20240404-2024-04-05-DE  
Date de réception préfecture : 22/04/2024

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>758 471,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>758 471,39</b>
Réalizations		758 471,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	758 471,39
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	276 852,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	276 852,85
1641	Emprunts en euros	276 515,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	276 515,85
165	Dépôts et cautionnements reçus	337,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	337,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	36 684,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 684,78
2031	Frais d'études	36 684,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 684,78
204	Subventions d'équipement versées	17 176,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 176,20
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	17 176,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 176,20
21	Immobilisations corporelles	427 757,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	427 757,56
2115	Terrains bâtis	422 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	422 840,00
2135	Installations générales, agencements	1 640,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 640,28

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
2183	Matériel de bureau et informatique	2 908,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 908,54
2184	Mobilier	368,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	368,74
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>9 484,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 484,25</b>
Réalizations		9 484,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 484,25
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	891,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	891,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	891,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	891,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

EPT BOUCLE NORD DE SEINE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Accusé de réception en préfecture  
092-200057990-20230525-2023-S03-009-BF  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	8 593,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 593,25
2764	Créances sur personnes de droit privé	8 593,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 593,25
<b>Opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-748 987,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-748 987,14</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20240404-2024-04-04-05-DE  
Date de réception préfecture : 22/04/2024

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A2.1</b>

**A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
MIN540483EUR-TIRAGE	04/01/2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615 sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

## IV – ANNEXES

## IV

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

## A2.2

## A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					12 976 425,08									
1641 Emprunts en euros (total)					12 976 425,08									
A75120KS	CAISSE D'EPARGNE	14/05/2012	31/12/2019	25/04/2020	2 676 425,08	F	Taux fixe à 5.7 %	5,700	5,783	EUR	A	P	O	A-1
MIN542154EUR	SFIL CAFFIL	04/01/2022	02/05/2022	01/09/2022	550 000,00	F	Taux fixe à 0.71 %	0,710	0,712	EUR	T	C	O	A-1
MIN542155EUR	SFIL CAFFIL	04/01/2022	02/05/2022	01/09/2022	600 000,00	F	Taux fixe à 0.71 %	0,710	0,712	EUR	T	C	O	A-1
MIN542156EUR	SFIL CAFFIL	04/01/2022	02/05/2022	01/09/2022	1 500 000,00	F	Taux fixe à 0.71 %	0,710	0,712	EUR	T	C	O	A-1
MON543698EUR	BANQUE POSTALE	19/12/2022	23/12/2022	01/06/2023	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3.24 %	3,240	3,280	EUR	T	C	O	A-1
MON543699EUR	BANQUE POSTALE	19/12/2022	23/12/2022	01/06/2023	2 200 000,00	F	Taux fixe à 3.24 %	3,240	3,280	EUR	T	C	O	A-1
MON543700EUR	BANQUE POSTALE	19/12/2022	23/12/2022	01/06/2023	4 450 000,00	F	Taux fixe à 3.24 %	3,240	3,280	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
MIN540483EUR-TIRAGE	BANQUE POSTALE	04/01/2022	04/01/2022	02/05/2022	0,00	V	(?STR(Postfixé) + 0.48)-Floor 0 sur ?STR(Postfixé)	0,480	0,488	EUR	X	X	O	A-1
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>12 976 425,08</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

## A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		12 108 363,65					342 765,85	135 181,73	0,00	80 500,72
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		12 108 363,65					342 765,85	135 181,73	0,00	80 500,72
A75120KS	N	0,00	A-1	1 874 613,65	5,32	F	Taux fixe à 5.7 %	5,763	276 515,85	124 317,36	0,00	74 203,46
MIN542154EUR	N	0,00	A-1	536 250,00	19,42	F	Taux fixe à 0.71 %	0,703	13 750,00	2 254,87	0,00	306,70
MIN542155EUR	N	0,00	A-1	585 000,00	19,42	F	Taux fixe à 0.71 %	0,703	15 000,00	2 459,86	0,00	334,59
MIN542156EUR	N	0,00	A-1	1 462 500,00	19,42	F	Taux fixe à 0.71 %	0,703	37 500,00	6 149,64	0,00	836,47
MON543698EUR	N	0,00	A-1	1 000 000,00	20,17	F	Taux fixe à 3.24 %	2,866	0,00	0,00	0,00	630,00
MON543699EUR	N	0,00	A-1	2 200 000,00	20,17	F	Taux fixe à 3.24 %	2,866	0,00	0,00	0,00	1 386,00
MON543700EUR	N	0,00	A-1	4 450 000,00	20,17	F	Taux fixe à 3.24 %	2,866	0,00	0,00	0,00	2 803,50
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
MIN540483EUR-TIRAGE	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	(?STR(Postfixé) + 0.48)-Floor 0 sur ?STR(Postfixé)	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>12 108 363,65</b>					<b>342 765,85</b>	<b>135 181,73</b>	<b>0,00</b>	<b>80 500,72</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV – ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

## A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A2.4</b>

**A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	8	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	12 108 363,65	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A2.5</b>

**A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Taux fixe (total)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Taux variable simple (total)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Taux complexe (total) (2)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A2.5</b>

**A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT</b>	<b>A2.6</b>

**A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)**

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
<b>Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N</b>	<b>A2.7</b>

**A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)**

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A2.8</b>

**A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES</b>	<b>A2.9</b>

**A2.9 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €			2016-02-12
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	FRAIS LIES A LA REAL.DES DOCS D'URBA,NUM DU CADAST	10	12/02/2016
L	FRAIS RECHERCHE ET DVLPT NON SUIVI DE REALISATION	5	12/02/2016
L	BIENS MOBILIER, MATERIEL ET ETUDES	5	12/02/2016
L	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	5	12/02/2016
L	LOGICIELS DISSOCIES	2	12/02/2016
L	TERRAINS NUS	0	12/02/2016
L	TERRAINS BATIS	0	12/02/2016
L	PLANTATIONS	20	12/02/2016
L	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS TERRAINS	30	12/02/2016
L	IMMEUBLES PRODUCTIFS DE REVENUS	50	12/02/2016
L	AGENCEMENTS AMENAG BAT, INSTALL ELEC ET TELEPHON	20	12/02/2016
L	BATIMENTS LEGERS ET ABRIS	15	12/02/2016
L	COFFRES FORTS	30	12/02/2016
L	BACS	1	12/02/2016
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE (BACS)	10	12/02/2016
L	AUTRES MAT ET OUTILLAGE DE VOIRIE	15	12/02/2016
L	BACS	1	12/02/2016
L	APPAREILS DE LABORATOIRES	10	12/02/2016
L	EQUIPEMENTS DE CUISINES	15	12/02/2016
L	EQUIPEMENTS SPORTIFS	15	12/02/2016
L	EQUIPEMENTS DE GARAGE ET ATELIERS	15	12/02/2016
L	INSTALLATIONS ET APPAREILS DE CHAUFFAGE	20	12/02/2016
L	APPAREILS DE LEVAGE ET ASCENSEURS	30	12/02/2016
L	AUTRES INSTALLATIONS (BACS)	10	12/02/2016
L	VOITURES	10	12/02/2016
L	CAMIONS ET VEHICULES INDUSTRIELS	8	12/02/2016
L	MATERIEL DE BUREAU ELECTRIQUE OU ELECTRONIQUE	10	12/02/2016
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	12/02/2016
L	MOBILIER	15	12/02/2016
L	AUTRE MATERIELS CLASSIQUES ET DIVERS	10	12/02/2016

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>

**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A5</b>

**A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner
Solde de gestion - Compétence gestion des déchets ménagers et assimilés	Solde de gestion - Compétence gestion des déchets ménagers et assimilés	1 087 799,39	0	1 087 799,39	1 087 799,39	0,00

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

### DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>630 000,00</b>	<b>342 765,85</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>630 000,00</b>	<b>342 765,85</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	630 000,00	342 765,85
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>342 765,85</b>	<b>2 009 790,77</b>	<b>1 553 192,60</b>	<b>3 905 749,22</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>11 531 060,00</b>	<b>III 1 004 750,39</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>123 242,00</b>	<b>371 592,41</b>
10222	FCTVA	73 242,00	267 599,16
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	95 400,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	50 000,00	8 593,25
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>11 407 818,00</b>	<b>633 157,98</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	0,00	25 629,86
28031	Frais d'études	0,00	296 778,65
28051	Concessions et droits similaires	0,00	113 332,82
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	11,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	23 640,58
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	75 708,93
28182	Matériel de transport	0,00	50 133,69
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	29 966,82
28184	Mobilier	0,00	5 570,29
28188	Autres immo. corporelles	850 000,00	12 385,34
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 012 136,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	545 682,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>1 004 750,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 496 063,00</b>	<b>2 500 813,39</b>

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>3 905 749,22</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>2 500 813,39</b>
<b>Solde</b>	V = IV – II (3)	<b>-1 404 935,83</b>

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (3) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A7.1.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A7.1.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA</b> <b>TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A7.2.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA</b> <b>TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A7.2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>A7.3.1</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 061 583,92
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS	6 061 583,92
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	647,40
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	647,40
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	1 087 799,39
6875	DOT. AUX PROV. PR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS	1 087 799,39
014	Atténuations de produits	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>40 926 086,04</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>40 926 086,04</b>

**A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
<b>Recettes issues de la TEOM</b>		<b>41 662 683,00</b>
7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMI	41 662 683,00
<b>Dotations et participations reçues</b>		<b>117 390,38</b>
74718	AUTRES	0,00
7478	AUTRES ORGANISMES	117 390,38
<b>Autres recettes de fonctionnement éventuelles</b>		<b>251 604,76</b>
70	Produits services, domaine et ventes div	6 105,91
70612	REDEVANCE SPECIALE D'ENLEVEMENT DES ORDURES	6 105,91
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	111 051,60
7711	DEDITS ET PENALITES PERCUES	5 500,00
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GEST.	220,98
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	52 665,31
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	52 665,31
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>42 031 678,14</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>42 031 678,14</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>A7.3.2</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	1 298 413,76
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	112 268,42
21578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	502 943,43
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	680 291,19
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	0,00
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	2 910,72
2184	MOBILIER	0,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	<b>Autres dépenses éventuelles</b>	<b>0,00</b>
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 298 413,76</b>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 298 413,76</b>

**A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A7.4.1</b>

**A7.4.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A7.4.2</b>

**A7.4.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES – MANDATS EMIS</b>		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A8</b>

**A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A9</b>

**A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES</b>	<b>A10.1</b>

**A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
17/01/2022	LICENCE KNOX SUITE (DONT 50% GRATUITS, OFFRE PROMO	972,00	0,00	2
24/01/2022	VIDEOPROJECTEUR	568,54	0,00	1
26/01/2022	PC DELL 5320 I5-1135G7 16GO 256SSD WIN 10P GARANTI	4 446,84	0,00	10
27/01/2022	*ACQUISITION - PARCELLE CL 860 ET 861 RUE DE L'ANGOUM - ARGENTEUIL	422 840,00	0,00	0
07/02/2022	EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ARGENTEUIL	4 459,50	0,00	10
07/02/2022	LICENCE : SAP BUSINESSOBJECTS BI, EDGE EDITION	1 188,00	0,00	2
07/02/2022	TERMINAUX ET ACCESSOIRES	3 202,80	0,00	10
10/02/2022	BACS OM ASNIERES	4 614,44	0,00	15
10/02/2022	BACS OM COLOMBES	2 944,80	0,00	1
10/02/2022	BACS OM VILLENEUVE	577,27	0,00	1
10/02/2022	CUVE + CONTENEUR	21 910,82	0,00	0
14/02/2022	MODIFICATION PLU 12 ARGENTEUIL	10 192,50	0,00	10
17/02/2022	CITY BAC	4 192,69	0,00	1
21/02/2022	SUB.PIG-ANGÈLE.L-SOLDE-TRAVAUX-SECURI	2 207,28	0,00	5
01/03/2022	*ACQUISITION - PARKING ALLEE DES IMPRESSIONISTES - VLG	6 000,00	0,00	0
01/03/2022	*ACQUISITION - SCF ILOT DU MAIL - VLG	38 250,00	0,00	0
02/03/2022	BACS OM ASNIERES	998,34	0,00	15
02/03/2022	BACS OM ASNIERES	145 162,76	0,00	15
02/03/2022	BACS OM ASNIERES	427 025,95	0,00	15
02/03/2022	BACS OM VILLENEUVE	1 609,31	0,00	1
04/03/2022	"ECRANS IYAMA PROLITE LED 24" 1920X1080 FULL HD"	1 130,40	0,00	10
04/03/2022	FORMATION BUSINESSOBJECTS	3 240,00	0,00	2
04/03/2022	LICENCE : SAP BUSINESSOBJECTS BI, EDGE EDITION	2 520,00	0,00	2
04/03/2022	TABLES ET CHAISES POUR L'OUVRE-BOITE	368,74	0,00	1
07/03/2022	DOC GRAPHIQUE	6 840,00	0,00	10
07/03/2022	EVALUATION PLU CLICHY	4 174,50	0,00	10
07/03/2022	EVALUATION PLU CLICHY	720,00	0,00	10
07/03/2022	EVOLUTION ET MAJ PLU CLICHY	4 624,80	0,00	10
07/03/2022	PUBLILEGAL MODIF PLU	5 344,13	0,00	10
08/03/2022	EVOLUTION ET MAJ PLU CLICHY	3 808,50	0,00	10
10/03/2022	SUBVENTION OPAH RU 2	4 000,00	0,00	5
10/03/2022	SUBVENTION OPAH RU 2	4 000,00	0,00	5
10/03/2022	SUBVENTION OPAH RU 2	4 000,00	0,00	5
10/03/2022	SUBVENTION OPAH RU 2	1 988,00	0,00	5
10/03/2022	UNIVERS BO DU MODULE DE BASE DE CIVIL NET FINANCES	3 480,00	0,00	2
17/03/2022	DROITS D'UTILISATION DE CIVIL NET RH	5 918,40	0,00	2
21/03/2022	BACS OM GENNEVILLIERS	6 481,10	0,00	1
04/04/2022	UNIVERS BO DU MODULE DE BASE DE CIVIL NET FINANCES	1 350,00	0,00	2
11/04/2022	SUBVENTION OPAH RU 2	1 755,00	0,00	5
13/04/2022	BACS OM GENNEVILLIERS	3 843,65	0,00	1
20/04/2022	*ACQUISITION - 71 RUE HENRI BARBUSSE - GENNEVILLIERS	912 727,00	0,00	0
20/04/2022	AFFICHE PLUI	1 145,41	0,00	10
20/04/2022	IMPRESSION LIVRETS	864,00	0,00	1
25/04/2022	CAMPAGNE PLUI BOUCLE NORD DE SEINEEXTENSION DES DR	1 155,00	0,00	10
25/04/2022	CAMPAGNE PLUI BOUCLE NORD DE SEINEEXTENSION DES DR	1 452,00	0,00	10
25/04/2022	CONTENEURS ENTERRES GENNEVILLIERS	13 312,19	0,00	0
25/04/2022	IMPRIMANTE THERMIQUE	2 910,72	0,00	10
26/04/2022	MODIFICATION PLU 12 ARGENTEUIL	6 673,50	0,00	10
26/04/2022	SUBVENTION ETUDE IUT ARGENTEUIL	17 176,20	0,00	5
27/04/2022	BACS OM ASNIERES	150 563,45	0,00	10
27/04/2022	SONDES COLONNES	12 585,60	0,00	30

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
09/05/2022	EXTENSION DE GARANTIE À 5 ANS SUR SITE	848,48	0,00	10
09/05/2022	IMPRIMANTE GRAND FORMAT HP DESIGNJET TB	4 360,71	0,00	10
09/05/2022	MAJ SCHEMA AMENAGEMENT	6 150,00	0,00	10
09/05/2022	MODIFICATION PLU 5 BOIS COLOMBES	4 359,60	0,00	10
10/05/2022	ANALYSE DU RETOUR DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTAL ET	1 666,50	0,00	10
10/05/2022	ARMOIRE METALLIQUE ETIC H198 X L120CM 4 TABLETTES	2 296,02	0,00	15
10/05/2022	REALISATION VISUEL PROJET PONT DE GENNEVILLIERS	4 440,00	0,00	10
16/05/2022	*ACQUISITION - SCI SVNB/EPT BOUCLE NORD DE SEINE - GENNEVILLIERS	2 940 000,00	0,00	0
16/05/2022	MISSION 2 - PHASE PRÉPARATOIRE LANCEMENT DE LA DÉM	30 838,50	0,00	10
17/05/2022	BACS OM GENNEVILLIERS	4 863,70	0,00	1
17/05/2022	EVALUATION PLU CLICHY	3 844,50	0,00	10
17/05/2022	EVOLUTION ET MAJ PLU CLICHY	2 263,20	0,00	10
17/05/2022	INTERVENTION D'URGENCE RÉSEAU SANITAIRE	492,00	0,00	0
17/05/2022	MISE EN PLACE M4 SUR LA RUE BASLY	61 630,56	0,00	0
17/05/2022	MODIFICATION PLU GENNEVILLIERS - PHASE 1 ETAT IN	16 294,50	0,00	10
17/05/2022	UNIVERS BO DU MODULE DE BASE DE CIVIL NET FINANCES	400,20	0,00	2
18/05/2022	BACS OM COLOMBES	1 397,84	0,00	1
18/05/2022	BACS OM VILLENEUVE	1 443,35	0,00	1
18/05/2022	BACS OM VILLENEUVE	391,16	0,00	1
18/05/2022	BACS OM VILLENEUVE	4 066,21	0,00	1
24/05/2022	PHASE 1 DIAGNOSTIC ET ETUDE AVANCEMENT	7 500,00	0,00	10
03/06/2022	BACS OM ASNIERES	24 441,59	0,00	1
03/06/2022	BACS OM GENNEVILLIERS	4 903,67	0,00	1
13/06/2022	MISSION 1 - ÉLABORATION DUN PLAN DE CONCERTATION	16 215,00	0,00	10
13/06/2022	MISSION N°1 : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA MO	1 486,50	0,00	10
14/06/2022	SUBVENTION PIG ASNIERES	32 000,00	0,00	5
14/06/2022	SUBVENTION PIG ASNIERES	12 000,00	0,00	5
16/06/2022	MODIFICATION PLU GENNEVILLIERS - PHASE 1 ETAT IN	12 403,50	0,00	10
20/06/2022	AIDE DE L INGENIERIE POUR MENAGES MODESTES	23 190,00	0,00	5
20/06/2022	ARMOIRES METALLIQUES ETIC H. 198 X L 120CM - 4 TAB	1 377,61	0,00	15
22/06/2022	*ACQUISITION - 361 AV D'ARGENTEUIL - BOIS-COLOMBES	36 200,00	0,00	0
28/06/2022	CHANTIER OUVRE-BOÎTE	1 148,28	0,00	20
28/06/2022	MODIFICATION PLU 8 CLICHY	336,00	0,00	10
29/06/2022	BACS OM COLOMBES	17 518,92	0,00	15
07/07/2022	BACS OM GENNEVILLIERS	3 109,40	0,00	1
11/07/2022	LICENCES KNOX MANAGE SELON DEVIS 2022	588,00	0,00	1
11/07/2022	ZOOM PRO - 1 AN PRÉPAYÉ (11/05/202 AU 10/05/2023)	1 262,88	0,00	2
12/07/2022	ENQUETE PUBLIQUE- ARRÊTÉ 2022-40-MODIF.PLU.N°12- D	1 118,54	0,00	10
18/07/2022	MODIFICATION PLU 7 ASNIERES SUR SEINE	33 930,00	0,00	10
21/07/2022	ENQUETE PUBLIQUE- ARRÊTÉ 2022-40-MODIF.	1 066,63	0,00	10
21/07/2022	ENQUETE PUBLIQUE- ARRÊTÉ 2022-40-MODIF.	1 066,63	0,00	10
21/07/2022	ENQUETE PUBLIQUE- ARRÊTÉ 2022-40-MODIF.PLU.N°12- D	1 118,54	0,00	10
22/07/2022	BACS OM VILLENEUVE	902,64	0,00	1
25/07/2022	MISSION 1 - ÉLABORATION DUN PLAN DE CONCERTATION	10 320,00	0,00	10
25/07/2022	MOBILIER DE BUREAU SIEGE EPT SELON DEVIS N° 301893	268,10	0,00	1
25/07/2022	REPRISE GRAPHIQUE PLU VILLENEUVE	600,00	0,00	1
03/08/2022	MAINTENANCE WMWARE INFRASTRUCTURE SERVEURS SELON D	4 744,18	0,00	2
09/08/2022	EVALUATION PLU CLICHY	840,00	0,00	1
09/08/2022	PRESTATIONS DU MOIS DE JUILLET 2022	3 655,18	0,00	1
16/08/2022	ENQUETE PUBLIQUE -MODIFICATION N° 12 PLU SELON DE	294,00	0,00	1
16/08/2022	MODIFICATION PLU 17 GENNEVILLIERS	3 672,00	0,00	10

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
16/08/2022	REGISTRE DÉMATÉRIALISÉ- MODIFICATION PLU N°12 - SE	396,00	0,00	1
17/08/2022	*ACQUISITION - ZAC AGNETTE ROBERT - GENNEVILLIERS	1,00	0,00	0
26/08/2022	*ACQUISITION - SCI BIG BUNG - GENNEVILLIERS	1 250 000,00	0,00	0
26/08/2022	PASSAGE DE 30 À 40 LICENCES SUPPLÉMENTA	1 116,50	0,00	2
29/08/2022	PASSAGE DE 30 À 40 LICENCES SUPPLÉMENTA	1 111,67	0,00	2
01/09/2022	BACS OM GENNEVILLIERS	2 878,76	0,00	1
01/09/2022	IMPRESSION GRAVEE SUR BACS OM COLOMBES	2 230,08	0,00	0
05/09/2022	MISSION 2 - PHASE PRÉPARATOIRE LANCEMENT DE LA DÉM	37 077,00	0,00	10
14/09/2022	MOBILIER DE BUREAU SIEGE EPT SELON DEVIS N° 301893	298,45	0,00	1
14/09/2022	TABLE DE REUNION CARREE 8 PLACE EPURE	438,91	0,00	1
21/09/2022	BACS OM VILLENEUVE	984,95	0,00	1
26/09/2022	CERTIFICAT RGS* POUR NOËL BERTOMEU (2ANS)	144,00	0,00	1
29/09/2022	BACS OM VILLENEUVE	107,56	0,00	1
03/10/2022	ANNONCE -REPORT EP MODIFICATION N°12 PLU-SELON DEV	183,88	0,00	1
03/10/2022	BACS OM GENNEVILLIERS	2 563,01	0,00	1
03/10/2022	CRÉATION SITE WEB	13 200,00	0,00	2
03/10/2022	ENQUETE PUBLIQUE- ARRÊTÉ 2022-40-MODIF.PLU.N°12- D	1 137,31	0,00	10
03/10/2022	ENQUETE PUBLIQUE- ARRÊTÉ 2022-40-MODIF.PLU.N°12- D	1 084,52	0,00	10
03/10/2022	MISSION 2 - PHASE PRÉPARATOIRE LANCEMENT DE LA DÉM	24 010,50	0,00	10
06/10/2022	MISSION 3 - PHASE 1 DIAGNOSTIC TERRITORIAL (LIGNES	6 720,00	0,00	10
11/10/2022	* ACQUISITION - 72 LOTS DE PARKING - VLG	396 000,00	0,00	0
19/10/2022	*ACQUISITION - VISIUM 1 - VLG	279 000,00	0,00	0
19/10/2022	*ACQUISITION - VISIUM 2 - VLG	360 000,00	0,00	0
21/10/2022	ANNONCE 92 -EVALUATION ENVIRONNEMENTALE-PLU SELON	468,70	0,00	1
21/10/2022	ANNONCE 95 -EVALUATION ENVIRONNEMENTALE-PLU SELON	446,94	0,00	1
21/10/2022	ANNONCE-REPORT EP MODIFICATION N°12 PLU-SELON DEVI	192,83	0,00	1
21/10/2022	LICENCES KNOX MANAGE SELON DEVIS 202210815 DU 12/1	540,00	0,00	1
24/10/2022	*ACQUISITION - 11 RUE CARNOT - ARGENTEUIL	105 000,00	0,00	0
04/11/2022	BOITIER RED 20	2 340,00	0,00	5
09/11/2022	BACS OM ASNIERES	174 873,24	0,00	10
09/11/2022	BACS OM COLOMBES	38 968,44	0,00	10
09/11/2022	BACS OM GENNEVILLIERS	7 565,47	0,00	10
09/11/2022	BACS OM GENNEVILLIERS	15 414,85	0,00	0
09/11/2022	BACS OM VILLENEUVE	2 946,32	0,00	1
10/11/2022	MISSION 2 - PHASE PRÉPARATOIRE LANCEMENT DE LA DÉM	77 215,50	0,00	10
10/11/2022	MODIFICATION SIMPLIFIÉE PLU 4 ASNIERES	1 503,62	0,00	10
10/11/2022	PUBLICATION -ARRETE 2022-40 - LE PARISIEN SELON PI	218,87	0,00	1
10/11/2022	PUBLICATION LE PARISIEN-ARRÊTÉ N°2022/40-VALL DOISE	173,57	0,00	1
21/11/2022	*ACQUISITION - CPAM - VLG	950 000,00	0,00	0
23/11/2022	LICENCE TEAMVIEWER 1 AN	1 674,00	0,00	2
24/11/2022	CERTIFICAT RGS** POUR B. M. (3ANS)	331,20	0,00	1
28/11/2022	PLUI - ATELIER CONCERTATION - REPRO FLYER COPIVER	289,44	0,00	1
05/12/2022	* ACQUISITION - 4 BIS PLACE ANDRE MALRAUX - VLG	470 000,00	0,00	0
05/12/2022	REPORT ENQUETE PUBLIQUE- MODIF.PLU.N°12	259,70	0,00	1
05/12/2022	SUBVENTION OPAH RU_SDC 44 BARBUSSE	2 000,00	0,00	5
05/12/2022	SUBVENTION OPAH RU_SDC_18 ANATOLE FRANCE	1 250,00	0,00	5
06/12/2022	BACS OM COLOMBES	24 454,92	0,00	10
06/12/2022	MISSION 2 - PHASE PRÉPARATOIRE LANCEMENT DE LA DÉM	13 170,00	0,00	10
06/12/2022	MODIFICATION PLU 7 ASNIERES SUR SEINE	1 938,36	0,00	10
08/12/2022	*ACQUISITION - 11 RUE CARNOT (LOTS 3 ET 7) - ARGENTEUIL	118 000,00	0,00	0
08/12/2022	BACS OM GENNEVILLIERS	2 197,00	0,00	10

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
08/12/2022	MOBILIER POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT SELON DEVI	2 951,52	0,00	15
08/12/2022	TABLE DE REUNION RONDE 4 PLACES EVIDENCE	275,90	0,00	1
09/12/2022	RENOUVELLEMENT ORDINATEURS FIXES ET PORTABLES SELO	3 825,41	0,00	5
09/12/2022	RENOUVELLEMENT ORDINATEURS FIXES ET POR	668,64	0,00	1
14/12/2022	MOBILIER POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT SELON DEVI	660,14	0,00	1
16/12/2022	RENOUVELLEMENT ORDINATEURS FIXES ET PORTABLES SELO	5 707,63	0,00	5
19/12/2022	*ACQUISITION - 359, 361, 365 AV D'ARGENTEUIL - BOIS-COLOMBES	3 821 945,94	0,00	0
19/12/2022	*ACQUISITION - 361, 363, 365 AV D'ARGENTEUIL - BOIS-COLOMBES	2 155 067,00	0,00	0
19/12/2022	*ACQUISITION - 150 RUE DE L'ARGENT SARRE - BOIS-COLOMBES	163 680,00	0,00	0
19/12/2022	BACS OM ASNIERES	4 366,10	0,00	1
20/12/2022	BACS OM ASNIERES	19 447,06	0,00	10
20/12/2022	BACS OM ASNIERES	5 129,98	0,00	10
20/12/2022	BACS OM ASNIERES	5 924,95	0,00	10
20/12/2022	BACS OM ASNIERES	8 264,12	0,00	10
20/12/2022	BACS OM ASNIERES	6 325,82	0,00	10
20/12/2022	BACS OM ASNIERES	8 415,36	0,00	10
20/12/2022	BACS OM ASNIERES	6 496,06	0,00	10
20/12/2022	BACS OM ASNIERES	6 495,68	0,00	10
20/12/2022	BACS OM ASNIERES	8 056,82	0,00	10
20/12/2022	BACS OM VILLENEUVE	1 917,67	0,00	1
20/12/2022	MOBILIER POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT SELON DEVI	645,19	0,00	1
20/12/2022	UPGRADE AVEC DISQUES SSD D'ORDINATEURS PORTABLES	2 085,23	0,00	5
27/12/2022	MISSION 1 - ÉLABORATION DUN PLAN DE CONCERTATION	11 763,00	0,00	10
27/12/2022	MISSION 3 - PHASE 1 DIAGNOSTIC TERRITORIAL	2 400,00	0,00	10
27/12/2022	PLUI - LOT 1 - MISSION 3 - PHASE 2 (1.26 À 1.37)	10 863,00	0,00	10
30/12/2022	ENCEINTES PORTABLES SONORISATION	984,40	0,00	1
30/12/2022	RENOUVELLEMENT ORDINATEURS FIXES ET PORTABLES SELO	929,68	0,00	1
31/12/2022	ANNONCE LES ECHOS-EVALUATION ENVIRONNEMENTALE-PLU	532,73	0,00	1
31/12/2022	BACS OM GENNEVILLIERS	2 746,63	0,00	1
31/12/2022	EVALUATION PLU CLICHY	2 815,50	0,00	10
31/12/2022	LOGICIEL GESTION FINANCIERE	3 163,94	0,00	2
31/12/2022	PHASE1- ÉLABORATION DU PROJET DE MODIFICATION ET E	3 903,00	0,00	10
31/12/2022	PHASE1- ÉLABORATION DU PROJET DE MODIFICATION ET E	12 150,00	0,00	10
31/12/2022	PLU CLICHY	3 783,00	0,00	10
31/12/2022	PLUI - REPROGRAPHIE LETTRE N°3 COPIVER DEVIS N° 3	1 026,78	0,00	10
31/12/2022	SONDES COLONNES	12 585,60	0,00	10
13/01/2023	MODIFICATION PLU 8 ENQUETE PUBLIQUE	7 579,82	0,00	10
13/01/2023	REGISTRE DEMATERIALISE MODIF 8 PLU	1 797,60	0,00	10
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>16 356 334,92</b>	<b>0,00</b>	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES</b>	<b>A10.2</b>

**A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
10/03/2022	CESSION - PARCELLE CL 860 ET 861 RUE DE L'ANGOUMOIS - ARGENTEUIL	422 840,00	0	0,00	422 840,00	422 840,00	0,00
19/10/2022	CESSION - EPT/SEQENS - 71 RUE HENRI BARBUSSE - GENNEVILLIERS	912 727,00	0	0,00	912 727,00	1 048 000,00	135 273,00
29/12/2022	CESSION - ILOT A1 ZAC POMPIDOU A BOUYGUES - BOIS-COLOMBES	7 406 240,28	0	0,00	7 406 240,28	7 615 190,43	208 950,15
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
16/08/2022	CESSION - ZAC AGNETTE ROBERT - GENNEVILLIERS	1,00	0	0,00	1,00	1,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>8 741 808,28</b>					<b>344 223,15</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A10.3</b>

**A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS**

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	10 012 136,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	9 086 030,43
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	8 741 807,28

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES</b>	<b>A10.4</b>

**A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES</b>	<b>A10.5</b>

**A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00					0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)</b>	<b>A11</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE</b>	<b>A11</b>

**RATIO**

	<b>Montant</b>
<b>Recettes 72 (I)</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>133 660 128,55</b>
<b>Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>0,00 %</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE</b>	<b>A12</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					23 528 030,30	18 962 662,34											154 134,96	2 328 138,52
CODEVAM.	2019	C	Financement de l'opération d'aménagement ZAC Charles de Gaulle EST à Colombes	ARKEA	6 000 000,00	5 250 000,00	1,75	T	F	Taux fixe à 0.58 %	0,581	F	Taux fixe à 0.58 %	0,579	A-1	EUR	34 800,00	750 000,00
CODEVAM.	2020	P	Financement de l'opération d'aménagement ZAC Charles de Gaulle EST à Colombes	CREDIT COOPERATIF	5 625 000,00	5 625 000,00	2,10	T	F	Taux fixe à 0.26 %	0,260	F	Taux fixe à 0.26 %	0,259	A-1	EUR	14 625,00	0,00
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE GENNEVILLE	2019	P		CDC	4 000 000,00	3 750 000,00	7,33	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,941	A-1	EUR	67 710,27	250 000,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE GENNEVIL	2018	C	Financement de l'opération d'aménagement ZAC du Clos - Gennevilliers	ARKEA	1 466 666,67	628 571,44	1,50	T	F	Taux fixe à 1.65 %	1,660	F	Taux fixe à 1.65 %	1,648	A-1	EUR	14 692,86	419 047,60
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE GENNEVIL	2018	C	Financement de l'opération d'aménagement ZAC multi-sites Larose Camélinat à Gennevilliers	ARKEA	3 636 363,63	909 090,90	1,00	T	F	Taux fixe à 1.51 %	1,519	F	Taux fixe à 1.51 %	1,509	A-1	EUR	22 306,83	909 090,92
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE GENNEVIL	2022	C	Financement de l'opération ZAC centre-ville à Gennevilliers	ARKEA	2 800 000,00	2 800 000,00	6,50	T	F	Taux fixe à 1.79 %	1,802	F	Taux fixe à 1.79 %	0,408	A-1	EUR	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>23 528 030,30</b>	<b>18 962 662,34</b>											<b>154 134,96</b>	<b>2 328 138,52</b>

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

### B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	2 482 273,48
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	477 947,58
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A+ B + C - D</b>	<b>2 960 221,06</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>133 660 128,55</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>2,21</b>
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.
- (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS  
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>Personnes de droit privé</b>		
<u>Associations</u>		
ALLIANCE DES TERRITOIRES	20 000,00	
ASS COSMETIC VALLEY	28 000,00	
ASS EGEE	900,00	
BOUTIQUE DE GESTION PARIS IDF	1 680,00	
CEEVO	468,00	
HAUTS DE SEINE INITIATIVE HDSI	9 500,00	
INITIACTIVE 95	20 000,00	
<u>Entreprises</u>		
FONCIA LACOMBE VAUCELLES	168 554,45	
IMMOB CABINET ORALIA CAZALIERES	2 207,28	
POSITIVE PLANET FRANCE	7 500,00	
SCIENCES PO	20 000,00	
SDC 1-3 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918 IMAX GESTION	4 000,00	
SDC 18 ANATOLE FRANCE PRIVILEGE GESTION	1 250,00	
SDC 2-4 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918 IMAX GESTION	4 000,00	
SDC 36 RUE GALLIENI CHEZ CONEPT GESTION PLUS	12 000,00	
SDC 44 HENRI BARBUSSE FIDELIS IMMOBILIER	2 000,00	
SDC 6-16 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918 IMAX GESTION	4 000,00	
SDC TVX REHAB 40 BOURDARIE LEFUR	46 000,00	
SIPPEREC	11 503,00	
SOLIHA PARIS HAUT DE SEINE - VAL	25 178,00	
SOLIHA PARIS HAUT DE SEINE - VAL	192 282,00	
SYND COP 70 RUE DU RD PERE C. GI SPECIAL TRAVAUX	32 000,00	
<u>Personnes physiques</u>		
OTELLI MURIEL	1 755,00	
<u>Autres</u>		
<b>Personnes de droit public</b>		
<u>Etat</u>		
TRESORERIE PRINCIPALE DE GENNEVILLIERS	1,00	
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
COMMUNE D ARGENTEUIL	3 902 400,00	
COMMUNE DE COLOMBES	943 168,00	
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
SMAVND	84 804,00	
SYCTOM	4 296 466,92	
SYNDICAT AZUR	1 767 010,87	
<u>Autres</u>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 608 628,52</b>	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B3</b>

<b>TOTAL Reste à employer au 01/01/N :</b>		<b>0,00</b>	
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Reste à employer au 31/12/N :</b>		<b>0,00</b>	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>43,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43,00</b>	<b>20,00</b>	<b>16,00</b>	<b>36,00</b>
Adjoint administratif territorial	C	4,00	0,00	4,00	1,00	1,00	2,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Administrateur territorial	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	22,00	0,00	22,00	4,00	14,00	18,00
Attaché principal	A	6,00	0,00	6,00	5,00	1,00	6,00
Rédacteur	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>45,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45,00</b>	<b>32,00</b>	<b>4,00</b>	<b>36,00</b>
Adjoint technique territorial	C	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	6,00	0,00	6,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Agent de maîtrise	C	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Agent de maîtrise principal	C	9,00	0,00	9,00	6,00	0,00	6,00
Ingénieur	A	3,00	0,00	3,00	0,00	2,00	2,00
Ingénieur en chef	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur en chef hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur principal	A	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Technicien principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>88,00</b>	<b>0,00</b>	<b>88,00</b>	<b>52,00</b>	<b>20,00</b>	<b>72,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Adjoint administratif territorial	C	ADM	374	0,00	332-14	CDD
Agent de maîtrise	C	TECH	380	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	525	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	469	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	332-8-2°	CDI
Attaché	A	ADM	653	0,00	332-10	CDI
Attaché	A	ADM	469	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	732	0,00	332-10	CDI
Attaché principal	A	ADM	995	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	518	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur en chef hors classe	A	TECH	HEB2	0,00	332-10	CDI
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social.  
MS : Médico-social.  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif.  
CULT : Culturel.  
ANIM : Animation.  
PM : Police.  
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)  
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
3-2-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
3-2-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

Accusé de réception en préfecture  
092-200057990-20230525-2023-S03-009-BF  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20240404-2024-04-04-05-DE  
Date de réception préfecture : 22/04/2024

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N</b>	<b>C1.2</b>

**C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)**

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
-	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE GENNEVIL		SEM	5 514 935,06
-	CODEVAM.		SEM	10 875 000,00
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>C3.1</b>

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU  
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b>			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
Syndicat mixte d'assainissement du Val Notre Dame (SMAVND)	27/01/2016		84 804,00
Syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères (SYCTOM)	17/10/2016		16 385 394,53
Syndicat de collecte et valorisation des déchets AZUR	17/10/2016		1 769 075,38
Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF)	22/06/2017		0,00
SENEO (ex-syndicat des eaux de la presqu'île de Gennevilliers)	22/06/2017		0,00
Entente Arc en Seine	29/09/2017		0,00
Groupement d'intérêt public BIODIF	18/11/2019		5 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE</b>	<b>C3.2</b>

### C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

**C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Budget annexe de l'assainissement	Gestion du service public de l'assainissement	11/04/2016	2016/S04/004 - 11/04/2016	20005799000026	SPIC	Non



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

**C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>C3.5</b>

**C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	32 338 677,00	20 449 881,12	2 009 790,77	9 879 005,11
RECETTES	32 338 677,00	23 471 552,11	0,00	8 867 124,89
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	132 778 324,00	131 442 596,95	0,00	1 335 727,05
RECETTES	132 778 324,00	133 660 128,55	0,00	-881 804,55

(1) Y compris les rattachements.

**2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)**

BUDGET : BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT / N°SIRET : 2000579900026				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	25 850 947,00	10 077 802,25	3 685 638,60	12 087 506,15
RECETTES	25 850 947,00	9 860 515,09	2 150 000,00	13 840 431,91
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	11 567 169,00	3 608 508,50	0,00	7 958 660,50
RECETTES	11 567 169,00	8 854 480,92	0,00	2 712 688,08

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

**3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	58 189 624,00	30 527 683,37	5 695 429,37	21 966 511,26
RECETTES	58 189 624,00	33 332 067,20	2 150 000,00	22 707 556,80
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	144 345 493,00	135 051 105,45	0,00	9 294 387,55
RECETTES	144 345 493,00	142 514 609,47	0,00	1 830 883,53
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	202 535 117,00	165 578 788,82	5 695 429,37	31 260 898,81
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	202 535 117,00	175 846 676,67	2 150 000,00	24 538 440,33

(1) Y compris les rattachements.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>C3.5</b>

**4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	58 189 624,00	30 527 683,37	5 695 429,37	21 966 511,26
RECETTES	58 189 624,00	33 332 067,20	2 150 000,00	22 707 556,80
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	144 345 493,00	135 051 105,45	0,00	9 294 387,55
RECETTES	144 345 493,00	142 514 609,47	0,00	1 830 883,53
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	202 535 117,00	165 578 788,82	5 695 429,37	31 260 898,81
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	202 535 117,00	175 846 676,67	2 150 000,00	24 538 440,33

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES</b>	<b>C3.6</b>

**C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES****1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

**2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

**D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	251 228 000,00	1,46	25,84	0,00	64 917 346,20	1,46
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 0  
 Nombre de membres présents : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 0  
 VOTES :  
 Pour : 0  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .  
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .  
A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AESCHLIMANN Manuel		
AESCHLIMANN Marie-Do		
AGOUMALLAH Boumédiène		
ARNOULD Claire		
BACHA Fatiha		
BACHELAY Alexis		
BARBIER Gaël		
BEAUSSIER Julien		
BEKKOUCHE Adda		
BENEDIC Fabien		
BENTAJ Abdelaziz		
BINAKDANE M'hamed		
BOUGEARD Nicolas		
BOULORD Grégory		
BOURDIER-CHAREF Angéline		
CHAILLOUX Marine		
CHAIMOVITCH Patrick		
CHARAIX Céline		
CHARREIRE Maxime		
CHRIQUI-MENGEOT Rita		
COCHEPAIN Stéphane	<table border="1"> <tr> <td>           Accusé de réception en préfecture            092-219200789-20240404-2024-04-04-05-DE            Date de réception préfecture : 22/04/2024         </td> </tr> </table>	Accusé de réception en préfecture 092-219200789-20240404-2024-04-04-05-DE Date de réception préfecture : 22/04/2024
Accusé de réception en préfecture 092-219200789-20240404-2024-04-04-05-DE Date de réception préfecture : 22/04/2024		

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

DAD Hicham	
DE AZEVEDO Tania	
DE MARVAL Josette	
DELACROIX Agnès	
DELATTRE Amélie	
EL HADDAD Khaled	
FISCHER Josiane	
GASMI Samia	
GICQUEL Camille	
GUILLARD Laurent	
GUILLOT-NOEL Christophe	
HADDOUCHE Bachir	
HAMIDA Abdelkader	
HEMONET Hervé	
ISABEY Eric	
JAUFFRET Anne-Christine	
KAPLAN Isabelle	
KHOURY Armand	
LAFON Carole	
LARIK Leila	
LAUER Evelyne	
LAUGIER Véronique	
LE GAC Thierry	
LE MOAL Alice	
LE NAGARD Marie-France	
LECLERC Patrice	
LETIERCE Valérie	
MANCIPOZ André	
MANSERI Sofia	Accusé de réception en préfecture 092-219200789-20240404-2024-04-04-05-DE Date de réception préfecture : 22/04/2024

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

MARE Guillaume	
MARIAUD Sylvie	
MECHRIA Ouissam	
MERCIER Luc	
MESTRES Valérie	
MOME Michel	
MOTHRON Georges	
MOUMNI Dounia	
MUZEAU Rémi	
NARBONNAIS Valentin	
NOEL Laurent	
PELAIN Pascal	
PEREZ Anne-Laure	
PERICAT Xavier	
PINARD Patrice	
PLOTEAU Jean-François	
RAHAL May	
RENAULT Sébastien	
REVILLON Yves	
RYADI Sandra	
SAVRY Gilles	
SELLAM Naïma	
SELLIER Thierry	
SITBON Frédéric	
SLIFI Nadir	
SOW Fatoumata	
TOUMI Délia	
TRICARD Perrine	
VALIER France-Lise	Accusé de réception en préfecture 092-219200789-20240404-2024-04-04-05-DE Date de réception préfecture : 22/04/2024



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

WALKER Damien	
---------------	--

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .